

BULLETIN  
DES SÉANCES  
DE  
L'ACADÉMIE DE NIMES

---

ANNÉE 1912

---

NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER  
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR  
12 — RUE PRADIER — 12

—  
1914

## TABLE

### FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
Le <i>lundi</i> devenu jour ordinaire des séances de quinzaine.....	5
Concours de 1911 ( <i>Gaston Boissier</i> ) sans résultat.....	6
M. <i>Michel Jouve</i> est élu <i>président</i> pour l'année 1912.....	6
M. le colonel <i>Robin</i> est élu <i>vice-président</i> pour la même année.....	6
Allocution de M. <i>Delamare</i> , président sortant.....	6
Allocution de M. <i>Michel Jouve</i> , nouveau président.....	8
Déclaration de vacance des fonctions de <i>secrétaire-adjoint</i> quittées par M. <i>Jouve</i> .....	10 (15)
Comptes de M. <i>Bruneton</i> , trésorier.	10-69

## Sur le transfert du local académique

	Pages
DANS LE NOUVEAU <i>Palais des Beaux-Arts</i> (ancien Evêché). — MM. <i>Raphel</i> et chanoine <i>Bonnefoi</i> , <i>Deloche</i> , chanoine <i>Albert Durand</i> et <i>Allard</i>	10-11-14
Rapport de M. <i>Michel Jouve</i> , président .....	15
Lettre (13 janvier 1912) du <i>Maire de Nimes</i> .....	22
Dire de M. <i>Clauzel</i> , secrétaire perpétuel	28
Observations de M. <i>Bruneton</i> , trésorier .....	31
MM. <i>Raphel</i> , <i>La Haye</i> , chanoine <i>Del-four</i> , <i>Clauzel</i> , chanoine <i>Nicolas</i>	31-32-33
M. le secrétaire perpétuel. ....	34
Proposition d'ajournement de M. le chanoine <i>François Durand</i> . — Scrutin .....	34-35
Scrutin sur les <i>Conclusions</i> du <i>Rapport</i> de M. le <i>Président</i> .....	36
Vœu de M. <i>Deloche</i> , adopté.. ....	36
Décision de l'Académie .....	36
Proposition de M. le chanoine <i>Bonnefoi</i> . — MM. <i>Jouve</i> , <i>Reinaud</i> , <i>Puech</i> . — Rejet.....	38-41-42
Transmission ordonnée du procès-verbal du 22 janvier à la <i>Mairie</i> ...	42
Visite au <i>Palais des Beaux-Arts</i> ordonnée pour le <i>mercredi 7 février</i> ..	42
Démission de <i>Mgr Constans</i> . correspondant ( <i>Le Vigan</i> , 25 janvier 1912)	43
Déclarations de MM. <i>Guérin</i> , <i>Maurin</i> , <i>Reinaud</i> et <i>Clauzel</i> ... ..	47 à 52
Visite au <i>Palais des Beaux-Arts</i> (7 février). — <i>Procès-verbal</i> .....	56

	Pages
M. le Président sur l'état actuel des travaux d'installation.....	93
Première séance au <i>Palais des Beaux-Arts</i> . — Allocution de M. Michel Jouve, président .....	102
Déclaration de M. Clauzel, secrétaire perpétuel .....	108
Démissions de M. le chanoine Delfour — Acceptée .....	110
Démission de MM. les chanoines Contestin et Nicolas. — Sursis ...	113
Propositions de MM. Peyron et Clauzel	114
Démission de Mgr Béguinot, membre honoraire .....	117
MM. Reinaud et Bruneton protestent contre le indiscrétions tendancieuses de la presse.....	122
Lettres de démissions de divers ....	122
Propositions de MM. Peyron, Clauzel et Bruneton .....	123
Ordre du jour transactionnel : séances rue des Frères-Mineurs, 7.....	124
Retrait des démissions. — Allocution de M. Michel Jouve, président, et réponse de M. Deloche.....	126-128-130

---

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — Programme des Concours pour les années 1912 et suivantes.....	13
MONUMENT D'ARMAND DE PONTMARTIN .....	13-100-114
Mariage de Mlle Izac, petite-fille de M. Doze .....	13-67
Fêtes solennelles en l'honneur de Mgr le Cardinal de Cabrières, membre honoraire.....	13

	Pages
<i>Cinquantenaire professoral de M. Gaston Darboux, membre honoraire . . .</i>	13
Election de M. le Docteur Puech comme secrétaire-adjoint. . . . .	(10)-15
M. Edmond Falgairolle est nommé avocat général à Montpellier . . . .	43
M. Gaston Maruéjol, membre résidant, est décédé le 30 janvier 1912. — Eloge funèbre par M. Michel Jouve, président. . . . .	43
Remplacement de M. de Balincourt, bibliothécaire. — Election de M. Félix Mazauric. . . . .	43-55
Congrès (1 <sup>er</sup> au 10 août) pour l'AVANCEMENT DES SCIENCES, à Nîmes. . .	44
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE MARSEILLE, — Programme des Concours pour 1912 . . . . .	47
SOCIÉTÉ D'EMULATION DE CAMBRAI. — Concours de poésie, contes et nouvelles en prose . . . . .	47
Conférence par M. Henry Bordeaux (101)	47
Décès à Manduel (12 février) de M. C.-A. Goudard, membre non résidant. — Allocution de M. Michel Jouve, président. . . . .	53
Election d'un correspondant : M. Louis Merle. — Ses remerciements	55-63
Formation des Commissions annuelles	55
M. Marcel Mérignargues, pupille de l'Académie, au Concours Lemaire.	64
Décès de la mère de M. Phœbus Jouve et du frère de M. le chanoine Nicolas . . . . .	64
Projet de monument à Gaston Maruéjol . . . . .	64-80-87-140
XIV <sup>e</sup> Congrès international d'anthro-	

	Pages
<i>pologie et d'archéologie à Genève, en septembre 1912</i> .....	66
Accusé de réception par le Ministère des <i>Mémoires et Bulletin de 1910</i> .	67
Remplacement de M. <i>Gaston Maruéjols</i> , membre résidant, décédé. — Election de M. <i>Charles L'Hopital</i> .	74-77-79-80-82
Décès, à Paris (29 mars), de M. <i>Samuel Kahn</i> , père de notre confrère.	76
Promus <i>Officiers de l'Instruction publique</i> : MM. <i>Gabriel Carrière</i> et <i>Félix Mazauric</i> .....	76
M. <i>Louis Verdier</i> , pupille de l'Académie, au Salon des Artistes français (architecture) .....	76
Séance publique.....	80-87-88-89
Concours .....	85
<i>Prix Jules Salles</i> .....	86-91
M. le colonel <i>Robin</i> , vice-président, délégué à la <i>Commission du Legs Boucher de Perthes</i> .....	94
ACADÉMIE NATIONALE DE BORDEAUX ; son bicentenaire.....	94
Fiançailles et mariage de Mlle <i>Germaine Mazel</i> , petite-fille de notre confrère .....	95-110
<i>Plaque commémorative à la maison de M. Benjamin Valz</i> . — Proposition de M. <i>Galien Mingaud</i> .....	95
<i>VI<sup>e</sup> Congrès international d'électrologie et de radiologie générales et médicales (juillet 1912), à Prague</i> ..	101
M. <i>Henri Roux</i> (médaille d'argent)..	101
Vacances trimestrielles.....	101
M. <i>Paul Révoil</i> , membre honoraire, est promu grand-officier de la <i>Légion d'honneur</i> .....	109

	Pages
M. Déchelette, membre honoraire, est fait chevalier . . . . .	109
Mariage de M. Marcel Fabre, correspondant, d'Uzès . . . . .	110
Décès de M. Galien Mingaud, membre honoraire . . . . .	110
ACADÉMIE D'AMIENS. — Concours pour le prix Ernest Prarond. . . . .	110
SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES.—Noces d'argent 110-133-135	
Congrès international de sciences historiques (Londres, avril 1913). . . . .	110
Deuil de M. de Sorbier de Pougna-doresse . . . . .	121
M. Max Raphel nommé architecte du département . . . . .	121
Remplacement de M. le chanoine Delfour comme membre résidant 122-133-138	
51 <sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, à Grenoble (en mai 1913) . . . . .	130
Décès de M. Fernand Janin (14 novembre), à Toulouse) . . . . .	133
Décès de M. Isaïe Brunel . . . . .	135
M. Jean Bosc. — Organisation d'une Société de conférences . . . . .	137
ACADÉMIE D'HIPPONE : Fêtes de son cinquantenaire . . . . .	140
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES (41 <sup>e</sup> séance anniversaire) . . . . .	140
Démission de M. Victor Robert, membre résidant . . . . .	140
Commissions : legs Maumenet; présentation . . . . .	141-142
ANNEXES. — Documents à consulter . . . . .	149
	et suiv.

## ARCHÉOLOGIE

	Pages
M. le chanoine François DURAND : <i>Une Eglise romane datée (Montfrin)</i>	45
M. GAL : <i>Découverte à Soudorgues</i>	116
M. le chanoine Albert DURAND : <i>Les Inscriptions celtiques de Nîmes, d'après John Rhys</i> . . . . .	137

## HISTOIRE et DROIT

M. MAURIN : <i>Statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alais (1688-1689). — Rapport</i> . . . . .	65
M. Marcel FABRE : <i>Le Culte de la Rai- son et de l'Etre Suprême à Uzès, en 1794 et 1795</i> . . . . .	65
M. Salomon KAHN : <i>Les Juifs de Pos- quières et de Saint-Gilles au Moyen âge</i> . . . . .	72
M. Elie PEYRON : <i>Votes de deux Con- ventionnels protestants au Procès de Louis XVI</i> . . . . .	72
M. Max RAPHEL : <i>Vieilles maisons, vieux jardins et édifices modernes de Nîmes et du Gard</i> . . . . .	74-77
M. le colonel ROBIN : <i>L'Emir Abd- El-Kader dans la Grande Kabylie</i>	77-80
M. Elie PEYRON ; <i>Histoire numisma- tique du Comte de Chambord, par Henry BAUQUIER et Gaston CAVA- LIER. (Rapport)</i> . . . . .	87
M. GUÉRIN : <i>Des types de famille et des causes de désorganisation de la famille dans une commune rurale du Midi</i> . . . . .	99
M. PEYRON : <i>Le consulat de Nîmes, par M. Angelras (Rapport)</i> . . . . .	130



	Pages
M. CLAVEL : <i>Grandeur et décadence de l'Islamisme</i> .....	144

**LITTÉRATURE et BEAUX-ARTS**

M. Michel JOUVE : <i>L'éloge funèbre de M. Gaston Maruéjol</i> .....	43
M. MAURIN : <i>Alfred Gassier. — Théâtre romantique</i> .....	45
M. Michel JOUVE : <i>Eloge funèbres de M. C.-A. Goudard</i> .....	53
M. Michel JOUVE : <i>Nemausus et Nemausa</i> .....	60-93
M. Michel JOUVE : <i>La beauté de Nîmes</i>	87-89
M. GUÉRIN : <i>Voyage de très Miaouquié</i> .....	87-90
M. Ferdinand GACHE : <i>Autour d'un Racine ignoré</i> .....	88-93-99
M. DELAMARE : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie en 1911</i> .....	90
M. Paul CLAUZEL : <i>Rapport sur les concours ; Legs Maumenet ; Prix Jules Salles</i> .....	90
M. Paul CLAUZEL : <i>Méditation pour piano et cinq violons</i> .....	90
M. DELAUNAY : <i>Caprice rythmique, pour piano. — Andante et Scherzo de la Sonate, pour piano et violon</i> .	90
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Autour d'un Racine ignoré</i> .....	99
M. MAZEL : <i>Conférence de M. Henry Bordeaux</i> .....	47-101
M. Armand COULON : <i>Un chroniqueur sous le second Empire : Arthur de Boissieu</i> .....	125
M. GUÉRIN : <i>La lampe à pétrole</i> .....	131
M. le chanoine NICOLAS : <i>Le jubilé de Frédéric Mistral par J.-Charles Roux (Rapport)</i> .....	147

### POÉSIE

	Pages
M. Raymond FÉVRIER : <i>Poèmes ni- mois</i> .....	80-90
M. Albert ROUX : <i>La poulido nimouèsò</i>	99
M. GUÉRIN : <i>Le champ clos</i> .....	101
M. Jean BOSCH : <i>La prière à l'amour ; Les larmes d'Eros ; La réponse de Pan (sonnets)</i> .....	131
M. L'HÔPITAL : <i>Ex voto antique ; Les montagnes (sonnets). — Fantaisie d'automne</i> .....	131
M. Emile REINAUD : <i>Bratoudé, Kanten : La légende de la Tourmagne</i> .....	134

### SCIENCES NATURELLES

M. MARGIER : <i>La faune malacozoolo- gique terrestre du département du Gard</i> .....	137
--	-----

### VOYAGES

M. BRUNETON : <i>Une excursion à Delphes</i> .. .. .	101
M. BRUNETON : <i>Excursion à Olympie</i> .	116

BULLETIN  
DES  
SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

---

*Séance du 8 janvier 1912*

---

Présents : MM. le Docteur Delamare et Michel Jouve, *présidents successifs* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bruneton, Barral, Maruéjol, chanoine Bonnefoi, Coulon, Raphel, Mazauric, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre 1911 est lu et adopté.

C'est en vertu de la décision prise le 16 décembre dernier (1911), que pour la première fois l'Académie se réunit le lundi. De ce jour, commence le régime régulier des réunions, le lundi, de quinzaine en quinzaine.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Il note l'envoi de :

JEAN LAROUZIÈRE : *Rêveries intimes, poésies, ouvrage posthume.*

M. le secrétaire a le regret de constater que le délai du *Concours de 1911* (31 décembre) est arrivé sans qu'aucun mémoire soit parvenu à l'Académie sur ce sujet, pourtant si intéressant et local : *Gaston Boissier.*

L'ordre du jour appelle les élections annuelles.

Un premier scrutin auquel prennent part 24 membres résidants présents, donne 23 voix avec un bulletin blanc à M. *Michel Jouve*, qui est, en conséquence, proclamé *président* pour l'année 1912

Un second scrutin donne, dans les mêmes conditions, 24 suffrages à M. le *colonel Robin*, qui est, par suite, proclamé *vice-président* pour cette année.

M. le *président Delamare* prononce alors l'allocution suivante :

» Messieurs,

» Les rouages de l'Académie sont tellement bien agencés, le principe qui la meut échappe tellement aux contingences présidentielles que, malgré l'absence aussi regrettée qu'absolue de votre vice-président, et, quoique votre président n'ait jamais été aperçu à son poste de pilote en dehors de cette enceinte, la marche de notre Compagnie ni n'en souffrit, ni n'en fut ralentie un instant.

» Si je ne craignais d'effaroucher une modestie, je vous donnerais aussitôt la solution de ce problème de mécanique.

» Il s'agit ici de deux perpétuités, l'une qui se rattache aux principes de notre institution plusieurs fois séculaires ; l'autre perpétuité, humaine — quoique les deux mots jurent d'être ensemble — que vous me permettez, sans la nommer, de remercier sincèrement de tous les travaux dont je l'ai accablée et qu'elle a su accomplir avec autant de zèle que d'intelligence ; mais, hélas, nous ne sommes pas tous perpétuels et si de mes prédécesseurs ont pu se féliciter de n'avoir eu à déplorer, pendant leur consulat, la perte d'aucun de leurs confrères, il semble, par une cruelle ironie, que la mort a voulu profiter d'une présidence médicale, pour nous accabler sous ses coups répétés.

» Cependant, toujours jeune, vivace et sachant réparer judicieusement ses pertes, l'Académie a fait appel à de bonnes volontés qui, sans faire oublier nos chers disparus, sauront les remplacer.

» Il me paraîtrait être injuste, si, au nom du Bureau, je n'adressais de vives félicitations, de sincères remerciements à ceux d'entre vous, et ils sont nombreux, dont les remarquables communications ont donné tant d'attrait à nos séances et si largement enrichi nos mémoires.

» Messieurs, si le président qui disparaît se borna, pendant vos séances, à occuper, combien insuffisant, le fauteuil présidentiel, celui à qui vous venez de confier la

direction de notre Compagnie paraît avoir été marqué par le destin pour remplir cette haute et délicate fonction.

» Assiduité, affabilité, courtoisie, parole éloquente, habitude de présider en d'autres enceintes, tous les dons présidentiels académiques lui ont été dévolus avec usure.

» Je suis heureux de vous présenter un successeur qui saura remplir, et au-delà, tous les devoirs de sa tâche. »

M. *Michel Jouve*, sur l'invitation de M. *le docteur Delamare*, le remplace au fauteuil de la présidence et prend ainsi la parole :

« Messieurs,

» On vient de me décerner des éloges qui pourraient vous faire illusion sur ce que vous devrez attendre de votre nouveau président, si vous ne saviez qu'ils sont dûs uniquement à l'extrême bienveillance de mon généreux prédécesseur.

» Un autre que moi, suivant le rythme coutumier de vos suffrages, aurait dû être élevé, en cette séance, à la direction de vos travaux. L'empêchement momentané de ce confrère me fait prématurément votre élu et me porte soudain au faite des grandeurs. J'aspire déjà à en descendre, après avoir rempli, le mieux que je pourrai, autant que le permettront mes devoirs judiciaires, avec l'aide d'une vice-présidence, remise à des mains expertes, le mandat que vous me confiez.

» Rien ne me prépara jamais à cette haute fonction. Je fus, il est vrai, votre secrétaire-adjoint ; mais l'inlassable activité de notre secrétaire perpétuel fit toujours de cette charge une absolue sinécure ; et voici que, par une grave imprudence, vous me dispensez même du stage de vice-président !

» Mon rôle sera d'autant plus difficile que je succède à un président dont je ne saurais égaler les éminentes qualités. Lors de notre séance publique, avec son habituelle sûreté de diagnostic, M. le D<sup>r</sup> Delamar réfuta les pessimistes qui vont pleurant le déclin de la France. Cette consultation, si clairement ordonnée, si purement écrite, suffirait à démontrer, s'il en était besoin, que notre Compagnie, elle aussi, n'est point en décadence.

» Mes chers confrères,

» C'est avec le sentiment du glorieux passé de l'Académie de Nîmes que je vous remercie de m'avoir conféré l'honneur de la présider, une année, un instant de sa longue carrière. Il me semble qu'à l'investiture de vos suffrages se joint celle des nobles esprits qui vous précédèrent ici, et qui, à travers les siècles, transmirent le flambeau d'intellectualité.

» Comme vous, ils demeurèrent attachés à cette parcelle du sol latin qu'illuminent tant de grands souvenirs ; ils nous donnèrent l'exemple d'être résolument, fièrement, des académiciens de la petite patrie, ce qui nous valut d'avoir pour confrère

Alphonse Daudet que ne posséda point l'Académie française, et nous vaut encore d'avoir Frédéric Mistral. Fidèles au pays natal, ils lui gardèrent leur puissance créatrice de science et d'art.

» Messieurs, je salue en vous ceux qui font lever, sur cette terre nimoise, de nouvelles et fécondes moissons académiques. »

L'élection de M. *Jouve* à la présidence rend vacante la fonction de *secrétaire-adjoint*. Cette vacance est déclarée et l'élection du successeur chargé de la combler est fixée à la prochaine séance (22 janvier courant).

M. *Bruneton*, *trésorier*, dépose ses comptes, dont l'examen est renvoyé à la Commission spéciale des finances.

M. *Raphel* demande l'autorisation de fournir quelques explications sur le transfert du local académique dans le nouveau *Palais des Beaux-Arts* (ancien Evêché).

M. *le chanoine Bonnefoi*, reprenant les observations présentées par M. *le chanoine Delfour*, à la séance du 18 novembre ( Voir le Bulletin de 1911, page 113 ), insiste sur les motifs qui s'opposent à ce que certains membres de la Compagnie, les ecclésiastiques en particulier, acceptent ce transfert dans une partie des locaux de l'ancien Evêché, où, dit-il, se trouvent notamment parmi les pièces qui nous seraient affectées, la chambre où sont morts nos Evêques.



M. *Deloche* ne se dissimule pas la gravité des motifs de cette répugnance. Il constate, cependant, que l'immeuble dont s'agit n'est pas un bien d'Eglise et que, par suite, il n'y a pas, dans l'espèce, de cas de conscience ; il n'y a qu'une question de convenance ou de politesse, si l'on veut. On ne transige pas sur une question de conscience. En matière de politesse et de convenance, il y a des degrés et des atténuations.

Sur l'indication de MM. *les chanoines Bonnefoi et Albert Durand* que M. *Allard* aurait des propositions à faire pour l'installation de l'Académie dans des immeubles particuliers, rendez-vous est pris par les membres du bureau : ils se réuniront chez M. *Allard*, mercredi matin, 10 janvier courant, à 10 heures, pour prendre connaissance de cette communication et la rapporter à l'Académie dans sa plus prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

*Séance du 22 janvier 1912*

---

Présents : MM. Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, chanoine Delfour, Delamare, Lavergne, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphaël, Mazauric, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, *membres résidants* ; Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

Il dépose l'hommage suivant qu'il offre, au nom de l'auteur :

J.-E. MALAUSSÈNE : *L'Evolution d'un Village-Frontière de Provence — Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes)*.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LET-  
TRES ET ARTS DE BORDEAUX fait connaître le  
*Programme des concours pour l'année 1912*  
et les ANNÉES SUIVANTES : Fondation Fauré ;  
Fondation de La Grange ; Fondation Car-  
doze ; Fondation Brives-Cazes ; Fondation  
Armand Lalande ; Prix de la ville de Bor-  
deaux ; Prix de l'Académie.

Le Comité de souscription pour le MONU-  
MENT D'ARMAND PONTMARTIN (*Les Angles-  
Gard*), par une circulaire du 5 janvier  
1912, sollicite la générosité pour l'aider à  
mettre « son projet à exécution ». L'Aca-  
démie, en hommage en faveur de son an-  
cien *membre non résidant* (16 mars 1861),  
actuellement remplacé par son fils Henri de  
Pontmartin (14 décembre 1907) confirmée  
son vote d'une somme de 25 francs émis  
dans sa séance du 2 décembre 1911.

Le mariage, déjà annoncé, de la petite  
fille de M. Doze, Mlle Marie-Thérèse Izac  
avec M. Jean Dumas a été célébré, le  
mardi 9 janvier, à onze heures du matin,  
en la Basilique-Cathédrale.

Le dimanche 14 janvier, des fêtes solen-  
nelles ont eu lieu en la Basilique-Cathé-  
drale en l'honneur de *Mgr le Cardinal de  
Cabrières*, qui est *membre honoraire de la  
Compagnie*. A ce titre, mention doit en être  
faite dans nos procès-verbaux pour en con-  
server le souvenir.

Enfin, hier, dimanche 21, le *cinquante-  
naire professoral* de M. Gaston Darboux a  
été célébré, à dix heures du matin, à la  
Sorbonne, dans le grand Salon du Conseil

de l'Université de Paris. Remise solennelle a été faite à notre éminent compatriote et confrère (*membre honoraire*) de la médaille d'or de son jubilé professoral.

M. G. Darboux est né à Nîmes, le 13 août 1842. Après de fortes études classiques au Lycée de sa ville natale, il entra comme élève à l'École normale supérieure et en 1873 fut nommé maître de conférences.

Successivement professeur de géométrie supérieure à la Faculté des sciences de Paris et doyen de ladite faculté, il obtint en 1876 de l'Académie des sciences le grand prix de mathématiques pour son remarquable mémoire sur : *Les solutions singulières des équations aux dérivées partielles*.

En 1884, il était élu membre de l'Institut dont il est le secrétaire perpétuel depuis 1900.

En dehors d'un grand nombre de travaux insérés dans les recueils spéciaux, M. G. Darboux a publié différents ouvrages de mathématiques et d'astronomie d'une grande valeur scientifique.

Sa vie tout entière a été consacrée à la science et à l'enseignement. Ses beaux travaux d'analyse mathématique, de mécanique rationnelle, de géométrie infinitésimale l'ont placé au premier rang des savants de tous les pays.

M. le secrétaire rapporte que, suivant le rendez-vous indiqué, au cours de la dernière séance, se sont réunis, chez M. Al-

*lard*, le mercredi, 10 janvier courant, à onze heures du matin, les membres du bureau : MM. *Jouve*, de *Balin-court* et *Clauzel*. Les communications annoncées de M. *Allard* sont relatées dans le rapport dont a été chargé M. *Jouve*, et que M. le président va soumettre à la Compagnie pour qu'elle statue sur la question du transfert du siège social qui va lui être soumise.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire adjoint, en remplacement de M. *Jouve*, devenu président.

M. le chanoine *Delfour* propose de ne pas nommer, pour cette année, de secrétaire adjoint, M. *Jouve* devant reprendre ses fonctions, à la fin de sa présidence annuelle.

M. le président fait remarquer que cette nomination est exigée par le règlement (art. 27); il faut que le bureau soit toujours au complet.

M. le chanoine *Delfour* dit que, s'il est nécessaire de venir au secours du secrétaire perpétuel, il retire sa proposition.

Le scrutin auquel il est procédé donne l'unanimité des suffrages, moins un bulletin blanc, sur les 27 votants des membres présents, à M. le docteur *Puech*, qui est, par suite proclamé élu.

L'ordre du jour porte ensuite la question du transfert du siège de l'Académie.

M. *Michel Jouve*, président, présente son rapport en ces termes :

« Messieurs et chers confrères,

» Une question importante pour l'avenir de notre Compagnie s'est imposée à mon attention dès la séance où vous m'avez investi des fonctions présidentielles ; question très délicate par certains côtés touchant intimement quelques-uns de nos confrères pour lesquels nous avons tous une profonde estime. C'est en vain que nous voudrions l'é luder. Elle a été longuement examinée et discutée. Il faut que nous nous prononcions.

» Le 8 janvier, sur l'initiative de nos confrères MM. les chanoines Bonnefoi et Albert Durand, vous avez chargé votre bureau d'étudier une des solutions qui pourraient lui être données. Ce mandat, pour être exécuté en pleine connaissance de cause, devait nécessairement nous faire envisager dans son ensemble la situation où, par force majeure, se trouve l'Académie : la nécessité du transfert de notre siège, les divers projets s'y rattachant.

\* \* \*

» Aussi loin qu'aient pu remonter nos recherches, nécessairement hâtives, et se rapportant seulement à la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons trouvé notre Compagnie installée en des édifices communaux. La ville de Nîmes se faisait et se fait encore un devoir d'offrir une généreuse hospitalité à une association reconnue d'utilité publique dont le passé est lié à son histoire,

où elle a, constamment, choisi les membres de ses commissions des lettres, des sciences et des arts, les directeurs de ces fouilles archéologiques, les organisateurs de ses musées. L'Académie de Nîmes reçoit, en outre, de la ville dont elle porte le nom, une subvention annuelle et elle a éprouvé, en diverses occurrences, le bienfait de son aide pécuniaire.

» Il y a quelques années, à la suite du magnifique don de notre confrère Jules Salles, nous fûmes sur le point d'être logés dans le nouveau monument qui s'éleva. Des difficultés imprévues ne le permirent pas, mais il devenait de plus en plus évident que notre installation actuelle était défectueuse, beaucoup trop exigüe. En outre, les bureaux de la mairie réclamaient notre local pour le bon fonctionnement des services que des lois récentes ont développés. Notre déplacement était virtuellement décidé. C'est pourquoi nous ne fûmes point surpris, quand, il y a deux ans environ, M. le maire Hubert Rouger nous proposa le transfert de notre siège.

» Comme conséquence de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, le palais épiscopal était rentré dans le domaine départemental auquel il avait appartenu de l'an X à l'année 1822. Par diverses délibérations s'espaçant du 16 juillet 1908 au 20 décembre 1909, le conseil municipal avait décidé de l'acheter au département pour en faire un *Palais des Beaux-Arts*. La municipalité nous offrait d'en réserver une partie, — la plus belle, — à l'usage de nos collections et de nos séan-

ces. Cette offre, en raison des conditions très onéreuses de l'acquisition (1), nous montrait combien largement la ville de Nîmes continuait à notre égard de généreuses et flatteuses traditions.

\*  
\*  
\*

» Que se passa-t-il à cette époque ? Il est indispensable de le préciser pour apprécier quelle doit être aujourd'hui la décision de l'Académie en ce qui concerne son futur logis. Prenons le procès-verbal de la séance du 19 mars 1910. Présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Maruéjol, Delamare, colonel Robin, Poinso, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Bosc, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

« Il est rapporté, dit le procès-verbal, » (p. 40 du *Bulletin des séances de 1910*), » que le « jeudi 10 mars, à dix heures du » matin, M. le maire, ayant convoqué le » bureau de l'Académie, a reçu MM. Ma- » ruéjol également convoqué comme prési- » dent sortant et en même temps vice-pré- » sident de la Commission départementale » du Gard, de Balincourt, Clauzel, Brune- » ton et Jouve, les autres membres du bu- » reau absents ou excusés. M. le maire a » voulu faire connaître les projets de la mu- » nicipalité sur le transfert de l'Académie » et son installation dans l'ancien évê- » ché... »

---

(1) Acte authentique d'achat du 1<sup>er</sup> juillet 1910, notaire Verdier.



» A la séance suivante du 9 avril 1910, (page 41 du *Bulletin des séances*), présents : MM. le chanoine Delfour, *président* ; Clavel, Mazel, Reinaud, Maruéjol, Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Coulon, Poinso, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, *membres résidants* ; chanoine Albert Durand, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*, le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté. Pas une réclamation ne s'élève au sujet de l'installation à l'ancien évêché. Et cependant la visite de ce monument par les mandataires de notre Compagnie, en vue d'un objet précis : le transfert de l'Académie, de concert avec M. le Maire en personne et son architecte, ne pouvait être interprétée que comme une acceptation formelle du local proposé dans le futur palais communal des Beaux-Arts. Chacun, d'ailleurs, savait que la municipalité le comprenait ainsi ; au cours des travaux qui mutilaient le noble édifice, en dépit de nombreuses convoitises, elle réservait jalousement à l'Académie les belles salles désignées par votre délégation, l'escalier d'honneur, œuvre superbe du xvii<sup>e</sup> siècle qui restait intacte.

» L'accord paraissait si bien hors de discussion que, dans la séance du 14 octobre 1911, l'Académie apprend, sans en être étonnée ni émue, que le déplacement de son siège est prochain. Je cite toujours les procès-verbaux. Présents : MM. Delamare, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Mazauric, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Clauzel, *secrétaire perpétuel*. L'Académie se préoccupe, dit le procès-verbal, « des dépenses que vont entraîner son déménage-

» ment et sa nouvelle installation. Elle p ie  
» MM. Allard et Raphel, architectes, de dres-  
» ser,  *dans le plus bref délai possible* , un devis,  
» tout au moins approximatif, des frais qui  
» vont en résulter pour elle ».

» La plupart d'entre nous pouvaient raison-  
nablement espérer à ce moment, que notre  
transfert s'opérerait sans de pénibles déchire-  
ments, et que les voix discrètes de nos séan-  
ces, en l'auguste demeure, ne troubleraient  
point la paix des grandes ombres épiscopales.  
Un de nos érudits confrères, M. de Sorbier de  
Pougnadoresse, venait de nous rappeler (*Mé-  
moires de 1910*), dans un fragment d'histoire  
de l'ancien évêché, que la Restauration, après  
l'Empire, y avait installé l'existence éphémère  
de ses préfets. Nous y abriterions, à notre  
tour, notre vie académique, qui n'y serait  
peut-être point non plus éternelle, et notre  
recueillement et notre respect s'associeraient  
aux religieux sentiments de nos confrères  
ecclésiastiques.

» Notre secrétaire perpétuel, qui sait tout,  
m'apprenait que déjà nous avions siégé en  
cette vénérable maison. Dans son allocution à  
Mgr Besson, au cours d'une visite de ce prélat  
à l'Académie, le 4 décembre 1875, M. l'abbé  
Azaïs, alors secrétaire perpétuel, glorifiait ce  
souvenir. Je cite quelques lignes du dis-  
cours (1) : « Votre présence parmi nous res-  
» serre les liens qui vous unissaient déjà à  
» notre Compagnie et renoue les traditions  
» des anciens évêques de Nîmes, Séguier de  
» la Veyrière, qui nous accueillit, à notre  
» naissance, dans son palais épiscopal et nous  
» y donna,  *pendant plusieurs années* , une hos-  
» pitalité généreuse. C'est un autre évêque,  
» dont le nom rappelle de beaux souvenirs

---

(1) Procès-verbaux de l'Académie, année 1875, p. 161.

» d'éloquence, Fléchier, qui obtint pour notre  
» société, par sa haute influence, des lettres  
» d'affiliation à l'Académie française. Or, votre  
» aimable bienveillance fait revivre parmi nous  
» l'esprit doux et conciliant de Fléchier... »

» Levons les yeux. Fléchier est encore présent parmi nous. Son image préside à nos séances et ce n'est pas un des moindres signes de la haute valeur morale, du large esprit de tolérance de notre compagnie, que d'y voir rassemblés sous les yeux de cet évêque, jadis son protecteur et son président, des penseurs de toutes les opinions, des ministres de tous les cultes, autrefois ennemis, aujourd'hui réunis ici en une même communion d'idéal, de science, et d'art, Fléchier retournerait avec nous à son ancien évêché, et nous avons l'espoir qu'aucun de nous ne se refuserait à le suivre.

\* \* \*

» Cet espoir sera-t-il déçu ? Le 4 novembre 1911, notre confrère M. l'architecte Raphel nous rendait compte de ses pourparlers, en l'absence de M. Allard, souffrant, avec M. l'architecte municipal, pour notre imminente entrée au futur *Palais des Beaux-Arts*. C'est alors seulement que certains de nos confrères commencèrent à nous dire leur douloureuse angoisse, à la pensée d'aller occuper quelques-unes des salles sanctifiées par la vie, par la mort de leurs évêques. Ces plaintes ont été renouvelées par M. le chanoine Delfour, dans une réunion de commission du 10 novembre, et par d'autres membres ecclésiastiques, dans les séances des 18 novembre 1911 et 8 janvier 1912. Elles nous ont vivement touchés et sont allées au cœur de chacun.

» M. le Président Delamare d'abord, moi-même ensuite, soutenus par le bureau tout entier, nous nous sommes efforcés de donner

satisfaction, malgré leur caractère tardif, aux réclamations de nos confrères. D'actives démarches ont été faites à la mairie dans le but de faire affecter à notre siège un autre local que celui déjà désigné. Nous avons rencontré auprès de M. l'adjoint Vauriot, délégué aux Beaux-Arts, l'accueil le plus déférent. Voici sa réponse en date du 13 janvier 1912, qui exprime son sincère désir d'être agréable à l'Académie mais, en même temps, paraît nous interdire toute possibilité de transfert en un édifice communal autre que l'ancien évêché. »

Lettre du 13 janvier 1912.

« Le Maire de la Ville de Nîmes,  
à M. le Président de l'Académie de Nîmes :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu me demander, avec une obligeante insistance, s'il ne nous serait pas possible de rechercher, pour l'Académie de Nîmes, un autre local que celui de l'ancien Evêché où, dès le premier jour de son achat, la ville songeait déjà à vous installer en échange du local que vous occupiez jusqu'ici dans les dépendances de la Mairie.

» J'ai fait instruire aussitôt votre demande par le service des Bâtiments avec le ferme et sincère désir de chercher à vous donner satisfaction aussi complètement que possible. Mais en dépit de nos recherches, il ne nous a pas été possible de pouvoir entrer davantage dans vos vues et de vous être plus agréables.

» Nous ne disposons, en effet, d'aucun autre local digne à la fois et du genre de vos travaux et de l'hospitalité traditionnelle que la ville a su pratiquer, de tous temps, envers vous.

» Depuis très longtemps, au contraire, la Ville recherchait l'occasion de réunir, dans un seul bâtiment, sorte de Palais des Beaux-Arts,

les divers services de dessin, de peinture et de musique, dispersés au hasard dans des salles de fortune. disséminés et séparés les uns des autres dans des conditions déplorables au point de vue des études et de la santé des élèves.

» Seules les circonstances ont voulu cette sorte de mise en demeure d'achat d'un immeuble départemental, assez vaste pour grouper, en un tout, les membres épars de l'enseignement artistique de notre ville.

• » Or, dès le principe, alors que la ville venait de procéder à l'acquisition de l'ancien Evêché, elle décidait de vous en réserver une partie pour vos réunions et la tenue de vos séances, voulant ainsi conserver à vos discussions le caractère de grandiose sérénité qui leur convient.

» J'espère que vous saurez nous tenir compte de cette bonne volonté première autant que de l'impossibilité matérielle où nous nous trouvons aujourd'hui de pouvoir réaliser vos derniers désirs. Vous voudrez, au contraire, apporter dans cette nouvelle demeure la note grave d'harmonie que nous espérons y voir régner et vous continuerez ainsi, comme par le passé, à travailler d'un commun effort au perfectionnement et au progrès des Lettres et des Sciences, pour le plus grand renom et la prospérité de notre chère Cité.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

» Pour le Maire de Nimes,  
L'Adjoint délégué aux Beaux-Arts,

D<sup>r</sup> VAURIOT. »

» L'Académie pensera certainement qu'elle doit se féliciter des intentions si bien exprimées dans cette lettre, du délicat hommage

rendu par la municipalité actuelle, comme par les précédentes, aux services, aux travaux de notre séculaire association. Sans doute, M. le Maire ne nous apporte pas la solution nouvelle que nous eussions désiré annoncer à nos confrères ecclésiastiques, mais il nous confirme dans les termes les plus obligeants l'accord intervenu en mars 1910.

» Repousserons-nous aujourd'hui des offres si loyalement maintenues ? Abandonnerons-nous à d'autres ces salles où nos prédécesseurs siégèrent déjà, et y laisserons-nous effacer les derniers souvenirs des illustres fondateurs de notre Académie ? Sans doute, de pénibles pensées hantent l'esprit de quelques-uns d'entre-nous ; mais ne peut-on, sinon oublier, sinon amnistier, ne peut-on céder à d'impérieuses circonstances, quand ce n'est point au péril de la conscience et de l'honneur ? Chacune de nos demeures a eu ses deuils et ses morts qui n'ont point empêché l'espoir et la vie d'y renaître. Nous nous retrancherions du monde vivant si les regrets et les larmes du passé voilaient à nos yeux la vue de l'avenir. Et qui aurait le droit d'interpréter notre entrée à l'ancien Evêché comme une méconnaissance de ce que nous devons au successeur de Fléchier, au prélat éminent, membre honoraire de notre société depuis de nombreuses années (1) ? En allant, lors de son cinquantenaire sacerdotal, lui offrir nos félicitations et nos vœux (2), l'Académie ne lui a-t-elle pas affirmé sa respectueuse déférence ?

\* \* \*

» Tandis que nous attendions la réponse de la mairie de Nîmes à nos démarches, nous

---

(1) Membre honoraire depuis le 16 janvier 1897.

(2) Voir *Bulletin des séances* de 1910, p. 118 et 128.

examinions le projet suggéré dans la séance du 8 janvier 1912 par MM. les chanoines Bonnefoi et Albert Durand. Votre bureau étudia, avec notre confrère M. l'architecte Allard, deux propositions en vue de location de parties d'immeubles où notre association s'installerait désormais à ses frais. Nous fuirions les logis communaux où la cité veut être pour nous une mère accueillante. Pour admettre une telle éventualité, il faut évidemment que vous ayez poussé jusqu'aux extrémités les plus désespérées le souci des égards confraternels vis à vis des membres de notre société dont les plaintes nous ont tous douloureusement affectés. Ce serait, en effet, porter atteinte à votre légitime prestige, ce serait rompre avec les plus honorables et les plus précieuses traditions que de prononcer vous-mêmes la séparation de notre Académie et de la ville de Nîmes. Votre union avec elle, sans avoir jamais rien coûté à votre indépendance, vous associe à sa glorieuse histoire, au rayonnement de son nom illustre dans le monde entier.

» D'autres motifs, d'un ordre plus positif, contribuent à déconseiller le projet d'installation en location. M. Allard nous propose deux locaux à choisir : l'un sur la place de la Salamandre, un entresol servant d'entrepôt de meubles à la maison Thomas ; l'autre au n° 14 de la rue des Greffes : un deuxième étage plus haut de plafond et plus spacieux que l'entresol. Nos aménagements n'y seraient guère moins confortables que dans notre siège actuel, mais après seulement des réparations considérables qui retarderaient de plusieurs mois un transfert devenu urgent, et nous obligeraient peut-être à suspendre nos séances.

» Des charges pécuniaires écrasantes pour notre modeste budget seraient la conséquence

inéluçtable du choix d'un de ces immeubles. Dans l'un ou l'autre, nous aurions à payer un loyer de 500 francs. Cette dépense s'accroîtrait encore de frais accessoires dont la générosité de la ville de Nîmes nous dégrève actuellement : assurances, impôts, éclairage, chauffage, au minimum de 3 à 400 francs, soit un total annuel de 8 à 900 francs, perdus au détriment des œuvres qui sont la raison d'être de notre compagnie. La nécessité d'élever le montant des cotisations apparaît aussitôt. M. Allard estime qu'elles devraient être presque doublées. On peut supposer que beaucoup d'entre nous accepteraient volontiers cette surimposition. Mais nous devons nous rappeler que jusques aujourd'hui, la modicité relative de notre tribut académique nous a permis d'attirer à nous des confrères, des non-résidants, des correspondants dont les mérites étaient supérieurs à la situation de fortune. Vous aurez à dire s'il doit en être encore ainsi.

\*  
\*  
\*

» Poursuivant avec obstination notre recherche d'une solution qui aplanit les difficultés, nous sommes revenus à l'ancien évêché, et nous avons supposé que certaines modifications au projet accepté en mars 1910 par votre délégation seraient de nature à vaincre les hésitations de nos confrères ecclésiastiques. Nous nous sommes enquis des moyens de transporter notre siège loin des appartements qui, plus que d'autres, seraient susceptibles de leur déplaire. Nous avons tout exploré ; nous avons songé, par exemple, aux annexes : bureaux et maîtrise, séparés du bâtiment principal. Mais tout y était déjà aménagé en vue des nouvelles destinations. Nous arrivions trop tard.



» Seuls, le grand salon du rez-de-chaussée et l'ancienne salle à manger paraissaient pouvoir encore nous être cédés en échange des pièces réservées pour nous au premier étage. Nous avons fait auprès de M. le Directeur du Conservatoire et de M. le Directeur de l'École des Beaux-Arts, notre confrère M. Lahaye, les démarches nécessaires, car leur installation y était déjà commencée. Leur bonne grâce a bien voulu se prêter à cette combinaison. Elle est aussi soumise à vos suffrages.

\* \* \*

» D'autres solutions sont-elles à envisager ? Nouveau venu à cette Présidence, je n'ai pas la témérité de croire connaître mieux que vous, mes chers confrères, ce que commandent, à cet égard, les traditions, la dignité de notre compagnie, ses accords et ses relations avec la ville de Nîmes. Notre secrétaire perpétuel, notre Trésorier, nos architectes vous fourniront au besoin des explications complémentaires. Vous déciderez ensuite.

» Quant à moi, les fonctions que vous m'avez confiées m'imposent vis à vis de l'Académie tout entière, dans son passé et dans son avenir, des devoirs que des considérations individuelles, des sympathies personnelles envers d'estimés confrères ne sauraient me faire négliger. J'ai trouvé la question du transfert de notre siège engagée depuis deux ans. Vos procès-verbaux m'ont semblé indiquer que vous l'aviez résolue par l'acceptation des locaux du *Palais des Beaux-Arts*.

» Je ne puis que vous proposer cette solution, après la lettre de M. le Maire et tant qu'un Mécène bien inspiré n'aura pas répété le geste du savant Séguier faisant de sa maison *l'Hotel de l'Académie de Nîmes*. »

Après ce rapport, M. le Président lit un ordre du jour tendant à l'adoption de ses conclusions.

M. *Clauzel*, *secrétaire perpétuel*, dit en substance :

« Messieurs,

» Je n'ai rien à ajouter au rapport que vous venez d'entendre de la bouche de M. le président *Jouve*.

» Je ne peux qu'en louer la parfaite ordonnance et la netteté absolue. Je ne ferai des réserves que sur la rigueur de certaines déductions. Il vous laisse, du reste, toute liberté de voter et vous invite, avec un exposé complet des faits et une position très nette de la question à résoudre, à manifester votre sentiment et votre décision.

» Pour moi, Messieurs, après tous les compliments dont successivement tous les présidents m'ont comblé, je saisis, après plus de dix huit ans de fonctions, l'occasion de les remercier en une fois et en bloc.

» Le premier devoir de votre *secrétaire perpétuel* et le plus important est en tête de ceux que lui trace l'article 35 du règlement ; la rédaction et la confection des procès-verbaux.

» Si je me flatte d'avoir scrupuleusement et de mon mieux rempli tous mes devoirs, c'est bien à celui-là d'abord et spécialement, je l'affirme, que j'ai donné tous mes soins.

» Pour les autres, je leur ai donné toute mon intelligence et tout mon dévouement.

» J'ai voulu être, comme je croyais devoir l'être, tout à tous à l'Académie.

» Délégué à mes fonctions, non point par un ou plusieurs groupes, plus ou moins importants de nos confrères, mais par l'unanimité de vos suffrages, comme il convenait pour me donner la confiance de remplir pleinement ma charge, j'ai assuré à mon service la vigilance la plus constante et la plus active, la neutralité la plus rigoureuse, l'impartialité la plus complète, avec l'indépendance la plus jalouse de ma droiture et de ma dignité.

» Mon dévouement à notre chère Compagnie, l'exact accomplissement des obligations de ma charge, m'ont bien valu, de certain côté, quelques reproches. Ne m'a-t-on pas fait un crime d'avoir assisté notre président, M. Benoit-Germain, par exemple, à l'inauguration du *monument Bigot*, sous la présidence d'un ministre de la République ? Et autres reproches aussi injustes !

» Si je me vantais d'y avoir été absolument insensible, vous ne me croiriez peut-être pas. Mais vous pouvez me croire, quand je vous affirme que je n'en ai pas été troublé outre mesure et que je n'y ai trouvé aucun regret, ni aucun remords.

» Ce que j'ai fait, je serai prêt à le refaire, sans peur comme sans hésitation.

» Les petites agitations, agitations simplement de surface, inévitables dans toute activité, n'ont point éteint, ni même ralenti mon ardeur.

» Mais l'âge arrivant, mes fonctions me paraissaient devenir trop lourdes avec l'annonce et la perspective d'un prochain déménagement.

» J'allais donc vous prier de me mettre à la retraite et de me rendre avec ma liberté, ma tranquillité.

» Malheureusement, après de longues années de calme, l'agitation profonde, violente, est naguère venue. J'ai senti qu'au moment difficile, ma retraite serait une défection. Personne d'entre vous, j'aime à le croire, ne m'en a cru capable.

» Cette agitation ne peut se prolonger.

» Nous sommes mis en demeure de délibérer sur l'avenir de l'Académie.

» La continuation de l'incertitude pourrait, par un certain flottement, faire suspecter la droiture, tout au moins troubler la tranquillité du secrétaire perpétuel, qui est le premier de vos serviteurs.

» Je vous adjure de me donner une solution ferme qui tracera ma conduite.

» Je suivrai vos instructions précises, tant que votre sympathique confiance me gardera à mon siège, tant que mes forces me le permettront et que ma conscience ne me l'interdira pas.

» S'il devait en être autrement, je céderais volontiers la plume, trop heureux de reprendre mon entière liberté de penser et d'agir, et de me débarrasser d'une charge rendue trop lourde par les événements, surtout pour des épaules déjà courbées par l'âge et par le travail.

» Permettez-moi, en terminant, de vous rappeler le mot favori d'un de nos vénérés anciens présidents : « L'Académie est un salon. Elle ne peut vivre sans une confiance, sans un respect réciproques. »

» Avec la solidarité et la bienveillance de tous, nous retrouverons bientôt, je le souhaite et j'en ai le ferme espoir, le calme

nécessaire à nos travaux. Et nous pourrions ajouter à notre noble devise, celle très belle aussi de la ville de Paris : *Fluctuat nec mergitur.* »

M. F. Bruneton, trésorier, résume à peu près ainsi ses observations :

Il exprime sa profonde sympathie à MM. les ecclésiastiques, Il comprend leurs regrets d'avoir vu désaffecter l'Evêché et leur répugnance à s'installer avec l'Académie dans des locaux antérieurement occupés par leurs évêques. Il s'associe à ces regrets, éprouvés, du reste, même par d'autres que MM. les ecclésiastiques, et ne saurait blâmer leur résistance à une décision qui contrarie ou froisse leurs sentiments. Mais, comme trésorier, après avoir reçu l'assurance et acquis la conviction qu'aucun immeuble municipal autre que celui actuellement offert par M. le Maire ne peut être mis à notre disposition et aménagé pour notre installation, il constate et doit affirmer qu'une solution qui consisterait à rejeter les offres de la Municipalité, et, comme corollaire, à loger la Compagnie dans un immeuble à elle appartenant, ou pris par elle en location, est, en l'état de nos finances et de nos budgets, matériellement impossible.

M. Raphel fournit quelques indications sur divers locaux qui sont énumérés comme pouvant servir de lieu de réunion à l'Académie.

M. La Haye, interpellé sur une salle dépendant de l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, naguère transférée dans le nouveau

Palais des Beaux-Arts. donne quelques précisions à ce sujet.

M. *Raphel*, continuant l'examen des locaux indiqués, arrive aux dépendances de la *Galerie Jules Salles*. Il dit que la petite pièce de droite, qui nous sert de vestiaire, pour nos séances publiques, serait certainement insuffisante à cause de son exiguité. Quant à celle de gauche, elle est vraiment inhabitable et ne peut être utilisée que comme salle de débarras pour les caisses et emballages des instruments de concerts ou des tableaux des expositions qui ont lieu dans la Galerie. Cette salle, en outre, est humide, peu saine, etc...

M. *le chanoine Delfour* demande alors à M. *Raphel* quel a été l'architecte.

A quoi, M. *Raphel* répond que c'est lui ; mais il explique d'abord qu'il a été obligé d'utiliser un emplacement et des constructions avec les voisinages déjà existant.

Il ajoute que l'intention de M. *Jules Salles*, quand il a conçu le projet de doter la ville de Nîmes de la *Galerie des Arts* (appellation primitive), était de loger l'Académie, dont il faisait partie, dans cette construction. Les plans primitifs et tout le dossier en font foi. Les persistantes oppositions qu'il a dû subir, avant l'acceptation par la Ville de son offre généreuse et le vote du Conseil municipal, malgré des contradicteurs tenaces, dont les procès-verbaux de 1890 conservent le souvenir, l'ont obligé à faire remanier par son architecte et réduire totalement les projets primitifs pour faire tenir ce palais sur un ter-

rain bien différent de celui qu'il avait d'abord souhaité et très irrégulier. C'est ainsi que dut être sacrifiée l'installation de l'Académie.

M. *Clauzel*, récemment élu membre résidant de notre Compagnie, avait, comme rapporteur, lutté pour une solution meilleure et plus profitable à notre Société. Encore put-il se féliciter d'avoir évité le rejet complet de l'offre du généreux donateur que fut notre cher et vénéré devancier.

M. *le chanoine Delfour*, arguant d'une omission au procès-verbal d'une des séances de juin 1910, déclare qu'il aurait, à ce moment, protesté contre le projet de transfert de l'Académie à l'ancien Evêché et que cette protestation aurait été faite en une conversation avec M. *Maruéjol*.

M. *le chanoine Nicolas* prétend avoir le souvenir de ce colloque.

M. *le chanoine Delfour*, reprenant tous les motifs qui militent contre le transfert dans l'immeuble proposé, conclut en racontant que, ce jour même, à 4 heures et demie de relevée, M. *Valette*, Maire de Nîmes, aurait, devant plusieurs personnes, trois ou quatre, qui le lui ont redit, affirmé qu'il ne délogerait pas l'Académie de son siège actuel où elle pourrait, par conséquent, continuer de se réunir. Il présente, en vertu de cette très nette indication, une motion ayant pour base de faire ajourner à quinzaine la solution de la question.

M. le secrétaire perpétuel répond, sur la question des procès-verbaux :

1° Le procès-verbal d'une séance est soumis à l'approbation de l'Académie dans la séance qui la suit immédiatement (article 35 du Règlement). Ce n'est pas au bout de vingt mois qu'un procès-verbal peut être critiqué, surtout en l'absence de l'interlocuteur : M. Maruéjol, on le sait, est actuellement gravement malade (mort, le 30).

2° Les conversations ne sont pas insérées ou mentionnées dans un procès-verbal quand elles sont en dehors de l'ordre du jour, qu'elles ne donnent lieu ni à une proposition, ni à une discussion, ni à une décision.

3° Le mois de juin 1910 n'a eu que deux séances ; 1° la séance publique du 2 juin ; 2° la séance ordinaire du 11 juin, à laquelle, ainsi qu'il appert de la liste officielle de présence (art. 46 du règlement), n'assistait pas M. Maruéjol.

M. le chanoine François Durand demande qu'en présence du bon vouloir manifesté par M. le Maire, d'après les paroles de M. le chanoine Delfour, il plaise à l'Académie de renvoyer à une séance ultérieure la décision à prendre au sujet de son transfert de l'Académie à l'ancien Evêché.

Avant de faire procéder au vote, la discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, M. le président insiste pour que M. chanoine Delfour fournisse



par écrit le texte exact de sa motion sur laquelle l'Académie va statuer par un vote au scrutin secret, ainsi qu'elle le décide.

Cette précision écrite est d'autant plus nécessaire que la motion d'ajournement invoque une déclaration de M. le Maire qui contredit la lettre officielle de la Municipalité relatée et visée dans le rapport ci-dessus de M. le président.

Faute de texte libellé par écrit, M. le président met aux voix la question pure et simple de l'ajournement.

Preennent part au scrutin secret les 27 membres résidants dont la présence est constatée en tête du présent procès-verbal.

Sont absents : MM. Doze, Robert, Allard, Barral, Maruéjol, Robin, de Pougna-dresse, chanoine Contestin, Margier, mem-bres résidants.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Pour l'ajournement...	12 voix
Contre.....	15 »

L'ajournement est, en conséquence, re-poussé.

Avant que les conclusions du rapport soient mises aux voix, M. Deloche annonce qu'il proposera un amendement ou une adjonction à la formule dont M. le prési-dent a donné connaissance.

Les conclusions finales du rapport sur le transfert sont alors soumises au scrutin

dans les mêmes conditions que précédemment la motion d'ajournement. Y participent les mêmes votants.

Le résultat donné par le dépouillement est :

Pour l'adoption des conclusions	16	voix
Contre.....	10	»
Il y a un bulletin blanc.....	1	

A la suite de ce vote qui décide le transfert, M. *Deloche* demande que l'ordre du jour indique l'espoir de l'Académie de s'installer plus tard, un jour, dans un Hôtel lui appartenant.

Satisfaction est donnée à ce vœu qui n'est l'objet d'aucune objection ni protestation.

La décision de l'Académie est donc ainsi formulée ;

« L'Académie de Nîmes, clôturant ses  
» délibérations sur la question du transfert  
» de son siège, et sans renoncer à l'espoir  
» de s'installer dans un nouvel Hôtel de  
» l'Académie, regrette que les circonstances  
» n'aient point permis de donner satisfaction  
» aux sentiments récemment exprimés  
» par quelques-uns de ses membres ; elle  
» prend acte de la lettre de M. le Maire, en  
» date du 13 janvier 1912 ; remercie la ville de  
» Nîmes du généreux concours qu'elle veut  
» bien continuer à lui prêter, et confirme  
» le mandat donné, le 14 octobre 1911, à

» MM. *Allard* et *Raphel*, architectes, pour  
» sa prochaine installation au nouveau *Pa-*  
» *lais des Beaux-Arts.* »

L'heure avancée n'a pas permis d'épuiser  
l'ordre du jour. La suite en est renvoyée  
à une date ultérieure et la séance est levée.

*Séance du 5 février 1912*

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, chanoine Contestin, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier est lu.

M. le chanoine Bonnefoi demande et obtient la parole. Il dit :

« Avant que le procès-verbal soit adopté,  
» permettez moi, Messieurs, d'exprimer  
» un regret, qui, je l'espère, ne froissera  
» aucune susceptibilité.

» Ce regret, c'est que nous ne puissions  
» nous entendre sur une question peu im-  
» portante par elle-même : un changement  
» de local pour une vingtaine de séances

» dans toute une année ; question assez  
» grave, cependant, par les conséquences  
» qu'elle laisse entrevoir à cause du choix  
» proposé.

» Monsieur le Président, dont la parole  
» est à la fois si élégante et si persuasive,  
» ne m'en voudra pas de me placer à un  
» autre point de vue que le sien.

» Il a éloquemment rappelé le souvenir  
» de Mgr Fléchier, le protecteur de notre  
» Académie.... Les évêques de Nîmes  
» se sont fait un honneur d'entourer de  
» sympathie et d'estime notre Compagnie.  
» En seraient-ils bien récompensés ?

» Mgr Besson, de si douce mémoire,  
» avait été tout heureux d'assister à une de  
» vos séances..... Hélas ! Mgr Béguinot,  
» notre évêque bien-aimé, ne peut, en  
» ce moment, compter sur le même bon-  
» heur.....

» Aussi, n'en soyez pas surpris, Mes-  
» sieurs, beaucoup de catholiques de la  
» ville et du diocèse verraient un manque  
» de tact, de délicatesse, une offense même  
» dans le transfert de l'Académie à l'évê-  
» ché.

» Contre ce transfert, du reste, une mino-  
» rité s'est dessinée parmi nous. J'ose dire  
» qu'une judicieuse remarque, faite par un  
» de nos frères séparés, plaide en sa fa-  
» veur.

» Dans un travail très documenté sur le  
» manuel juridique du culte, M. Armand  
» Lod a écrit cette page qu'il livre à nos  
» réflexions.

» Les mesures injustes ne durent qu'un  
» temps... Lorsque les vrais libéraux se-  
» ront en majorité dans le Parlement, ils  
» effaceront de nos lois les textes qui con-  
» sacrent la confiscation des biens des an-  
» ciens établissements du culte catholique.  
» Ils imiteront ce que les Constituants de  
» 1789 ont fait en faveur des protestants.  
» Le décret du 10 juillet 1790 a, en effet,  
» restitué les biens des non-catholiques qui  
» avaient quitté la France pour conserver  
» intacts leur croyance et leur foi. Espé-  
» rons que le temps n'est pas éloigné où  
» une loi solennelle rendra aux catholiques  
» un patrimoine que leur Eglise avait ac-  
» quis avec l'autorisation et sous le contrôle  
» du pouvoir civil. »

» Ces prévisions se réaliseront-elles ?  
» Qui le sait ? En tout cas, puisque l'Aca-  
» démie peut rester où elle est, je le de-  
» mande une fois de plus très instamment.  
» Que la majorité, même après le vote émis,  
» consente au maintien du *statu quo*, ne  
» serait-ce que par égard pour la minorité  
» qu'auraient certainement rendue plus  
» forte plusieurs de nos confrères absents.  
» Notre Compagnie continuerait ainsi les  
» bonnes traditions de courtoisie, de défé-  
» rence, de respect, qui se sont rarement  
» démenties dans toute la suite de son glo-  
» rieux passé. »

L'Académie, consultée, reconnaissant que ce dire n'affecte en rien la teneur du procès-verbal qui vient d'être lu et n'a pour but ni pour conséquence possible aucune modification ou rectification quelconque à ce procès-verbal en prononce l'adoption.

S'engage alors une discussion sur le dire de M. le *chanoine Bonnefoi*. Y prennent part : MM. le *président Jouve*, *Reinaud*, *Coulon*, *chanoine Bonnefoi*, notamment, et divers autres.

M. *président Jouve* rapporte et insiste sur ce point qu'il a, dès la décision prise par l'Académie, le 22 janvier, informé verbalement de cette délibération M. le maire, qui lui a remis ou fait remettre les plans de l'installation proposée, sur lesquels il offre de fournir à la Compagnie toutes les indications nécessaires ou utiles.

M. *Coulon* rappelle brièvement, après avoir soutenu le respect dû à un vote régulièrement émis, la théorie juridique des contrats.

Sur interpellation de M. *Puech*, M. le *président Jouve* conte la visite qu'il a faite à M. le maire, à la suite de la deuxième séance, et dans laquelle on s'est expliqué sur la démarche rapportée et invoquée, le 22 janvier dernier, par M. le *chanoine Deljour*, pour proposer l'ajournement. M. le maire a dit que cette visite lui fut faite, en effet, ce même jour entre 4 et 5 heures, par MM. de *Trinquelague*, *Cabiac* et *Gilly*, conseillers municipaux. M. le maire leur répondit simplement, en maintenant la lettre officielle de la municipalité (13 janvier 1912), qu'il appartenait à l'Académie de délibérer et de répondre, comme elle le déciderait, à l'offre de la mairie. Il leur avait, du reste, fait remarquer que cette démarche était bien tardive et que le procès-verbal de la séance du 16 juillet 1908, dans

laquelle le rapport de M. Pieyre, alors maire, sur le projet d'achat de l'ancien évêché par la ville et son affectation en partie à l'Académie n'avait provoqué aucune protestation ni réserve.

Après diverses observations, la nouvelle proposition du *statu quo* formulée par M. le chanoine Bonnefoi est mise aux voix.

Cette proposition, tant en la forme qu'au fond, est repoussée.

M. le secrétaire perpétuel est invité à transmettre sans retard à M. le maire la copie du procès-verbal du 22 janvier dernier, ledit procès-verbal devenu définitif par son adoption ci-dessus constatée, copie *parte in qua* relative à la question du transfert du siège social.

Il est décidé, comme suite à cette communication faite à la municipalité, que le bureau de l'Académie, auquel sont invités à se joindre tous les membres de la Compagnie qui le désireront et le pourront, se rendra, mercredi prochain, 7 février, à 11 heures du matin, au *Palais des Beaux-Arts*, avec M. Raphel et M. l'architecte municipal, celui-ci délégué de la municipalité, qui sera avisé du rendez-vous et prié de s'y rendre, pour prendre toutes dispositions nécessaires ou utiles à l'exécution de la décision du 22 janvier dernier.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.



*Il dépose l'hommage suivant fait par M. le président Jouve.*

ALFRED GASSIER : *Théâtre romantique*.  
ARTEVELDE, NICOLAS FLAMEL (*œuvres posthumes*). — (Exemplaire imprimé spécialement pour l'Académie de Nîmes.)

M. le secrétaire note la nomination de M. Edmond Falgairolle, membre non résidant, actuellement procureur de la République à Montpellier, aux fonctions d'avocat général à la cour d'appel de cette ville.

*Il note le décès de M. Maruéjol, membre résidant, survenu le mardi soir 30 janvier dernier.*

*Il communique la démission de Mgr Constans, correspondant, du Vigan (Lettre du 25 janvier 1912).*

*Il indique, enfin, que les pouvoirs de M. le comte de Balincourt, bibliothécaire, élu, le 9 février 1907, pour cinq ans (art. 26 du règlement), venant à expiration, il y aura lieu de procéder, à la prochaine séance, à l'élection d'un bibliothécaire. Il en est ainsi ordonné.*

*M. le président Jouve donne alors lecture de son Eloge funèbre de M. Gaston Maruéjol, suivi de l'état de ses travaux.*

*Cette notice avec cette note seront offerts en hommage, par M. le président, à M. Maruéjol, frère du défunt, et à sa famille.*

M. Clavel demande la permission d'ajouter :

« Jadis, à certains jours du samedi, les » journaux de Nîmes annonçaient que, le

» lendemain dimanche, MM. Maruéjol et  
» Maurin feraient publiquement une con-  
» férence archéologique publique. M.  
» Clavel y a assisté parfois. Une affluance  
» considérable s'y pressait d'ordinaire. Ainsi  
» s'est vraiment popularisée notre archéolo-  
» gie locale. »

- Sur l'invitation de M. le *président*, la  
séance est levée en signe de deuil.

Après un quart d'heure de suspension, la  
séance est reprise pour la suite d'un ordre  
du jour important et chargé.

M le *secrétaire* donne lecture de la lettre  
suivante :

Nîmes, le 16 janvier 1912.

« Monsieur et cher compatriote,

» L'Association française pour l'avance-  
ment des Sciences doit tenir ses prochaines  
assises, du 1<sup>er</sup> au 10 août prochain, dans  
notre ville et dans notre département.

» Un Comité local composé de notabilités  
scientifiques, industrielles et commerciales,  
est en bonne voie de formation.

» A cette occasion, le Bureau serait heu-  
reux de profiter de la notoriété qui s'atta-

che à votre nom pour vous inscrire sur la liste des membres de son Comité local.

» Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions, Monsieur et cher compatriote, de vouloir bien agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Bureau,

*Le président,*

Dr Charles VAURIOT.

L'Académie adhère à cette offre et à cette demande.

On passe aux lectures annoncées.

M. le chanoine François Durand donne connaissance de son travail : *Une Eglise romane datée (Montfrin)*.

M. Maurin fait l'analyse et rend compte de l'hommage ci-dessus relaté : Alfred GASSIER : *Théâtre romantique*. — ARTEVELDE, NICOLAS FLAMEL.

L'heure avancée n'ayant pas permis d'épuiser l'ordre du jour, la continuation en est remise à une date ultérieure.

La séance est levée.

*Séance du 19 février 1912*

Présents : MM, Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Reinaud, Delamare, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* : Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu et adopté,

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Il dépose également les ouvrages suivants dont il fait hommage au nom des auteurs :

Alphonse ARTOZOUL : *Jehan de Saint-Gelais (Evêque d'Uzès)* ;

Claude GIGNOUX ; *Essai sur quelques nouvelles méthodes d'éducation.*

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE MARSEILLE, publie le *Programme de ses Concours pour l'année 1912* : Fondation du maréchal de Villars (prix de 900 francs) ; Fondation du duc de Villars (prix de 600 francs) ; Fondation anonyme (prix de 300 francs).

La SOCIÉTÉ d'EMULATION DE CAMBRAI ouvre son *Concours bisannuel de poésie*, et y ajoute cette fois un *Concours de contes et nouvelles en prose* (dernier délai, 31 août 1912).

M. le secrétaire fait connaître ou rappelle que le jour de la prochaine séance réglementaire, le lundi 4 mars prochain, dans la soirée, une conférence sera donnée, dans la *Galerie Jules Salles*, par M. Henry Bordeaux, sur ce sujet : « L'Honnête femme dans le roman français contemporain. » L'attrait de cet événement littéraire s'exercera certainement sur plusieurs d'entre nous. Pour concilier toutes choses, n'y aurait-il pas lieu d'ajourner la séance du 4 mars ? Il en est ainsi décidé par le renvoi de cette réunion au surlendemain, mercredi 6 mars.

M. Guérin demande et obtient la parole pour donner connaissance de la déclaration suivante dont il demande l'insertion au procès-verbal.

« Messieurs,

» Encore sous le coup des deuils cruels qui m'ont plongé dans la solitude et dans

la douleur, il ne me convient pas de répondre par la voie des journaux à des provocations personnelles qui m'ont mis en cause à propos d'un vote récent à l'Académie, dans une feuille de combat dont le titre importe peu. Mais il me paraît indispensable de m'expliquer sur deux points avec mes confrères de l'Académie, puisque les débats de nos dernières séances sont la cause au moins indirecte d'un véritable outrage fait à la liberté de conscience en ma modeste personne.

» On m'a fait grief de mon origine catholique et des quatre années d'études passées dans ma jeunesse au Collège Saint-Stanislas, pour prouver sans doute qu'au sein de votre Compagnie, trente-six ans de libération philosophique et confessionnelle ne me donnaient pas droit à l'affirmation d'une opinion conforme à ma raison et à ma conscience sur une question de local. Logiquement un pareil grief a autant de valeur que celui qui consisterait à reprocher à un homme mûr, affecté d'une admirable calvitie ton d'ivoire, d'avoir perdu les belles boucles brunes ou blondes de son enfance. Aussi, je n'insiste pas sur la pauvreté de l'argument et je passe à une accusation plus grave, qu'on m'adresse, en bonne et honorable compagnie, du reste.

» Cette accusation tendrait à faire de tout fonctionnaire un homme timoré, sans caractère, dont l'opinion n'est jamais que l'expression d'une lâcheté avilissante. Je ne désire pas connaître les auteurs et les inspireurs d'une telle opinion aussi dépour-

vue d'aménité que de psychologie. Leurs noms ni leurs antécédents ne m'intéressent pas.

» Je me contenterai de faire observer qu'en stricte justice tout homme porte avec lui un droit absolu au respect de ses opinions. Qu'il me suffise de rappeler, en ce qui me concerne, que tout mon passé se dresse comme le meilleur garant de mon indépendance de caractère, comme un témoignage irrécusable des sacrifices d'intérêts et même d'affections que je n'ai jamais hésité à faire, pour la défense de mes convictions philosophiques.

» J'avais pensé, Messieurs, que parmi les nombreux agréments que nous réserve l'honneur de faire partie de l'Académie de Nîmes, le plus séduisant, dans une Compagnie de courtoisie aussi exquise, de distraction aussi corrcte, était de se sentir à l'abri des animosités parfois puériles, des suspicions trop souvent injurieuses qui agitent et désolent notre malheureux pays.

» Je me plais à croire qu'un tel espoir ne sera pas déçu pour ceux qui, comme moi, cherchent au milieu de vos doctes entretiens et de vos graves travaux la paix du cœur, une trêve à leurs peines intimes. Il faudrait désespérer de pouvoir jamais se réfugier dans l'un de ces temples sereins dont parle le poète latin, si les vaines passions humaines menaçaient d'envahir jusqu'à notre symbolique temple académique. Certes, Messieurs, mon désir est grand de conquérir, dans la mesure de mes forces et du possible, votre sympathie à tous, sans excep-

tion ; mais, je tiens davantage encore à votre estime et je me figurerais n'en être plus digne, si je m'écartais un seul instant de la ligne de conduite que je crois avoir toujours observée jalousement : garder à l'égard de mes adversaires comme à l'égard de mes amis, au-dessus de toute considération de parti ou de confession, toute ma liberté de conscience au service de tout ce qui me paraît juste et fondé en raison.»

M. *Maurin*. — L'Académie, qui marche paisiblement et gaillardement vers son troisième centenaire, n'a, fort heureusement, jamais encore connu d'aussi violentes agitations, des attaques aussi injustes et injustifiées.

M. *Reinaud*. — Cette déclaration prend une grande et exceptionnelle importance dans la bouche de M. *Maurin*, *président fondateur*, actuellement *président honoraire du Syndicat de la presse nimoise*.

M. *Clauzel*, *secrétaire perpétuel* :

Messieurs,

J'ai religieusement observé jusqu'à ce moment la loi du silence que je m'étais imposée. Mais vous ne comprendriez pas que je laisse passer cet incident sans ajouter un mot d'indignation aux protestations que vous venez d'entendre.

Si vous m'en croyez, vous ferez comme moi, comme j'ai fait jusqu'à ce jour : vous



penserez que le plus grand honneur qu'on puisse octroyer à pareille presse, c'est de l'ignorer et de jeter ses feuilles au feu : le feu purifie.

Cependant, il est, parmi les élucubrations auxquelles il vient d'être fait allusion, une menace relevée par d'autres journaux et dont la formule est seule venue jusqu'à moi. Ecoutez ; cela en vaut la peine :

« Mais qu'ils sachent que nos amis seront  
» devant la porte de l'évêché volé, pour  
» les huer au passage, le soir de la pre-  
» mière réunion, dans le Palais épis-  
» copal. »

Sommes-nous en France, Messieurs, en plein XX<sup>e</sup> siècle ?

Qu'un journaliste se fie plus ou moins hâtivement à de prétendues révélations sensationnelles, il invoquera, utilement peut-être, s'il est pris en flagrant délit d'erreur, les circonstances atténuantes. Mais il n'en est point parmi nous.

Que penser alors et que dire de cette mystérieuse divination avec laquelle la feuille en question renseignée on ne sait comment pour cette abominable campagne se fait la dénonciatrice d'inexactitudes possibles, sinon certaines, de contre-vérités voulues ou simplement hasardeuses ? Et ces grands justiciers les donnent comme parole d'Évangile pour condamner tel ou tel et le vouer à l'animadversion publique.

L'Académie a sagement et fermement voulu voter, sur la grave question du trans-

fert, au scrutin secret, pour laisser à chacun toute sa liberté et son entière responsabilité en face de sa conscience.

Et le secret que nous n'avons pas voulu ou pu percer, quelqu'un, avec une sorte de divination mystérieuse et surhumaine, l'aurait percé et dévoilé.

Hypothèses vaines et, par suite, coupables; suppositions sans fondement et, par conséquent, condamnables!

On ne recule pas devant ces actes réprouvés par tous et punis par la loi qui les qualifie d'excitation des citoyens à la haine des uns contre les autres, et de provocation à la guerre civile par de violentes manifestations dans la rue.

Quelle pitié, Messieurs!

Nous ne sommes pas ici pour nous occuper de ces vilaines choses

Quand on a pour soi sa conscience, on poursuit son chemin, la tête haute, sans trouble et sans faiblesse.

Poursuivons donc nos travaux, maintenant, dans une mutuelle confiance, dans une véritable et stricte solidarité, avec le calme qu'ils comportent et la lucidité qu'ils exigent, sans nous laisser émouvoir par les bruits du dehors.

Le travail, Messieurs, sera la plus utile, la plus noble protestation contre les attaques étrangères sûrement injustifiées; le meilleur réconfort, le plus efficace remède ou préservatif contre le mal que l'on nous fait ou que l'on voudrait nous faire.

M. le secrétaire perpétuel fait part à l'Académie du décès, survenu à Manduel, le lundi 12 février courant, de M. C.-A. Goudard, membre non résidant.

M. le président prononce alors l'allocution que voici sur le confrère décédé :

« Mes chers confrères,

» L'Académie a appris avec un vif regret la mort d'un de ses doyens M. Goudard, le numismate universellement connu. Il était né à Milhaud en février 1824. Il vient de s'éteindre à Manduel en février 1912 après 88 années de vie active et de robuste santé.

» Entré à l'Académie de Nîmes le 4 décembre 1880, il était devenu de beaucoup le plus ancien de nos 24 membres non résidents.

» C'est en juillet 1894, qu'il fit don à la ville de Nîmes de sa collection de monnaies anciennes et modernes comprenant plus de 4.000 pièces. Lui-même voulut la classer dans les vitrines de la Maison-Carrée, et jusqu'à la semaine qui précéda sa mort, il vint chaque jour s'en constituer le vigilant gardien.

» Dans la séance du 4 juin 1896, notre Académie lui décerna une médaille en vermeil à titre de reconnaissance pour son généreux don. Elle applaudit à plusieurs reprises ses intéressantes communications sur les sujets qui lui étaient familiers.

» Notre ancien président Emile Reinaud lui dédia son original poème de la *Maison-Carrée*. Frédéric Mistral, notre illustre confrère, fervent ami de Nîmes, lui consacra quelques vers que je vais vous lire. Aucune louange ne pouvait égaler en splendeur cet hommage d'un immortel poète.

### A MESTE GOUDARD

*Clavaire et counservaire doù médaïé de  
Nimès à la Maisoun Carrado.*

Bon Mandiulen ! ami Goudard,  
Qu'à Nimès portès l'estendard  
Dis Antounin et di Faustino,  
O tu què gardès lou trèzor  
Dis brounzé, dis argent, dis or,  
De nost antiquita latino,  
Longo mai venguès de Mandiue  
Per goubeja de toun cop d'iue  
La Basiliquo palatino.

F. MISTRAL.

14 de janvié 1904.

### A MAITRE GOUDARD

*Gardien et conservateur du médaillier de  
Nîmes à la Maison Carrée.*

Bon ami de Manduel, Goudard,  
Qui portes à Nîmes l'éterdard  
Des Antonin et des Faustine,  
O toi qui gardes les tresors  
Des bronzes, des argents, des ors,  
De notre antiquité latine,  
Puisses-tu longtemps de Manduel  
Venir caresser d'un coup d'œil  
La Basilique palatine.

F. MISTRAL.

14 janvier 1904.

L'ordre du jour appelle l'élection, fixée à cette séance, d'un *bibliothécaire-archiviste*, pour succéder à M. le *comte de Balincourt*, dont les pouvoirs sont expirés, à qui M. le *président* adresse des félicitations et des remerciements pour le zèle et l'intelligence qu'il a déployés dans ses fonctions jusqu'à ce jour.

Le scrutin auquel il est procédé dans ce but et auquel prennent part les 21 membres présents donne l'unanimité des suffrages, moins un bulletin blanc, à M. *Mazauric*, qui est proclamé élu à ces fonctions pour cinq ans, en vertu de l'article 29 du règlement.

M. *Mazauric* remercie ses confrères du témoignage de sympathie qu'ils viennent de lui donner. Il promet de remplir ses fonctions avec toute l'intelligence, tout le dévouement et toute l'activité dont il est capable.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un *correspondant*. Est élu, au scrutin, à l'unanimité des membres présents et votants, M. *Louis Merle*, magistrat, membre de la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis (Saintes)*.

Conformément aux articles 59 et suivants du règlement, M. le *président* procède à la formation des commissions annuelles de la façon suivante. Il désigne pour les FINANCES ET PUBLICATIONS : MM. *Deloche*, *Clavel*, *Maurin*, *chanoine François Durand*, *Peyron*.

CONCOURS : MM. *Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bosc, chanoine Albert Durand, Guérin.*

LEGS MAUMENET et JULES SALLES : MM. *Doze, Clavel, Mazel, Maurin, Reinaud, chanoine Delfour, Delamare, Barral, chanoine BonneJoi, La Haye, Coulon, Raphel.*

M. le secrétaire perpétuel rapporte que, selon le rendez-vous indiqué et pris, à la dernière séance, pour la visite au *Palais des Beaux-Arts*, à l'effet de déterminer définitivement la partie qui sera affectée à l'Académie, le transport sur les lieux a été effectué, le mercredi matin, 7 février courant, à 11 heures.

M. le président donne alors connaissance du *Procès-verbal* officiel de cette réunion, dont une expédition lui a été transmise par la municipalité, laquelle expédition sera déposée aux archives de l'Académie. Ce procès-verbal est ainsi libellé et signé par les parties intéressées ou leurs représentants officiels :

*Procès-verbal de la réunion tenue au Palais des Beaux-Arts par MM. les membres de l'Académie de Nîmes, à l'effet de déterminer définitivement la partie de l'immeuble à affecter à cette institution.*

L'an mil neuf cent douze, le 7 février, à 11 heures du matin, MM. les membres de l'Académie composant la délégation chargée de déterminer définitivement la partie

de l'immeuble à affecter à cette institution, se sont transportés au Palais des Beaux-Arts, conformément à la décision prise par l'Académie de Nîmes, dans sa séance du 5 février dernier.

Etaient présents :

M. Jouve, président de l'Académie de Nîmes,

M. Bruneton, trésorier de l'Académie de Nîmes,

MM. Reinaud, Raphel, D<sup>r</sup> Mazel, Maurin, membres de cette Académie.

La municipalité ayant été invitée à se rendre à cette réunion, par lettre de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie à M. le maire de Nîmes, en date du 6 février, était représentée par M. Gignoux, architecte de la ville.

M. Raphel, en présentant les excuses de M. La Haye, membre de l'Académie et directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, fait connaître que ce dernier d'accord avec M. Fontayne, directeur du conservatoire, préférerait voir adopter la solution qui consisterait à abandonner à l'Académie le grand salon du rez-de-chaussée pour prendre celui du 1<sup>er</sup> étage, qui deviendrait salle d'expositions et de Concerts.

Après avoir examiné à nouveau les avantages et inconvénients des deux projets en présence,

Le premier comportant l'aménagement de l'Académie au rez-de-chaussée et au

1er étage, selon les dispositions des plans du projet communiqué en 1910 à MM. les membres du Bureau de l'Académie, voté par le Conseil Municipal, et approuvé par M. le Préfet.

Le second préconisé par certains membres de l'Académie, prévoyant tout simplement cet aménagement dans trois grandes salles du rez-de-chaussée du bâtiment principal.

Après discussion à laquelle prirent principalement part MM. Jouve, Reinaud, et Raphel, il a été décidé, à la majorité des membres présents, que l'Académie de Nîmes serait installée au rez-de-chaussée du Palais des Beaux-Arts, et que ses services seraient distribués de la façon suivante :

Le grand salon du rez-de-chaussée donnant sur le parc servirait de salle des séances.

La salle située à gauche du vestibule d'entrée, et celle qui s'ouvre au rez-de-chaussée de la cage d'escalier (ancienne salle à manger) serviraient de bibliothèque et de salle d'archives.

Le vestibule d'entrée et la partie rez-de-chaussée de la grande cage d'escalier appartiendraient également à l'Académie qui en disposerait à son gré et serait chargée d'en assurer l'entretien. Dans cette partie du local elle devrait le droit de passage aux personnes qui auraient à se rendre, pour les réunions publiques seulement, dans le grand salon du premier étage, qui devien-



drait salle d'auditions et de concerts pour le Conservatoire et salle d'expositions pour l'Ecole des Beaux-Arts.

Une clé du W.-C. situé près de la loge du concierge de l'Ecole des Beaux-Arts serait mise à la disposition de MM. les membres de l'Académie.

Vu la disposition du local adopté, MM. les Membres de la délégation de l'Académie demandent d'une part la suppression de certains objets prévus au projet, tels que les deux glaces et le lavabo, et d'autre part certains aménagements nouveaux en rapport avec leurs besoins, lustre central, plafonniers, rayonnages, etc.

D'après les renseignements fournis par l'Architecte de la Ville, la dépense à faire pour ces nouveaux aménagements pourrait être prise sur les prévisions du devis d'aménagement du Palais des Beaux-Arts.

Il est enfin entendu que M. Raphel doit, en raison d'une délégation particulière qui lui a été donnée antérieurement, arrêter avec l'architecte de la ville les détails du déménagement de l'Académie et des aménagements divers, tels qu'installation de la lumière électrique, disposition des rayonnages, etc.

Dressé par l'Architecte de la ville, à Nîmes, le 7 février 1912, en double expédition, dont une pour les Archives Municipales, l'autre pour celles de l'Académie de Nîmes.

*L'Architecte de la Ville,*  
GIGNOUX.

*Le Président de l'Académie,*  
Michel JOUVE.     *Le Secrétaire Perpétuel,*  
P. CLAUZEL.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Michel Jouve*, président, donne connaissance de ses observations sur *Nemausus* et *Nemausa*. (V. *Revue du Midi*, 1912, p. 197.)

M. le *Dr Delamare* a bien voulu résumer ainsi cette fin de séance.

A la précédente séance, M. Jouve, président, dans son remarquable éloge funèbre de G. Maruéjol, avait appelé notre cité Nemausa ; un de nos confrères fit remarquer qu'il aurait fallu dire Nemausus. Piqué au jeu, M. Jouve fit des recherches qu'il vient de nous communiquer. Lorsqu'au milieu du siècle dernier on éleva au centre de l'Esplanade ce chef-d'œuvre dû à la collaboration de Questel et de Pradier qu'on appelle la Fontaine de Pradier laissant un peu trop dans l'ombre le nom de Questel, la municipalité s'adressa à l'Académie pour connaître quels étaient les noms qu'on devait graver au-dessous de chacune des statues. Une commission fort bien composée d'ailleurs avec J. Salles pour secrétaire, se réunit et discuta d'abord l'opportunité de la question à elle posée. Heureusement quelqu'un fit observer sagement qu'il s'agissait du choix des noms de cours d'eau qu'on devait inscrire et non de savoir si ces inscriptions étaient bien justifiées. Quand il s'agit d'identifier la magnifique statue qui domine le monument, les savants épigraphistes de la commission furent unanimement d'accord pour présenter le nom de Nemausa. S'appuyant sur ces autorités,

M. Jouve avait cru pouvoir appeler notre cité Nemausa, titre d'ailleurs d'un journal éphémère que fondèrent, il y a 30 ans environ, G. Maruéjol, G. Maurin et quelques amis.

Après cette lecture très intéressante et très documentée, M. Maurin demanda la parole et pendant une demi-heure, comme s'il avait voulu remplacer son cher ami disparu, nous tint sous le charme de sa diction pure et de ses conjectures proto-historiques. Non, s'écrie M. G. Maurin, la divinité qui présida aux destinées de Nîmes n'est pas une déesse, jamais le nom de Nemausa ne fut prononcé ni écrit. Cherchez dans les médailles, dans les inscriptions, fouillez les auteurs anciens autant grecs que latins, vous ne trouvez qu'un seul nom, celui de Nemausus. Que signifie ce mot ? Ici toutes les hypothèses sont permises, mais je le rapprocherais du dieu phénicien Melkart. Non pas que je considère Nîmes comme une ancienne colonie phénicienne. Nîmes pas plus que Marseille, pas plus que Saint-Gilles — Héraclée — n'ont été de vraies colonies mais simplement des comptoirs. La légende rapporte qu'Hercule eut d'une nymphe un fils du nom de Nemausus. Eh bien, partout où vous retrouverez la légende d'Hercule, soyez certains qu'il s'agit des Phéniciens et de leur dieu Melkart. On a voulu rattacher notre nom antique à l'invasion gauloise, mais cette dernière remonte à peine à 400 ans avant notre ère et déjà à ce moment notre cité existait, elle était déjà prospère.

Et il me semble alors voir souriante et un peu ironique la tête de notre ami Maruéjol à la barbe fleurie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 6 mars 1912*

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Maurin, Comte de Balincourt, Reinaud, Delamare, Chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphael, Mazauric, Trial, Bosc, Chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidents* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Marcel Fabre, Louis Merle, *correspondants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté. Il renvoyait à ce jour la réunion ordinaire du lundi 4 courant.

M. le *Secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis la dernière séance.

M. le *Secrétaire* donne connaissance de la lettre de remerciement de M. Louis Merle, élu *correspondant*, au cours de la réunion précédente, et que M. le *Président*, le trouvant présent, ce soir, présente à ses confrères :

« A Monsieur le Secrétaire perpétuel  
de l'Académie de Nîmes.

» Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la très aimable communication par laquelle vous avez bien voulu me faire connaître que l'Académie de Nîmes m'avait agréé comme membre correspondant.

» Je vous prie d'avoir l'obligeance d'être mon interprète auprès des membres de notre savante Compagnie, et de vouloir bien les remercier en mon nom du très grand honneur qu'ils me font en cette circonstance. Permettez-moi d'en reporter la plus grande part sur ma Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à laquelle je fais part de la décision de l'Académie.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments de très haute considération.

» L. MERLE.

» Le 22 février 1912. »

M. le Secrétaire est heureux d'annoncer qu'un des meilleurs pupilles de l'Académie, M. Marcel Mérignargues, élève sculpteur de l'atelier Mercié, vient de remporter un succès au *Concours Lemaire*. Le sujet du Concours, dont le jury vient de juger la première esquisse, est *Démosthènes devant la Mer*. Parmi les douze concurrents admis à la deuxième épreuve (bas-relief), se trouve notre protégé. La durée du Concours en loge, dont l'entrée s'est récemment effectuée, sera de dix jours.

M. Phæbus Jouve, membre non résidant, a eu la douleur de perdre sa mère, qui est décédée, à Nîmes, hier 5 mars, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

M. le Chanoine Nicolas, membre résidant, est également affligé par la perte de son frère, M. Jules Nicolas, décédé à l'âge de 78 ans. Les obsèques ont eu lieu ce matin.

Aux uns et aux autres, M. le Président exprime, en son nom et au nom de l'Académie, ses compliments ou ses condoléances.

Enfin, M. le Secrétaire rapporte qu'un Comité d'initiative a réuni, par une circulaire du 24 février dernier, un grand nombre de nos concitoyens, parmi lesquels l'Académie était largement représentée, « afin de nommer un Comité en vue de l'érection d'un buste à la mémoire de notre regretté compatriote et ami, M. Gaston Maruéjol ». Cette réunion a été tenue, aujourd'hui même 6 mars, à 5 heures du soir, à la mairie. La circulaire était signée

par MM. Edmond Verdier-Havart, Préfet honoraire ; Georges Maurin, Directeur de la « Revue du Midi » ; Ferdinand Portal, Conseiller de Préfecture ; Félix Mazauric, Conservateur du Musée Archéologique. L'Académie sera tenue au courant de la marche de cette affaire qui intéresse un de ses anciens membres les plus réputés et à laquelle elle ne peut, en conséquence, rester indifférente.

A la suite de ces préliminaires, on passe aux lectures annoncées.

M. Maurin fait son rapport sur l'étude de M. Bondurand, membre honoraire : *Statistique des opinions religieuses du futur diocèse d'Alais (1688-1689)*. — *Bulletin historique et philologique* (année 1910 — Nos 3 et 4, pages 321-409) du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Comité des travaux historiques et scientifiques. (V. *Revue du Midi*, 1912, page 194.)

M. Marcel Fabre, correspondant, d'Uzès, donne connaissance de son mémoire sur : *Le Culte de la Raison et de l'Etre suprême à Uzès, en 1794 et 1795*. (*Revue du Midi*, 1913, pages 404 et 449.)

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure, et la séance est levée.

*Séance du 18 mars 1912*

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Delamare, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Raphel, Mazauric, Trial, Bosc, Guérin, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidents* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 6 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Le *Comité d'organisation du XIV<sup>e</sup> Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, qui aura lieu à Genève, dans la première semaine de septembre 1912, envoie une nouvelle circulaire (25 février 1912) qui fournit des renseignements complémentaires sur ce Congrès. Elle apporte un *Extrait du règlement général du Congrès* et le texte des *Questions générales proposées par le Comité*.



Une autre circulaire de mars 1912 sollicite des adhésions avec le montant de la cotisation en même temps qu'elle signale un supplément d'informations et de décisions relatives à ce Congrès.

Par lettre du 12 mars 1912, le Ministère accuse réception des exemplaires des *Mémoires de 1910* à lui adressés pour échanges avec les Sociétés correspondantes, ainsi que des exemplaires des *Mémoires* et du *Bulletin de 1910* destinés au Ministère même, envoi dont il remercie.

M. le secrétaire communique la lettre suivante de M. H. de Pontmartin, membre non résidant, en réponse à celle qu'il lui avait écrite pour l'informer de la souscription de l'Académie (V. p.-v. du 2 décembre 1911. — Bulletin 1911, p. 124) au monument projeté de M. Armand de Pontmartin, son père, aux Angles (Gard).

« Les Angles (Gard), le 14 mars 1912.

« Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

« Je suis bien touché de la souscription de l'Académie de Nîmes pour le monument de mon père. Il plaçait très haut dans son estime tout ce qui lui rappelait votre Com-

pagnie et par conséquent aurait été très flatté de ce nouveau témoignage des sympathies de ses confrères. Je vous prie de leur exprimer, dans leur prochaine séance, l'expression de ma reconnaissance, qui a une double origine ; car je vois bien qu'en voulant honorer le père ils ont tenu en même temps à souhaiter la bienvenue au fils, leur nouveau collègue. Je vous remercie aussi du rôle bienveillant que vous avez joué en cette affaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus affectionnés et les plus dévoués.

H. de PONTMARTIN. »

L'ordre du jour appelle la reddition des comptes de M. le trésorier.

M. le secrétaire rapporte que la *Commission de comptabilité* s'est réunie, le mercredi 13 mars 1912, à 5 heures de relevée. Etaient présents : MM. *Robin, Clauzel, Bruneton, Mazauric*, membres du bureau ; *Deloche, Clavel*, et *Margier*, commissaires.

M. *Bruneton* a soumis, avec toutes les pièces nécessaires ou utiles, à la Commission le relevé suivant de ses comptes, auquel pleine approbation a été donnée.

M. le trésorier donne lecture à la Compagnie de ce même relevé :

« Messieurs et honorés confrères,

J'ai l'honneur, aux termes de l'article 40 de nos statuts, de vous présenter le compte rendu financier de la Compagnie de l'année 1911.

*Chapitre I. — Compte ordinaire.*

Les recettes se sont élevées à fr.	2 776 10
Les dépenses ont atteint fr.....	2.803 05
Laissant un léger déficit de fr.	<u>26 95</u>

*Détail des recettes :*

36 membres résidants	793 »
Jetons A 43.....	150 50
Jetons B 273.....	136 50
	<u>287</u>
Espèces .....	793
	1.080
30 correspondants.....	300 »
23 membres non résidants ...	350 »
11 diplômes .....	110 »
Subvention du Conseil général.....	600 »
Subvention du Conseil municipal.....	500 »
Remboursement de médailles par la mairie.....	62 25
Intérêts du compte courant Arnaud-Gaidan.....	60 85
	<u>2.776 10</u>
Total des recettes fr.	2.776 10
En caisse au 31 décembre 1910	741 95
Solde du compte courant Arnaud-Gaidan .....	2.887 35
	<u>6.405 40</u>
Total de l'actif... .. fr.	6.405 40

*Détail des dépenses :*

Compte de Teissérès..... fr.	200 »
id. convocations.	50 »
Souscription Bard.....	40 »
Compte de Chastanier, imprimeur .....	1.880 75
Compte de Daufès, gravures..	138 »
Séance publique.. .....	40 50
Jetons A pour concours .....	107 75
Compte de Margraf service de la bibliothèque.....	100 »
Abonnement aux <i>Annales du midi</i> .....	12 »
Abonnement <i>Revue du Midi</i> ..	10 »
Trois prix au concours. .. ..	150 »
Carnets de reçus .. .....	20 »
Frais d'encaissement des cotisations.. ..	30 10
Dépenses diverses .....	23 95
Total des dépenses.. fr.	<u>2 803 05</u>
Solde en caisse au 31 décembre 1911.. ..	234 90
Solde du compte courant Arnaud-Gaidan .. ..	3.367 45
Total égal à l'actif.... fr	<u><u>6 450 40</u></u>

*Chapitre II. — Compte de jetons :*

Jetons Æ. Solde 4 Rentrés 43, total 47 Distribués 26, solde 21. Total 47

*Jetons A concours :*

Solde 11 Reçus 50. Distribués 15, solde 46. Total 61

*Jetons B :*

Solde 39 Rentrés 273.échangés 182. Total 494. Sortis 441. Solde 62. Total 503. Distribués 19 en moyenne par séance et 8 aux commissions.

*Jetons B pour concours :*

Solde 36, envoyé 1 à Paris, reste 35.

*Chapitre III. — Compte de réserve :*

Solde ancien.....	fr.	1.730	25
Encaissement des arrérages..		159	80
		<hr/>	
Solde à nouveau.....	fr.	1.890	05

*Chapitre IV. — Fondation Maumenet :*

Solde ancien.....	fr.	1.587	50
Encaissement des arrérages..		2.533	»
		<hr/>	
Total des disponibilités. . . .		4.120	50
10 bourses accordées.....		2.650	»
		<hr/>	
Solde à nouveau.....	fr.	1.470	50

*Chapitre V. — Fondation Jules Salles :*

Solde ancien.....	fr.	725	»
Encaissement des arrérages....		300	»
		<hr/>	
Total des disponibilités... . .		1.025	»
Distribué deux prix.....		600	»
		<hr/>	
Solde disponible à nouveau fr.		425	»

» J'ai l'honneur de déposer sur le bureau les pièces justificatives et de solliciter l'approbation des comptes ci-dessus.

» *Le Trésorier,*

» F. BRUNETON ».

L'Académie approuve en leur entier les comptes et les explications qui lui sont fournis. M. le président félicite de sa ges-

tion intelligente, active et soigneuse M. le trésorier, qui s'est abstenu sur le scrutin, conformément aux dispositions de l'article 40 du règlement.

M. Mazauric remplace M. Clauzel, secrétaire perpétuel, qui est obligé de se retirer.

On arrive aux lectures annoncées.

M. Salomon Kahn donne connaissance de son mémoire sur *Les Juifs de Posquières et de Saint-Gilles au moyen âge*.

M. Elie Peyron communique son étude sur les *Votes de deux conventionnels protestants (Rabaud Saint-Etienne et Boissy d'Anglas) au procès de Louis XVI*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 1<sup>er</sup> avril 1912*

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Reinaud, Delamare, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Raphel, Mazauric, Bosc, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, *membres résidents* ; Jules Gal, *membre non résident* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars est lu et adopté.

M, le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

Il dépose les hommages suivants qu'il offre au nom des auteurs.

Marcel FABRE : *Le Culte de la Raison et de l'Etre Suprême à Uzès en 1794 et 1795* (Lecture faite à l'Académie de Nîmes, le 6 mars 1912 )

Lionel D'ALBIOUSSE : *Vie du Comte d'Albiousse* (Voir *Revue du Midi*, 1912, page 321 )

Conformément à l'article 15 du règlement, M. le Président consulte la Compagnie sur le remplacement de M. *Gaston Maruéjol*, *membre résidant*, décédé le 30 janvier 1912.

La vacance de ce siège est déclarée.

Le registre de présentation de candidatures est ouvert dès ce soir pour être clos à la fin de la prochaine séance.

M. *le secrétaire perpétuel* est remplacé, en l'absence de M. PUECH, *secrétaire adjoint*, par M. MAZAURIC, *membre du bureau, bibliothécaire*.

On arrive aux lectures.

M. *Max Raphel* donne la sienne, qui est une étude intitulée : *Vieilles maisons, vieux jardins et édifices modernes de Nîmes et du Gard*. (Voir *Nîmes et le Gard*, tome 1<sup>er</sup>, page 371. — *Congrès de Nîmes en 1912*.)

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure et la séance est levée.



M. le Secrétaire communique l'avis du  
délégué M. Samuel Kahn père de M. Kahn  
Jean André. M. Samuel Kahn est mort à  
Paris, le 21 mars dernier, à l'âge de quatre-  
vingt-sept ans.  
vives condoléances au sujet de ce deuil  
qui affecte si gravement notre confrère.

*Séance du 16 avril 1912*

Un décret du 8 avril 1912, inséré au  
Journal officiel du 14 avril, a prouvé  
l'existence du 50 Congrès des Sociétés

Présents : MM. le Colonel Robin, *vice-président*, remplaçant au fauteuil M. le *président Michel Jouve*, absent ; Clavel, Mazel, Comte de Balincourt, Reinaud, Coulon, Puech, Mazauric, Bosc, Guérin. Peyron, Margier, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril est lu et adopté, ainsi que les motifs (les absences produites pour les vacances de Pâques) qui ont fait remettre à ce jour la séance ordinaire et réglementaire d'hier lundi 15 avril.

M. le *Secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il offre, au nom de l'auteur, l'hommage suivant :

*Galien MINGAUD* : *Notes zoologiques* (sixième fascicule) : *Sur un embryon de Castor ; note pour servir à la biologie de ce rongeur. — Etc , etc...*

*Albert Roux* : *Charadissa istoriqua, a l'oucasion de la Felibrejada de Beoucaire, lou 18 de Fébrie 1912.*

M. le Secrétaire communique l'avis du décès de M. Samuel Kahn, père de M. *Salomon Kahn*. M. Samuel Kahn est mort à Paris, le 29 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. M. le Président exprime de vives condoléances au sujet de ce deuil qui affecte si gravement notre confrère.

Un décret du 2 avril 1912, inséré au *Journal officiel* du 14 avril, a promu, à l'occasion du 50<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes, parmi d'autres nominations, *Officiers de l'Instruction publique*, MM. *Carrière (Gabriel)*, ancien président de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes, et *Mazauric (Félix)*, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Conservateur du Musée archéologique. Le premier est *membre honoraire* de la Compagnie, le second, *membre résidant et bibliothécaire-archiviste*.

M. le Président envoie ses félicitations à ces deux confrères.

M. *Louis Verdier*, notre pupille, élève à l'Ecole nationale des Beaux-Arts (section d'architecture), vient d'être reçu au Salon des Artistes français pour son projet d'une Halle, que la ville de Montpellier avait mise au concours, l'an dernier.

M. *Marcel Mérignargues*, un autre de nos pupilles, vient de remporter, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, le prix Lemaire, dans la section de sculpture.

M. le Secrétaire signale, dans le numéro 94, d'avril 1912, des *Annales du Midi* (page 247), un *Compte rendu critique* très développé, signé Louis-J. Thomas, de l'ouvrage

de M. Robert MICHEL, membre honoraire de notre Compagnie : *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint-Louis.*

On arrive aux lectures.

M. Max Raphel continue celle de son étude, commencée à la dernière séance : *Vieilles maisons, etc.*

M. le Colonel Robin donne connaissance de la première partie de son mémoire sur *l'Emir Abd-El-Kader dans la grande Kabylie.* (V. *Revue du Midi*, année 1912, pages 325 et 389.)

Est prononcée la clôture du registre de présentation pour le remplacement de M. Gaston Maruéjol, décédé.

L'élection est fixée au 29 avril courant, en observation de l'art. 22 du règlement ; la présentation est, en effet, datée du 1<sup>er</sup> de ce mois.

La Commission de présentation sera réunie le mercredi 24.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

*Séance du 29 avril 1912*

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Delamare, Lavergne, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Trial, Bosc, Guérin, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidents* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis la dernière réunion.

Il dépose l'hommage suivant :

Abbé CHAILLAN : *Saint-Césaire, évêque d'Arles (470-543)*.

Cet hommage est accompagné de la notice bibliographique ainsi conçue :

« M. l'abbé Chaillan, lauréat de l'Académie des Inscriptions, qui nous a donné récemment une vie si remarquable du Bienheureux pape français Urbain V, donne

aujourd'hui à la collection " *Les Saints* " la vie de saint Césaire, évêque d'Arles. C'est encore un saint de cette Provence poétique et traditionnelle à laquelle l'auteur est attaché par les liens de son ministère. C'est dire qu'il a composé ce nouvel ouvrage avec autant de compétence que de zèle pieux.

» Saint Césaire fut d'abord un moine savant et doux de la fameuse abbaye de Lérins ; puis ce fut un théologien, un canoniste de premier ordre, un artisan de l'unité morale et religieuse de la Gaule émancipée du joug des Barbares et des superstitions celtiques comme de celles de l'empire romain. Peu de prélats, peu d'apôtres ont contribué plus heureusement à resserrer le lien qui unit l'Eglise de France au Saint Siège et à faire mûrir les fruits d'une culture dont nous vivons encore heureusement. En un style rapide et coloré M. Chaillan fait revivre là une des parties les plus intéressantes de nos origines à la fois religieuses et nationales. »

D'autre part, le *Petit Marseillais*, numéro du dimanche 28 avril courant, sous le titre : *Un Beau livre*, fait l'analyse très élogieuse de cet ouvrage. Cet article est signé *Jacques Normand*.

M. le secrétaire rend compte de la réunion de la commission de présentation qui a été tenue, pour le remplacement de M. Gaston Maruéjol, membre résidant, décédé. Cette réunion a eu lieu le mercredi 24 avril courant, à cinq heures de relevée. Etaient présent : MM. Jouve, Robin, Clauzel, Puech, Mazauric, membres du bureau ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Delamare, anciens présidents.

La candidature seule produite a été celle de M. *Charles L'Hopital*, inspecteur d'Académie du Gard. Elle a été favorablement accueillie par la commission et l'élection fixée à ce jour, l'inscription remontant au 1<sup>er</sup> avril courant (art. 22 du règlement).

Le scrutin est ouvert conformément à l'avis du Bulletin de convocation. 23 votants y prennent part. Le dépouillement donne l'unanimité des suffrages au candidat proposé, qui est, en conséquence, proclamé élu *membre résidant* en remplacement de M. *Gaston Maruéjol*, décédé.

M. le secrétaire communique l'*Appel du Comité* formé pour l'érection d'un monument à la mémoire de *Gaston Maruéjol*. La souscription de l'Académie lui est promise sans hésitation. Le chiffre sera proposé et voté dans la prochaine séance, suivant la vérification du budget de la Compagnie qui sera faite, d'ici-là, par M. le Trésorier.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie échange des vues sur la tenue de la prochaine *séance publique*, date et programme. Des résolutions définitives seront prises dans quinze jours.

On arrive aux lectures.

M. le Colonel *Robin* continue et termine celle de son mémoire intitulé : *L'Emir Abd-El-Kader dans la grande Kabylie*.

En l'absence de l'auteur, *membre non résidant*, M. le secrétaire perpétuel donne communication de l'envoi annoncé de M. *Raymond Février* : *Poèmes Nimois* : (a) Nîmes.—

(b) *Paysage.* — (c) *Devant la Maison Carrée.*  
— (d) *Ballades aux Arènes.* — (e) *Aux Arènes — Les Martyrs.*

Les pièces *b* et *d* pourraient figurer au programme de la séance publique.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure, et la séance est levée.

*Séance du 13 mai 1912*

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Clavel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Reinaud, Delamare, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Guérin, Peyron, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

M. *le président*, s'adressant à M. L'Hopital, dernièrement élu *membre résidant*, qui prend séance, dit :

« Monsieur et cher confrère,

» Vous étiez déjà d'Académie ; vous voici maintenant de l'Académie de Nîmes, c'est encore mieux ! Nous étions informés par des amitiés dévouées que vous desiriez être agréé par elle. Donc vous aimiez Nîmes, vous aviez le goût de son histoire,



vous connaissiez en quelle estime y est tenue notre Société. La vocation était irrésistible.

» L'Académie a été heureuse que les circonstances lui aient enfin permis de vous accueillir et de répondre ainsi aux vœux de vos amis et aux vôtres qui honoraient les désirants et la désirée.

» La place que vous occupez est celle où nous étions accoutumés à voir une des plus chères et des plus nobles figures de notre famille académique, une place qu'on ne trouvait jamais vide, car notre regretté Maruéjol était le confrère assidu par excellence. Nimois de race et de cœur, attaché de toute son âme à notre cité latine, il ne s'en éloignait jamais et son assiduité à nos séances était dans ses invariables habitudes autant que ses promenades aux Sept Collines.

» Les trésors de science éloquente, d'érudite philologie, de connaissances archéologiques que la mort nous enleva avec lui, nul mieux que vous n'était capable de nous les rendre. Nous n'ignorons pas les belles conférences d'art et d'histoire par lesquelles se rehaussa le prestige de vos fonctions. Nous avons lu, dans la *Revue du Midi*, que l'on a quelquefois irrévérencieusement comparée à l'antichambre de notre salon littéraire, vos savantes études musicographiques. Ce que nous savons de vos œuvres dans le passé nous présage pour l'avenir une brillante participation à nos travaux.

» Laissez-moi, en cette heure de bienvenue, vous exprimer le souhait que cette

collaboration ne soit pas éphémère, et apaisez notre crainte de voir l'Université de France, jalouse de l'Académie de Nîmes, vous arracher trop tôt au siège envié dont vous prenez possession aujourd'hui.»

M. L'Hopital répond à peu près ainsi :

« Messieurs,

» Je suis très touché par l'accueil cordial que je reçois de vous.

» J'ai désiré venir parmi vous, quand l'idée m'en a été suggérée par un ami.

» Mon entrée au sein de l'Académie a une note touchante, qui m'est fort agréable.

» M. le président a fait allusion à la situation du fonctionnaire nomade, qui est au service de l'Etat.

» Les fonctions administratives ont, en effet, cette chose désagréable qu'il n'est pas possible au fonctionnaire de partir indifférent, quand il s'est attaché par ce lien du cœur que forme la sympathie.

» J'espère que, durant mon séjour parmi vous, mon rôle à l'Académie ne sera pas inutile.

» Mais ce qui gâte mon plaisir, à mon entrée dans votre Compagnie, c'est la succession que je dois y prendre, celle de l'excellent homme que je ne peux remplacer.

» Tard venu dans votre ville, je ne saurais faire de lui un éloge complet.

» J'ai cependant éprouvé les bienfaits et le charme de son amitié. Et je comprends ainsi la difficulté de lui succéder.

» Mais si nos tendances d'esprit et le genre de nos travaux différent du tout au tout, c'est comme un ami sincère que j'ai conscience de le remplacer.

» Je remercie donc à nouveau la Compagnie de son accueil et promet d'être un collaborateur, sinon particulièrement utile, du moins fort assidu. »

Les *Commissions du Concours et du Prix Jules Salles* ayant été réunies, le jeudi 2 mai, à 5 heures du soir, M. le *secrétaire perpétuel* rend compte de leur délibération et de leurs propositions.

Étaient présents : MM. *Michel Jouve, Robin, Clauzel, Bruneton, Mazauric*, membres du bureau ;

*Gustave Fabre, de Balincourt, Bosc, chanoine Albert Durand, Guérin*, pour le *Concours* ;

*Clavel, Maurin, Reinaud, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Raphel*, pour le *Prix Jules Salles*.

M. le *secrétaire perpétuel* a rappelé qu'il n'était arrivé, avant le 31 décembre dernier, dernier délai, aucun mémoire pour le *concours de 1911*. Le programme était :

Gaston BOISSIER.

Des indications fournies par divers membres, à qui sont parvenus indirectement des

renseignements qui paraissent exacts et méritent dès lors d'être pris en considération, il résulte que des concurrents auraient été gênés dans leur travail par l'échéance trop voisine de la mise en œuvre dans un sujet aussi important et d'un si puissant intérêt. Un nouveau délai permettrait certainement, il le paraît, du moins, la production de mémoires mûris et mis au point. Le *Concours de 1912* étant indiqué et publié sur ce programme : *Monographie d'une localité comprise dans les limites actuelles du département du Gard*, la commission pense et décide que celui de 1911 (*Gaston BOISSIER. — Sa vie, ses œuvres ; insister sur l'influence de ses origines nimoises*) sera prorogé en 1913, dernier délai de remise des manuscrits au 31 décembre de cette année 1913.

Ces propositions sont unanimement approuvées par l'Académie.

*Prix Jules Salles.* — La commission, après avoir discuté les mérites de différentes œuvres proposées et la convenance de leur accorder la récompense, a retenu, à suite d'éliminations successives, comme s'imposant à son attention et à ses suffrages, ces deux ouvrages, de valeur supérieure et d'actualité.

1° *Histoire numismatique du comte de Chambord*, par Henry BAUQUIER et Gaston CAVALLIER, membres de la commission archéologique de la ville de Nîmes, *premier volume, de 1820 à 1830.* (V. *Revue du Midi*, année 1912, page 377.)

2° *Le « Baïle »*, Alphonse Daudet, *Souvenirs*, par Batisto Bonnet.

Dans l'impossibilité de donner sa préférence à l'une ou à l'autre de ces publications, la commission est d'avis de partager également le montant du *Prix*, soit les 300 f. Il est formellement indiqué que, pour celui-là, c'est au premier volume, seul paru à ce jour, qu'est attribuée la récompense, sous réserve, mais sans engagement, bien entendu, pour la suite prévue de la publication.

Ces propositions sont encore approuvées, après discussion et à l'unanimité.

Enfin, sur les observations de M. le trésorier à la commission et rapportées à cette séance, une somme de 100 francs est votée en faveur de la souscription au *monument à Gaston Maruéjol*.

La date de la prochaine séance publique est définitivement arrêtée au mardi 4 juin prochain, avec le programme qui sera imprimé.

On passe aux lectures.

M. *Peyron* présente quelques observations sur l'ouvrage dont il vient d'être question pour le *Prix Jules Salles*, qu'il partage avec M. *Batisto Bonnet*. (Voir *Revue du Midi*, année 1912, page 377.)

M. *Jouve* donne connaissance du *Discours d'ouverture* qu'il destine à la séance publique du 4 juin et qui a pour titre et pour sujet : *La beauté de Nîmes*.

Enfin, M. *Guérin* communique un *conte campagnard*, qu'il propose et qui est accepté pour ce programme sous ce titre : *Vouïage de très Miaouquié*.

La suite de l'ordre du jour est remise à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 28 mai 1912

---

Présents ; MM. Michel Jouve, *président* ; Mazel, Comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Delamare, Colonel Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Puech, Raphel, Bosc, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital. *membres résidents* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai est lu et adopté, ce jourd'hui mardi, par renvoi de la séance réglementaire d'hier, qui coïncidait avec le lundi de Pentecôte, jour légalement férié.

M. le Secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.

Après discussion, l'Académie confirme la date et le programme de la prochaine séance publique, laquelle est définitivement fixée au mardi 4 juin.

En l'absence de l'auteur, M. *Ferdinand Gache*, correspondant de Montpellier, M. *Jouve*, président, commence la lecture du mémoire adressé par ce dernier sur ce sujet : *Antour d'Un Racine ignoré*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure, et la séance est levée.

*Séance publique du 4 juin 1912*

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Reinard, Delamare, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, L'Hopital, *membres résidants* ; Raymond Février, *membre non résidant* ; Fermaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

La séance publique annuelle pour 1912 a été tenue, le mardi 4 juin, à huit heures et demie du soir, dans la Galerie Jules Salles, gracieusement mise à la disposition de l'Académie par la municipalité.

M. Duponteil, préfet du Gard, *président d'honneur de la Compagnie*, qui avait accepté l'invitation de l'Académie, est obligé de s'absenter, pour plusieurs jours. Il exprime, par lettre d'aujourd'hui, tous ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Le programme a été rempli et suivi tel qu'il avait été arrêté, publié et affiché.

M. Michel Jouve, *président*, a prononcé le discours d'ouverture sur *La beauté de Nîmes*.

M. le D<sup>r</sup> DELAMARE a fourni le *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1911, année de sa présidence.*

M. Mazauric a procédé à l'appel et à la *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets aux Musées.*

M. Raymond FÉVRIER a dit quatre de ses *Poèmes nimois* : (a) *Paysage* ; (b) *Aux Arènes* ; (c) *La Maison Carrée* ; (d) *Nîmes.*

M. Paul CLAUZEL, *secrétaire perpétuel*, a fait le *Rapport sur les Concours ; Legs Maumenet ; Prix Jules Salles.*

M. Pierre GUÉRIN a fourni son conte patois : *Vouïage de très Miaouquié à Paris.*

Est venue, ensuite, une audition musicale, *Méditation* de M. Paul CLAUZEL, *secrétaire perpétuel*, pour piano et cinq violons, exécutée par Mme Delaunay, MM. Bourrelly, Boissier, Paulet, Vidal, Gazay.

*Caprice rythmique*, pour piano, de M. DELAUNAY, par Mme Delaunay.

*Andante et Scherzo* de la *Sonate*, pour piano et violon, de M. DELAUNAY, par Mme Delaunay et M. Bourrelly.

La séance a été ensuite levée.



*Séance du 10 juin 1912*

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, comte de Balincourt, Reinaud, Barral, Delamare, Robin, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 mai et de la séance publique du 4 juin sont lus et adoptés.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis le 28 mai dernier.

Il dépose également l'hommage fait par l'auteur (lecture faite aux séances des 16 et 29 avril 1912) :

*Colonel ROBIN : L'Emir Abd-El-Kader dans la Grande Kabylie.*

M. *secrétaire* communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. *Batisto Bonnet*, lauréat pour moitié du *Prix Jules Salles*, dont il remercie en ces termes :

« Bouillargues, lou 8 de jun 1912.

« Moussu lou Secretàri perpetuau,

bèn Car Mèstre,

« Vole pas mai resta pèr vous dire touto la grand gau qu'esprove en aprenènt que vosto ounourablo coumpagnié vèn de courouna mi Souveni sus moun paure Baile. De tout ço qu'ai de mai goustous dins la vido, rèn poudié m'èstre plus car que de me vèire rescoumpensa dins touti mi sentiment de tendresso e d'amistouso recouneissènço.

» N'en sieù bèn fier, ben boulega, tout esmougu, e, ma Muso, touto vergougouso qu'es, dins soun coutihounet de tèlo d'estiragno, s'atrovo iuei bèn urouso d'aquéu nouvèu poutoun de glori.

» Permetès-me, béu mèstre, d'avedre recous à vosto paraulo d'or pèr semoundre coumo se dèu à vosto grand coumpagno li galoi gramecis de moun cor.

« Vosté bèn devot,

Batisto BONNET. »

M. le président donne quelques renseignements sur l'état actuel des travaux d'installation de l'Académie dans son nouveau local de l'*Hôtel des Beaux-Arts*. Il indique que l'aménagement sera complet prochainement et que les vacances qui vont bientôt commencer, au milieu du mois de juillet, permettront une organisation définitive pour la rentrée, qui s'effectuera, au milieu d'octobre, dans son nouveau domicile, les deux séances prochaines tenues encore dans les dépendances de la Mairie.

Ces indications sont approuvées et acceptées par la Compagnie.

On arrive aux lectures.

M. le président donne connaissance d'une étude qui lui a été communiquée par M. Pitollet, professeur au Lycée de Nîmes. Elle a pour titre : *Nemausa*. (V. *Revue du Midi*, 1912, page 479.)

Enfin, M. le président termine la lecture du mémoire de M. F. Gache, correspondant, sur ce sujet : *Un Racine ignoré*. (V. le procès-verbal du 28 mai 1912.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 24 juin 1912*

---

Présents : MM. le colonel Robin, *vice-président*, remplaçant M. le *président* Jouve, absent ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, comte Balincourt, Bruneton, Delamare, chanoine Bonnefoi, La Haye, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Khan, *membres résidants* ; Galien Mingaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 10 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

En réponse à la demande de M. le maire de Nîmes, du 19 juin 1912, l'Académie délègue à la *commission de distribution du LEGS BOUCHER DE PERTHES (année 1912)*, M. le *vice-président*, colonel Robin, en l'absence de M. le *président* Jouve, qui ne rentrera que trop tard pour participer aux travaux de cette commission.

Par une circulaire datée de Bordeaux, le 15 juin 1912. « L'ACADÉMIE NATIONALE » DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

» DE BORDEAUX, créée par lettres patentes  
» du 5 septembre 1712, annonce qu'elle se  
» propose de commémorer, les 11 et 12  
» novembre prochain, le bicentenaire de sa  
» fondation.

» L'Académie serait heureuse de voir  
» représentées aux Fêtes qu'elle prépare  
» à cette occasion les Académies provin-  
» ciales, nées, comme elle, au XVIII<sup>e</sup> siè-  
» cle, et les Sociétés savantes de Bordeaux  
» et du Sud-Ouest. »

Elle a l'honneur de nous inviter à ces Fêtes. Elle compte sur une réponse favorable de notre Compagnie et désire connaître, avant le 15 juillet prochain, nos intentions et l'adresse du délégué chargé de nous représenter.

L'Académie adresse ses compliments à M. le *D<sup>r</sup> Elie Mazel* pour les fiançailles annoncées de sa petite-fille, *Mlle Germaine Mazel*, avec M. *Vincent Clauzel*, avocat.

M. *Galien Mingaud* demande et obtient la parole pour la communication suivante :

*Proposition d'une plaque commémorative  
à la maison de Benjamin Valz*

« Messieurs,  
» Pour rendre un hommage mérité à la mémoire de Benjamin Valz, l'éminent astronome nimois qui fit partie de notre Compagnie de 1819 à 1867, c'est-à-dire près d'un demi-siècle, j'ai l'honneur de

vons proposer de faire placer à la maison où il naquit, rue de l'Agau, aujourd'hui rue Nationale, n° 32, une plaque commémorative. On consacrerait par la même occasion le souvenir de l'Observatoire qu'il y avait fait construire pour son usage particulier et dans lequel pendant 20 ans, observateur infatigable, il fit les belles découvertes qui mirent son nom en honneur par les savants de son époque.

» C'est Benjamin Valz qui, le premier, eut l'idée de dresser des Cartes de toutes les étoiles voisines de l'Ecliptique jusqu'à une faible grandeur, dans le but de faciliter la recherche des petites planètes. On a de lui un grand nombre de notes ingénieuses et intéressantes sur divers sujets, en particulier sur les spectroscopes à vision directe dont l'emploi était alors peu répandu.

» Dans l'ouvrage du pasteur Frossard, datant de 1834, ayant pour titre : *Nîmes et ses environs*, se trouve un dessin curieux représentant la rue de l'Agau avec ses lavoirs pour teinturiers et où l'on voit dans le fond le dôme de cet observatoire.

» Les remarquables travaux de Valz lui valurent, en 1832, d'être élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris ! (1) En

---

(1) A ce sujet rappelons que, par acte authentique en date du 17 juin 1874, Mme veuve Valz fit don à l'Académie des sciences (section d'astronomie) d'une somme de 10,000 francs pour la fondation d'un prix (prix Valz) consistant en une médaille d'or, grand module, à décerner à la personne qui, en France ou ailleurs, aura fait l'observation la plus intéressante ou produit le mémoire ou le travail le plus utile au progrès de l'astronomie. (Ce prix est décerné, chaque année depuis 1875.)

1836, il était appelé à la direction de l'Observatoire de Marseille, poste honorable qu'il conserva jusqu'en 1861, c'est-à-dire pendant 25 ans.

» Plusieurs notices biographiques lui ont été consacrées par divers auteurs. L'une d'elles de notre vénéré collègue, M. Deloche, figure dans les mémoires de l'Académie, en 1876.

» Benjamin Valz naquit à Nîmes, le 27 mai 1787, et mourut à Marseille, le 22 avril 1867, léguant à sa ville natale sa riche et importante bibliothèque évaluée à plus de 8,000 ouvrages.

» Mais à l'hommage que nous tenons à rendre à notre éminent compatriote, nous pensons qu'il conviendrait d'associer le nom d'un jeune amateur d'astronomie qui était en même temps un de ses aides dévoués. Nous voulons parler de M. J.-P. Laurent (1) originaire de Bagnols (Gard) alors contrôleur de la garantie à Nîmes, qui découvrit, dans la nuit du 22-23 janvier 1858, la planète Nemausa, planète télescopique dont Valz fut le parrain et qui reçut ce nom en souvenir de la ville où la découverte avait eu lieu. (A ce moment, c'était la 51<sup>e</sup> connue, aujourd'hui on en compte plus de 800.)

» Sur la proposition de Benjamin Valz, M. Laurent reçut de l'Académie des scien-

---

(1) J.-P. Laurent naquit à Bagnols (Gard) le 31 janvier 1824 et mourut à Marseille, le 4 mars 1900. Il occupa dans cette ville de hautes fonctions comme chimiste dans plusieurs usines.

ces de Paris, le 14 mars 1859, le prix d'astronomie fondé par Lalande.

» En conséquence, relativement à la plaque à apposer à la maison de Benjamin Valz, voici l'inscription que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation :

*Maison natale de l'Astronome*

BENJAMIN VALZ (1787-1867)

où se trouvait son **Observatoire** particulier.

Auteur de remarquables travaux et de nombreuses découvertes astronomiques

Dans cet Observatoire, J.-P. Laurent, son élève, découvrit, le 22 janvier 1858, la planète *Nemausa*.

» Je dois ajouter, Messieurs, qu'une personne généreuse, amie de la famille, en fait tous les frais et que nous avons obtenu l'autorisation du propriétaire actuel de la maison, M. le docteur Olivier de Sardan.

» Nous ne demandons simplement à l'Académie que son patronage pour rappeler ainsi à nos concitoyens le souvenir du savant collègue que fut Benjamin Valz. »

M. le ministre de l'agriculture, par arrêté du 25 avril dernier, a nommé M. *Mingaud* membre de la commission concernant l'étude des oiseaux utiles et des oiseaux nuisibles en France.



L'Académie adhère unanimement et sans réserves à la proposition de M. Galien Mingaud.

On passe aux lectures.

M. Albert Roux, correspondant, dit sa poésie patoise : *La Poulido nimouèsò* (*Nemausa Languedocienno*). (V. *Revue du Midi*, 1912, p. 652.)

M. Guérin communique son mémoire qui a pour titre : *Des types de famille et des causes de désorganisation de la famille dans une commune rurale du Midi*.

Comme suite au travail de M. F. Gache, lu précédemment : *Autour d'un Racine ignoré*, M. le chanoine Bonnefoi fait une communication sur la découverte, par un abbé de notre région, M. Joseph Bonnet, à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, d'une lettre attribuée à Racine. Cette lettre, adressée à Louis XIV, précède la traduction en sonnets bien raciniens des sept psaumes de la pénitence. C'est là une réponse de Racine lui-même au malveillant ouvrage d'un de ses descendants, M. Masson-Forestier.

M. Richepin, de l'Académie française, écrivait à l'abbé Bonnet, au sujet de ces sonnets : « Je suis ravi et je le ferai savoir. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

*Séance du 8 juillet 1912*

Présents : MM. le colonel Robin, *vice-président*, remplaçant M. Jouve, *président*, absent ; Deloche, Clavel, Mazel. Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Mazauric, Trial, Guérin, chanoine Albert Durand, Kahn, L'Hopital, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il offre, au nom de l'auteur, les hommages suivants :

*Eugène PINTARD : Le long du Vidourle.*

*Eugène PINTARD : Pour son fils.*

M. H. DE PONTMARTIN adresse « mille » remerciements à l'Académie de Nîmes « pour sa sympathique et généreuse souscription » au monument en l'honneur de son père Armand de Pontmartin (Les Angles-Gard). C'est le versement de la souscription votée antérieurement.

M. le secrétaire communique une circulaire de juin 1912 relative au *VI<sup>e</sup> Congrès international d'électrologie et de radiologie générales et médicales les 26-31 juillet 1912 à Prague*,

Il mentionne la naissance (2 juillet courant) du petit-fils de notre confrère, M. le *D<sup>r</sup> Delamare*. Francis fils de M. le docteur Vincent et de Mme Vincent née Delamare.

M. *Henri Roux*, correspondant, directeur d'école à Nîmes, a reçu une médaille d'argent de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Arrivant aux lectures, l'Académie entend :

M. *Bruneton* : Une excursion à Delphes. (*V. Revue du Midi*, 1912, page 453.)

M. *Elie Mazel* donne connaissance d'un compte rendu publié par son fils, M. le *D<sup>r</sup> Fortuné Mazel*, dans le *Bulletin* (avril 1912) de la *Société d'Horticulture... du Gard*, d'une *Conférence au profit des jardins ouvriers*. C'est celle dont il a été précédemment question et qui a été faite par M. *Henri Bordeaux*, le romancier si connu.

M. *Guérin* communique sa poésie : *Le Champ clos*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie entre en vacances pour un trimestre. (Art. 50 du règlement.)

---

Séance du 14 octobre 1912

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Clavel, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Delamare, Lavergne, La Haye, Coulon, Raphel, Trial, Bosc, Guérin, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Gal, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Après ses vacances trimestrielles réglementaires, l'Académie a repris le cours régulier de ses travaux, à son nouveau siège social (Palais des Beaux-Arts), conformément à ses décisions antérieures.

M. Michel Jouve, *président*, adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

» Au moment où s'ouvre ici notre première séance, je crois répondre à votre unanime pensée, en adressant les remerciements de l'Académie à la ville de Nîmes, qui, par l'initiative de ses représentants, voulut bien offrir à nos travaux la magnifique hospitalité de ce Palais.

» Et en même temps, je salue les hôtes éminents qui nous y précédèrent : chefs respectés du diocèse, administrateurs du département. Les uns et les autres unis par de nobles traditions à notre Société, appelèrent, jadis, plusieurs fois, nos prédécesseurs à y siéger avec eux. Ils s'efforcèrent d'y faire le bien ; nous avons l'ambition d'y cultiver le beau. L'idéal ne cessera pas d'habiter cette enceinte.

» Des souvenirs, des sentiments, que nos sympathies comprennent, empêcheront quelques-uns de nos confrères de venir immédiatement nous y joindre. Nous aimons à espérer que l'apaisement de leurs regrets se fera, que nous les verrons bientôt parmi nous, que nous pourrons encore applaudir leurs études, leurs recherches de science et d'histoire, en même temps qu'apprécier leur confraternelle courtoisie.

...

» Pour transférer notre bibliothèque, nos archives, nos portraits en quelque sorte de famille, nos tableaux, de notre étroit logis de la mairie en ce Palais des Beaux-Arts, pour aménager notre nouvelle demeure, il a fallu de longues semaines de labeur. Que ceux de nos confrères qui ont bien voulu dépenser sans compter, pour nous, des instants et des soins précieux, me permettent de leur exprimer notre gratitude. Notre confrère Mazauric, déployant son activité coutumière, a déjà complètement remis en ordre nos collections de *Mémoires* et les nombreux volumes emmêlés par le déménagement ; notre confrère Raphel a rendu

aux images de Fléchier et de Séguier leur place d'honneur, et nous a rappelé la maîtrise de l'architecte du Musée de Nîmes par le goût avec lequel il a reconstitué, sur ces murs, le musée de nos souvenirs.

» D'autres dévouements se manifestèrent. Notre confrère Fernand Bruneton soutint énergiquement les assauts répétés que doit subir notre trésor, travaillant sans relâche à en réparer les brèches. Quant à notre confrère Paul Clauzel, notre dévoué secrétaire. . . j'allais dire. . . président perpétuel, il sut, avec un très haut sens de ses devoirs envers l'Académie, vaillamment supporter une crise, parfois douloureuse, aux origines de laquelle il fut étranger ; avec sa conscience habituelle, il rédigea les procès-verbaux de séances devenues parfois orageuses.

. . .

» Nous voici donc installés dans cet édifice, dont la majestueuse harmonie, hélas ! a malheureusement souffert naguère de regrettables offenses. Son histoire est liée à celle de notre cité nimoise. J'ai pensé que vous seriez curieux de jeter, avec moi, un rapide coup d'œil sur son passé, et aussi de savoir quels furent les lieux de réunion de notre Société depuis sa consécration par Louis XIV, en 1682.

» Le monument, où la ville de Nîmes nous accueille aujourd'hui, doit nous être d'autant plus cher que son édification est sensiblement contemporaine de notre naissance. On peut dire que nous avons

le même âge, ce qui est flatteur pour notre Académie, puisqu'elle se montre ainsi aussi solidement assise, aussi résistante aux attaques du temps que les pierres et les marbres de ce Palais.

» En 1680, l'évêché ayant été détruit pendant la triste période des guerres religieuses, l'évêque Jacques Séguier de la Verrière habitait, à la Bellecroix, des bâtiments qui menaçaient ruine. Des lettres patentes du roi ordonnèrent une imposition pour être employée à la construction d'une maison épiscopale, digne de ses futurs occupants. Ces lettres furent approuvées par délibération des Etats de la province du 18 décembre 1680, et les travaux commencèrent bientôt sur les plans et devis d'Alexis de la Feuille de Merville, inspecteur royal des ouvrages du canal du Midi. Mais ils n'étaient point encore complètement achevés en 1691, comme il appert d'une déclaration de l'illustre Fléchier faite devant Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc. Plus tard, Fléchier obtint du duc de Roquelaure une ordonnance l'autorisant à clore la cour de sa résidence du côté de la porte de la cathédrale.

» De nombreux dossiers aux archives du Gard permettent de suivre les destinées du monument. Il est vérifié, en 1710, par M. de Missols, procureur au Présidial, et Jean Vigier, architecte. C'est seulement en 1759, sur un devis de l'architecte Dardalhion, que s'édifie le superbe escalier : « premièrement, » il sera fait dans l'appartement jaune et » sur la droite du vestibule un grand escalier suspendu, de pierre de Barbentané, » avec sa balustrade en fer ».....

» L'étude de notre érudit confrère, M. de Sorbier de Pougnaressesse, nous apprend que, vendu comme bien national, l'hôtel des évêques fut « racheté par le département en l'an X et affecté à l'habitation du Préfet, au logement des différents services administratifs ». Lors du rétablissement du siège épiscopal, quand, vers la fin de 1821, le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Nîmes, il dut aller loger dans la maison de Lisleroy, près de l'église Saint-Charles. Les Préfets de la Restauration avaient succédé à ceux de l'Empire dans l'ancien évêché. Ce fut seulement en 1822, qu'ayant établi la Préfecture à l'angle de la Grand' Rue et de la rue du Chapitre, dans le bâtiment devenu récemment lycée de jeunes filles, le département put rendre au bel édifice du XVII<sup>e</sup> siècle sa précédente destination. On sait comment, à la suite de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il revint au département qui le vendit à la ville de Nîmes pour en faire son Palais des Beaux-Arts.

» C'est à l'évêché que se tinrent les principales séances de l'Académie royale de Nîmes, en ses premières années. Elles avaient lieu tout d'abord chez le marquis de Péraud, un de ses fondateurs. Mais Joseph de la Baume, conseiller au présidial, ayant obtenu de l'évêque qu'il devint le protecteur de notre association, en juin 1682, le prélat offrit à nos prédécesseurs une salle de l'évêché pour leurs réunions. C'est au Palais épiscopal que fut donnée,



en mai 1684, la séance solennelle à laquelle assistèrent les consuls, en chaperon, et où, sous la présidence de M. de Cabrières, les délégués de l'Académie d'Arles furent splendidement reçus.

» Cependant, en octobre 1684, l'abbé d'Aiglun, alors directeur, ambitionnait un plus glorieux siège pour notre Compagnie. Il demandait au roi la Maison-Carrée et se prévalait de ce qu'elle serait ainsi protégée contre les entreprises des pères Augustins qui menaçaient de l'ébranler en y voulant faire un couvent. Nos rivaux l'emportèrent. L'insuccès de notre démarche priva l'Académie de tout domicile fixe, jusqu'au jour où la générosité d'un de ses membres, le savant François Séguier, jointe à celle d'un évêque de Nîmes, lui permit de s'installer dans la maison de ce bienfaiteur. C'était à la veille des événements de 1789. Survint la Révolution qui supprima l'Académie et confisqua l'hôtel. Quelle soit amnistiée en faveur de ses intentions !

» Dès l'an IX, le Préfet Dubois rétablit notre Société et lui donna bientôt asile dans l'ancien évêché devenu préfecture. Aussi est-il glorifié par notre secrétaire perpétuel Trélis, dans nos *Mémoires* de 1808. Par la suite, les séances empruntèrent l'une des salles de la bibliothèque de la ville, puis enfin une partie du troisième étage de la mairie, où l'extension des services municipaux nous fit voisiner, en dernier lieu, avec les pompes funèbres. Rapprochement philosophique, certes ! qui, néanmoins, même pour une Académie, ne saurait être recherché.

» Vous le voyez, mes chers confrères, notre association et ce monument où elle s'abrite aujourd'hui, comme toutes les choses de ce monde, ont éprouvé bien des vicissitudes ! C'est la loi de la vie qui est faite de fluctuations et de métamorphoses ! Ne souhaitons pas de liens trop indissolubles avec les biens périssables auxquels, pour un instant, nous sommes attachés. Déjà, à l'heure de nous transporter ici, nous avons émis le vœu d'avoir une autre demeure, le jour où se renouvelerait le geste généreux du savant François Séguier. Ainsi, à peine entrés dans ce Palais, nous aspirions déjà à en sortir. Ses pierres harmonieuses ne seront, sans doute, point l'enveloppe immuable et définitive où s'incarneront nos siècles de future existence académique. Comme les formes charnelles, les formes lapidaires changent, disparaissent ; mais l'âme survit. »

M *Clauzel*, secrétaire perpétuel, déclare à son tour :

« On ne mérite ni félicitations, ni compliments, pour avoir accompli son devoir. Je dois cependant remercier M. le président de m'en avoir adressé, en des termes si bienveillants et si exquis. Je ne les accepte, du reste, que comme encouragement pour l'avenir. Si je n'ai, en effet, accompli que mon devoir parmi vous, je l'ai rempli de mon mieux et tout entier, quoi qu'il ait pu, par périodes, m'en coûter. Je ne peux que réitérer mes déclarations du 22 janvier dernier et ré-

» péter que je m'y conformerai dans l'ave-  
» nir comme dans le passé. »

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans le courant des vacances.

Il dépose les hommages suivants, qu'il offre au nom des auteurs :

*Albert HUGUES : Les Stations préhistoriques et les Tumulus de Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard.)*

*Paul KAHN : La psychologie de l'enfant traduit en justice.*

*Galien MINGAUD : Rapport sur les travaux de la Société d'étude des Sciences Naturelles de Nîmes pendant l'année 1911.*

*Galien MINGAUD : Faune des Vertébrés du département du Gard.*

*Galien MINGAUD ; Le Muséum d'Histoire Naturelle de Nîmes.*

M. le secrétaire fait ces communications :

Parmi nos membres honoraires :

M. Paul Révoil, ambassadeur de France en retraite, est élevé à la dignité de Grand-Officier de la Légion d'honneur.

M. Déchelette, conservateur du Musée Archéologique de Roanne (Loire), est fait Chevalier.

M. *Marcel Fabre*, correspondant, s'est marié avec Madame Jane Thome, à Paris, le 25 juillet.

Le mercredi 9 octobre, a eu lieu, à Nîmes, le mariage de *Mlle Germaine Mazel*, petite-fille de notre confrère, le Dr *Elie Mazel*, avec *M. Vincent Clauzel*.

Le samedi 14 septembre, à 4 heures du soir, ont été célébrées les obsèques de notre confrère, *M. Galien Mingaud*, membre honoraire, conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle de Nîmes, Officier de l'Instruction Publique.

L'Académie d'Amiens annonce un Concours pour le *Prix Ernest Prarond*, dont le programme est : *Une œuvre historique intéressant le PONTIEU*. Le prix est de 600 fr.

La SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BAUXELLES annonce que, fondée en 1887, elle atteint ses 25 années d'existence. A cette occasion, le Roi lui a conféré le titre de SOCIÉTÉ ROYALE. Elle se propose de fêter ce jubilé au mois de novembre, par une séance solennelle. Elle invite à ces fêtes.

Un Congrès international de sciences historiques aura lieu à Londres, du 3 au 9 avril 1913.

M. le président donne lecture de la lettre de démission de M. le chanoine *Delfour*, en date du 12 octobre 1912, lettre ouverte, du reste, ainsi qu'il en prévient M. le président, et qui est publiée dans les journaux :

« Monsieur le président,

» J'ai le très vif regret de vous offrir ma démission de membre résidant de l'Académie de Nîmes.

» Motif unique : la prise de possession d'une partie de l'évêché par la Compagnie.

» OEuvre de Mgr Séguier et se dressant à l'ombre de la cathédrale, le vénérable palais s'affirme propriété de l'Eglise. A défaut des âmes indépendantes, les pierres elles-mêmes proclameraient cette gênante peut-être, mais incontestable vérité. Par définition, l'évêché est et demeure la maison de l'évêque, aussi visiblement que l'Amphithéâtre romain fut construit pour les jeux populaires et le Pont-du-Gard, pour être le sublime porteur d'eau.

» Des juristes m'opposent l'esprit de la législation concordataire, certains articles de la Constitution qui régissait la mense, les droits du département... Plutôt que sur cette contestable jurisprudence, mon attention se porte sur la réalité historique et morale qui est celle-ci : l'Etat issu de la Révolution, se révèle inintelligent, pléthorique et usurpateur. Il triomphe ici, comme en toutes choses, sur les ruines de toutes nos libertés régionales et municipales. Il vend des allumettes qui ne s'enflamment pas, il achète ou fabrique des poudres qui font sauter les navires, il distribue aux lycéens une indigente métaphysique, et de même, à Nîmes, directement par ses liquidateurs ou indirectement par le ministère de certaines

administrations, il s'empare d'un grand nombre de maisons qui ne lui appartiennent pas. On ne saurait saper plus allègrement par la base le principe même de la propriété.

» Ne me dites pas que la loi de 1905 a fait de la sécularisation de l'Evêché un acte officiel et légal. La loi de séparation est une pure iniquité pour plusieurs motifs dont le plus sensible est justement qu'elle a chassé l'Evêque de l'Evêché.

» Dans votre rapport du 22 janvier, vous exprimiez l'espoir, Monsieur le Président, que la présence de l'Académie n'offenserait pas les ombres épiscopales, gardiennes et protectrices du palais à tant de titres sacrés. Il m'est impossible de partager ces sentiments de sécurité morale, peut-être parce qu'ayant eu l'honneur de vivre dans l'intimité de Mgr Besson et de Mgr Gilly, je puis, en outre, me renseigner très exactement sur les opinions de Mgr Plantier. Les chers et illustres morts qui parlent, ne me disent pas, comme à vous, que leur tristesse sera passagère. A coup sûr, ils voient dans l'obstination puérilement diplomatique avec laquelle on a voulu laïciser l'Evêché, une preuve qu'une pensée hostile a présidé à cette transformation. Qu'on l'admette ou non, cette sécularisation est un symbole dont personne, à Nîmes, n'ignore la signification. Comme les trop fameuses cages de fer et de verre sont un outrage permanent à la beauté de l'édifice, ainsi son affectation à des usages profanes constitue un attentat permanent aussi contre un sentiment plus haut encore que celui de la stricte justice, le sentiment des délicatesses morales, religieuses et nationales.

» Le plus douloureux me reste à vous dire, Monsieur le Président. L'Evêché de Nîmes est le tombeau de nos martyrs, laïcs, enfants de chœurs, ou chanoines de la cathédrale.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués. — Abbé Delfour, chanoine de la Cathédrale. — Nîmes, le 12 octobre 1912. »

» P.-S. — Cette lettre est ce qu'on appelle une lettre ouverte. »

M. le président communique ensuite les lettres de MM. les chanoines *Contestin* et *Nicolas*.

La discussion s'engage sur ces communications. Y prennent part MM. *Reinaud*, *Coulon*, *Gal*, *Bosc*, *L'Hopital*, *Raphel*, *Clavel*, *Delamare*, *Lavergne*, *Guérin*.

L'Académie, après délibération, décide :

1° La démission de M. le chanoine *Delfour* est acceptée.

2° Il est sursis à statuer sur les démissions de MM. les chanoines *Contestin* et *Nicolas*.

Le bureau est chargé de leur faire la visite traditionnelle pour les prier de revenir sur leur détermination. L'Académie espère qu'ils ne persisteront pas dans leur résolution de retraite, sur l'insistance que le bureau devra mettre pour amener ce résultat.

M. le président fait le récit sommaire de la journée d'inauguration du *Monument à Henri de Pontmartin*, qui a eu lieu, le dimanche 6 octobre courant, aux Angles (Gard), sous la présidence de Monseigneur Béguinot, évêque de Nîmes.

*Il loue ces fêtes, qui ont été magnifiques. Il loue notre Evêque, qui a voulu et su leur conserver un caractère purement religieux et littéraire. Il se félicite de l'exquise courtoisie et de la bienveillance de Mgr Béguinot.*

*Il n'oublie de mentionner que le succès obtenu par lui-même parlant au nom de l'Académie.*

M. le secrétaire perpétuel, qui accompagnait, avec M. Margier, M. le président, répare de son mieux cette omission, inspirée par une trop grande modestie.

L'Académie remercie M. le président et le félicite de l'avoir si bien représentée.

M. le président donne communication d'une lettre de M. l'abbé Edmond Revest, curé des Angles, remerciant la délégation de l'Académie de son assistance à l'inauguration du monument élevé dans sa commune en l'honneur d'Armand de Pontmartin. Il fait des vœux pour l'union de toutes les intelligences sur le terrain de la courtoisie, de l'urbanité et des lettres dont toutes questions politiques irritantes devraient être bannies.

M. Peyron demande et obtient la parole pour faire une déclaration et soumettre une proposition qui se résume ainsi :



« Afin de permettre aux confrères qu'un  
» scrupule empêche de se rendre aux séan-  
» ces tenues dans l'ancien Palais épiscopal  
» et qui, pour ce motif, se sont abstenus de  
» se trouver ici, ce soir, décider que les  
» prochaines séances ordinaires se tien-  
» dront dans un autre local, qu'il faudra  
» chercher et trouver en dehors de ce-  
» lui-ci. »

Il indique, par exemple, la *Bibliothèque pédagogique*, qui est dans les dépendances du Grand Théâtre.

La seconde partie de la proposition étant jugée inacceptable, la première est soutenue et amendée par M. le *secrétaire perpétuel*. Ce dernier pense que cette solution pourra être sérieusement envisagée, si elle est acceptée par les abstentionnistes ; qu'on la soumettra notamment à MM. les chanoines *Contestin* et *Nicolas*, dans la visite décidée tout-à-l'heure et que doit leur faire prochainement le bureau. Suivant leur réponse, si cet arrangement peut aboutir, on entamera des pourparlers, on poursuivra des négociations et on en pressera la solution.

M. le *secrétaire* a le souvenir de certaine conversation qu'il croit pouvoir fournir la solution désirée et qu'il se réserve de faire connaître, suivant les circonstances et le résultat de la visite à MM. les chanoines *Contestin* et *Nicolas*.

Ces considérations et propositions sont unanimement approuvées et adoptées.

On arrive aux lectures.

M. Bruneton donne connaissance de son *Excursion à Olympie*. (V. *Revue du Midi*, 1913, page 65.)

M. Gal entretient ses confrères d'une récente découverte à Soudorgues. Il s'agit d'une tuile avec une intéressante inscription, laquelle a été récemment apportée à notre Musée épigraphique. Elle fera certainement l'objet d'une communication par le Conservateur, notre confrère M. Mazauric, actuellement absent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance extraordinaire*

*du vendredi 25 octobre 1912*

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ;  
Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Barral,  
Delamare, Lavergne, Robin, La Haye. Cou-  
lon, Raphel, Bosc, Guérin, Peyron, Margier,  
Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clau-  
zel, *secrétaire perpétuel*.

M. le *président* communique la lettre de  
Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, *membre*  
*honoraire*.

Lettre de Mgr Béguinot à M. Jouve,  
président de l'Académie de Nîmes.

Evêché de Nîmes.

Nîmes, 15 octobre.

« Monsieur le Président,

» J'apprends à l'instant, qu'en vertu  
d'une délibération de l'Académie de Ni-  
mes, cette Compagnie quitte le local  
qu'elle occupait à la mairie, afin de s'ins-  
taller plus à son gré à l'Evêché d'où, en  
1906, on expulsa l'Evêque.

» On m'assure, d'autre part, que je suis  
attaché à l'Académie de Nîmes par l'ho-

norariat, en vertu d'une coutume remontant à la fondation de cette Compagnie, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

» Je n'en suis pas surpris, sachant que le plus illustre des Evêques de Nîmes, le grand orateur Fléchier, présida à la Fondation de l'œuvre, en faveur de laquelle il obtint le haut Patronage de l'Académie Française, et à laquelle il ne cessa de prodiguer ses libéralités, accrues encore par la munificence de ses successeurs.

» Aussi, comment cet Evêque magnanime eût-il pu soupçonner que, de son plein gré, la Compagnie, qu'il fondait dans une pensée de paix et d'union, accepterait de venir s'installer dans l'Evêché rebâti par ses soins, et d'où l'on vient publiquement d'expulser ses successeurs ?...

» L'âme fière du grand Evêque n'eût pas compris cet oubli des délicatesses du cœur de la part d'une institution à laquelle il réservait une large part dans son œuvre de pacification, et qui, mettant à profit les spoliations opérées contre les catholiques, accepte une hospitalité précaire dans le palais violemment enlevé aux Evêques.

» Je ne parviens pas moi-même à saisir la justice et la convenance des décisions adoptées, sans une pensée d'hostilité, me dit-on, mais qui n'en froissent pas moins les âmes catholiques, ulcérées de ces spoliations et de ces confiscations effectuées sans aucun ménagement pour les consciences.

» Pour ma part, je ne saurais douter qu'en pénétrant dans ce palais profané, la conscience de plusieurs, même placés en dehors de nos croyances, ne soit quelque peu troublée par une démarche qui les rend bénéficiaires de l'injustice commise envers les catholiques, et j'affirme que jamais, en ce qui me concerne, je n'eusse consenti à m'installer dans un bien arraché, dans un moment d'effervescence politique, à une communion religieuse dont on doit respecter la douleur et la constance dans l'épreuve.

» Au surplus, on ne voit pas bien ce que gagne l'Académie à cette translation du siège de ses séances... Une installation confortable, dira-t-on?... Peut-être... Mais, libre et indépendante, l'Académie, gardienne respectueuse de son passé, suivait sa ligne de conduite supérieure aux passions du moment, avec une rectitude qui lui valait l'estime générale et le respect de tous.

» Aujourd'hui, elle dévie de la pensée première ; et vous ne vous étonnerez pas, Monsieur le Président, que, bien décidé à ne pas la suivre dans cette évolution, je me déclare, désormais, étranger à la Compagnie.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer, avec ma démission de membre d'honneur de l'Académie de Nîmes, mes hommages respectueux.

» † FÉLIX, Evêque de Nîmes. »

Cette lettre, publiée par divers journaux, est notamment reproduite par *La Croix du Gard*, numéro du dimanche 20 octobre 1912.

Elle y est suivie d'un article (1) qui la commente.

Un échange d'observations a lieu entre les membres de la réunion. Y prennent part notamment MM. *Jouve, Bruneton, Clauzel, Peyron, Reinaud, Barral, Gustave Fabre, Coulon, Guérin.*

Sur la demande de M. *Reinaud*, il est donné lecture de divers documents rectificatifs, dont l'Académie ordonne la mention au procès-verbal.

1° *Statuts et règlement*, pages III, V, VI (§ 1<sup>e</sup> et 2).

2° *Procès-verbal du 16 janvier 1897*. (V. *Bulletin de 1897*, page 12.)

3° *Procès-verbaux du 3 et du 17 décembre 1910*. (Voir *Bulletin de 1910*, pages 118 et 128.)

4° *Discours de M. le président Jouve*, à l'inauguration du Monument à Armand de Pontmartin, le 6 octobre 1910.

5° Tableau des membres de l'Académie publié dans chaque volume annuel des *Mémoires*.

Après un nouvel échange de vues, la discussion et les résolutions sont remises à la prochaine séance du lundi 28 octobre.

La séance est levée.

---

(1) Voir aux Annexes.

*Séance du 28 octobre 1912*

---

Présents : MM. Jouve, *président* ; Clavel, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Barral, Delamare, Lavergne, Robin, Coulon, Raphel, Bosc, Guérin, Peyron, Margier, Kahn, L'Hôpital, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 octobre et de la séance extraordinaire du 25 octobre sont lus et adoptés, avec confirmation, en tant que de besoin, des décisions qui y ont été prises.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis la dernière séance ordinaire.

Il communique la lettre de faire part du décès de Madame la vicomtesse Arnaud de Saint-Sauveur, née Marthe Botot de Saint-Sauveur-Lorraine, tante de notre confrère M. de Sorbier de Pougnaudresse, laquelle est décédée en son château de Bligny (Nièvre), le 14 septembre 1912, à l'âge de soixante-seize ans.

Il annonce que M. Max Raphel vient d'être nommé, par arrêté préfectoral, architecte du département, en remplacement de M. Randon de Grolier, admis à la retraite. M. Raphel reçoit les félicitations de M. le président et de ses confrères.

MM. *Reinaud et Bruneton* s'élèvent énergiquement, et sont unanimement approuvés par la Compagnie, contre les indiscretions de la presse et les articles contradictoires et tendancieux qui sont publiés par divers journaux.

M. *le président*, conformément à l'article 15 du règlement, consulte l'Académie sur le remplacement de M. *le chanoine Delfour* dont la démission a été acceptée dans la séance du 14 octobre courant. La vacance du siège est déclarée. L'ouverture du registre de présentation sera ultérieurement prononcée et fixée.

M. *le président* donne connaissance des lettres de démission de MM. Allard, Doze, chanoine Bonnefoi, Deloche, docteur Mazel, docteur Puech, de Sorbier de Pougnaudocesse, chanoine Albert Durand, comte de Balincourt, *membres résidants*; ces neuf démissions remises par M. de Balincourt à M. *le président* de l'Académie le samedi 26 octobre courant.

Ces démissions sont motivées dans leur ensemble par ce fait que les séances de l'Académie se tenant, depuis la rentrée d'octobre, dans le nouveau siège social faisant partie de l'ancien Evêché, devenu le Palais des Beaux-Arts, les démissionnaires ne croient pas devoir venir assister aux séances dans cet édifice.

C'est pour ce même motif que MM. *les chanoines Nicolas, Contestin et François Durand* avaient déjà démissionné. Ce qui porte au nombre de douze les démissions de *membres résidants* aujourd'hui soumises à l'Académie.



Il y a lieu d'y ajouter celle de M. le chanoine Delfour, membre résidant, sur laquelle il a déjà été statué ; celles de *Monsieur l'Evêque de Nîmes*, membre honoraire (15 octobre) ; et de MM. Marsaut, de Bessèges ; abbé Souchard, de Pont-Saint-Esprit (17 octobre) ; abbé Bascoul, de Sommières (18 octobre) ; d'Albiouse, d'Uzès (21 octobre) ; membres non résidants.

M. le président fait observer que cet ensemble de démissions est de nature à modifier profondément le caractère traditionnel de la Compagnie. Il appelle toute l'attention de ses confrères sur les conséquences qui pourraient en résulter. Il mentionne qu'à la séance du 14 octobre courant notre confrère M. Peyron a fait une proposition transactionnelle en vue de prévenir ces conséquences.

Cette proposition, amendée par M. le secrétaire perpétuel et portée, comme il l'avait promis, par M. le président et par lui aux démissionnaires, MM. les chanoines Nicolas et Contestin, a reçu un accueil favorable, à la suite duquel des négociations ont été engagées et suivies pour arriver à un arrangement convenable.

M. Fernand Bruneton reprend cette proposition comme l'espérait M. le secrétaire perpétuel. Il offre de mettre à la disposition de l'Académie un local, sis rue des Frères-Mineurs, 7, où se tiendraient les séances ; ce qui ferait espérer que les membres démissionnaires viendraient y assister et participer, comme auparavant, aux travaux de la Compagnie.

Divers membres font observer que cette combinaison, très désirable en elle-même, puisqu'elle permettrait, sans doute, de ne point perdre la collaboration d'estimés et distingués confrères, présenterait d'insurmontables difficultés, si elle rendait, par exemple, impossibles les recherches et les études des membres qui fréquentent les archives et la bibliothèque de l'Académie.

Il leur est répondu que les salles de l'Académie seront, ainsi que par le passé, à leur disposition, et, pendant l'hiver, chauffées, chaque semaine, les jours où M. le bibliothécaire et M. le secrétaire perpétuel ont l'habitude de s'y livrer à leurs occupations, ainsi que les autres jours à leur convenance, à la seule condition de prévenir le concierge chargé de notre service pour qu'il puisse prendre toutes dispositions nécessaires ou utiles.

Après discussion générale, l'ordre du jour suivant a été voté :

« L'Académie de Nîmes, fidèle aux décisions adoptées et aux sentiments confraternels exprimés dans ses précédentes délibérations, notamment dans celle du 22 janvier 1912, apprend avec un vif regret par les démissions de MM. les chanoines *Nicolas, Contestin, François Durand* ; MM. *Allard, Doze* ; chanoine *Bonnefoi* ; *Deloche, docteur Mazel, docteur Puech, de Sorbier de Pognadoresse* ; chanoine *Albert Durand* ; comte de *Balincourt*, qu'ils ne pourront se réunir à elle dans son nouveau siège social.

» Désireux, comme eux, de continuer une œuvre d'union intellectuelle et morale poursuivie depuis des siècles, les membres pré-

sents de l'Académie, à l'unanimité, décident que les prochaines séances se tiendront dans un local, rue des Frères-Mineurs, 7, mis à leur disposition par leur confrère M. Fernand Bruneton, qui l'a gracieusement obtenu de M. le président de la Société d'agriculture.

» Ils espèrent que leurs confrères démissionnaires viendront les y rejoindre et y reprendre leur collaboration aux travaux académiques. »

On arrive à la lecture annoncée.

M. Armand Coulon donne connaissance de son étude sur *un chroniqueur sous le second Empire : Arthur de Boissieu*. (Voir *Revue du Midi*, 1913, page 5.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 11 novembre 1912*

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel Mazel, Comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Lavergne, Colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hôpital, *membres résidents* ; Henri Roux, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

L'absence de *M. le chanoine Contestin*, motivée par la mort récente de son neveu, *M. Louis Eldin*, notaire à Nîmes, est excusée. *M. le président* lui envoie les condoléances de la Compagnie.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre est lu et adopté.

*M. le président* prononce l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

» On a, de tout temps, célébré les bienfaits de l'agriculture. De ces bienfaits notre présence en cet endroit est une nouvelle et inattendue manifestation, puisque c'est grâce à la Société d'Agriculture du Gard,

que notre séance de ce soir réunit des confrères momentanément dispersés. A la Cérés nimoise offrons nos remerciements et nos palmes académiques.

» A celui qui intercèda auprès d'elle pour nous obtenir ici une entrée de faveur, à notre confrère Fernand Bruneton, à tous ceux qui voulurent bien aider son intercession, nous garderons un souvenir reconnaissant.

» Mes chers confrères, lors de la récente reprise de nos travaux, j'exprimai, en même temps que le regret de trop nombreuses absences, le souhait d'un prochain retour. Mais bientôt, des lettres, émouvantes dans leur sincérité et leur discrétion, firent chanceler notre espoir. La crise, latente depuis longtemps, sévissait, troublait la sérénité de notre ciel, opposait des convictions, des devoirs, des scrupules, des sentiments également respectables.

» Notre rencontre inopinée, et toutefois unanimement désirée, en cet hôtel de la pacifique agriculture, nous permet d'oublier les orages qui nous séparèrent un instant, de ne songer, dans la joie du revoir, qu'à ce qui nous unit : l'attachement à de nobles traditions, les sympathies confraternelles, le désir de veiller sur le précieux patrimoine qui nous fut confié, le souci de ne point laisser s'éteindre le foyer d'idéal de notre séculaire association.

» Mes chers confrères, imitons ceux dont cette maison nous rappelle le labeur sur les sillons de notre terre nimoise ; à leur exemple, pendant les jours nébuleux, fai-

sons confiance au temps, au soleil de demain, à toutes les providentielles forces de vie qui préparent la vendange et la moisson de l'avenir.

» D'autres richesses, trésors de science et d'art, peuvent naître de notre effort. Nos séances continuent ; qu'elles soient fécondes pour le progrès, la beauté et la gloire de Nîmes. »

*M. Deloche* répond en ces termes :

« Messieurs.

« Je viens, au nom des membres de cette assemblée qui avaient cru devoir donner leurs démissions pour les motifs que vous savez, remercier l'Académie de la solution prompte et satisfaisante qu'elle a donnée aux difficultés survenues. Ce n'est pas, soyez-en sûrs, sans de vifs regrets que nous nous séparions de vous et que nous renoncions à ces séances qui sont de réels encouragements à poursuivre les travaux dont chacun de nous s'occupe. Le sacrifice que nous nous étions résignés à faire ainsi, mesure l'importance que nous attachions aux motifs qui avaient dicté nos démissions respectives. Grâce à l'Académie, grâce à cet esprit de bonne confraternité et de courtoisie qu'on a toujours trouvé en elle, ce que constate d'ailleurs le procès-verbal de la dernière séance, la solution est arrivée, et, comme je l'ai dit, prompte et satisfaisante, et nous retirons tous avec empressement nos démissions dont l'Académie avait si aimablement retardé l'acceptation.

» Vous me permettrez bien, Messieurs, de donner dans mes remerciements une place toute particulière aux membres du bureau, et plus particulièrement encore à M. le président Jouve, grâce auquel la vie académique va reprendre sans qu'on puisse constater que les événements qui viennent de se passer aient laissé subsister le moindre nuage entre les membres aujourd'hui si heureusement réunis. »

Ces deux allocutions sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.

Il dépose aussi les ouvrages suivants dont il fait hommage au nom des auteurs :

*D<sup>r</sup> Maurice REYNAUD : Contribution à l'étude de la tuberculose rénale et de son traitement par la néphrectomie. (1906)*

*A propos d'un cas d'Ostéomyélite prolongée. (1908)*

*Note sur des ossements fracturés, suivis de consolidation pendant la vie, trouvés dans un tumulus, à Saubert, canton de Meyrueis (Lozère). (1909)*

*Henri NOEL : Historique et Florule du Mont-Duplan.*

*Des anomalies de la sécrétion lactée.*

*Nouvelles observations de sécrétion lactée chez les femelles non fécondées et chez les mâles.*

*Du privilège des médecins en matière de liquidation judiciaire.*

*Les odeurs du corps humain.*

*Influence de la musique sur l'homme et les animaux.*

*Le nez dans les maladies.*

*Le Cyclisme, son hygiène, ses bienfaits.*

*Charles BELLET, président de la Société d'Archéologie de la Drôme : M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. — Son œuvre scientifique ; sa bio-bibliographie.*

*Chanoine NICOLAS : Une nouvelle histoire de Saint-Gilles.*

*Chanoine Albert DURAND : Le néolithique dans la région de Saint-Laurent-des-Arbres (Gard).*

M. le secrétaire donne connaissance d'une *Circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et du Programme* qui l'accompagne concernant le 51<sup>e</sup> congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, qui s'ouvrira, à Grenoble, le mardi 13 mai 1913.

Lettres de MM. d'Albiouse, abbé Bascoul, de Pognadoresse, de Laville retirant leur démission.

On arrive aux lectures annoncées.

M. Peyron rend compte de l'étude sur *Le Consulat Nimois* de M. Angelras.



M. Guérin donne connaissance de son  
*Conte patois : La lampo à pétrol.*

M. Jean Bosc dit trois sonnets à l'amour  
(V. *Revue du Midi*, 1914, page 45) :

1° *La prière à l'Amour ;*

2° *Les larmes d'Eros ;*

3° *La réponse de Pan.*

M. L'Hôpital dit, enfin, trois pièces de  
poésie :

1° *Ex voto antique*

2° *Les Montagnes*

3° *Fantaisie d'Automne.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance  
est levée.

Séance du 25 Novembre 1912

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, Mazauric, de Pognadoresse, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, L'Hopital, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées dans la dernière quinzaine.

Il dépose également les ouvrages suivants dont il fait hommage, au nom des auteurs.

Emile LEBON : *Gaston Darboux. — Biographie, Bibliographie analytique des écrits.* (Collection : *Savants du jour.*) — Offert par le Comité du Jubilé de M. Darboux.

Paul THOULOZE : *Hégésippe Moreau. — Essai d'étude psychologique.*

*Une âme d'artiste : M. le chanoine Veissière, premier directeur de la maîtrise épiscopale de Nîmes (1826-1898).*

II<sup>e</sup> Congrès annuel de la Jeunesse catholique du Gard et des Cévennes tenu au Vigan le 18 juin 1905.

« LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES a l'honneur d'inviter Monsieur le président de l'Académie de Nîmes à assister à la réunion solennelle qui se tiendra au Palais des Académies le dimanche 15 décembre à 2 heures.

» Discours de M. Desmarez, président.

» Conférence par M. Buls, ancien bourgmestre de la ville de Bruxelles, vice-président d'honneur de la Société :

» La Résurrection de la grand'place de Bruxelles (projections).

Une circulaire, qui annonce cette invitation, offre des cartes d'entrée (places réservées) qui seraient désirées pour les autres membres de la Compagnie.

Comme suite à la déclaration de vacance du siège de M. le chanoine *Delfour*, membre résidant, l'Académie prononce l'ouverture du registre de présentation qui sera clos à la fin de la prochaine séance (9 décembre).

M. le secrétaire annonce, sur l'avis qu'il en a reçu de M. *Max Raphel*, que notre ancien pupille, *Fernand Janin*, pensionnaire de l'Académie de France, à Rome, est décédé, le jeudi 14 novembre, à Toulouse, où il était allé demander au professeur de cette faculté, M. *Raymond*, de le soigner.

Nous avons fêté solennellement, le 14 décembre 1910, le succès de notre pupille

(prix de Rome). (V. nos *Mémoires de 1910*, page LVII, le compte rendu de cette fête.)

M. *Max Raphel*, après quelques détails sur ce triste événement, communique le discours qu'il a prononcé aux obsèques, lesquelles ont eu lieu, le dimanche 17 du mois courant, à Marsillargues, où se sont retirés les parents du regretté défunt.

M. *Max Raphel* y ajoute la lecture de la communication faite, le 16 novembre, à l'Académie des Beaux-Arts, par M. Laloux, ancien maître de Fernand Janin.

Ces intéressantes communications sont accueillies avec de profonds regrets.

On passe à la lecture annoncée.

M. *Reinaud*, avant d'y procéder, fournit quelques explications sur la traduction et la signification des deux mots celtiques qui lui ont suggéré la pensée de sa poésie. Il y arrive ensuite ;

*Bratoudé, Kanten :*

*La légende de la Tourmagne.*

(Voir *Revue du Midi*, 1914, page 329.)

Des observations suivent cette lecture : elles sont présentées par MM. *Maurin, Margier, Mazauric, Jouve.*

M. le chanoine *Albert Durand*, sollicité de produire la traduction de l'anglais des *Inscriptions celtiques de Nîmes*, d'après *John Rhys*, accepte de s'en occuper, pour élucider la question si longtemps obscure, et promet de hâter son travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 9 décembre 1912

---

Présents : MM. Michel Jouve *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Lavergne, Robin, chanoine Bonnefoi, Coulon, Puech, Raphel, de Pougna-doresse, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre est lu et adopté.

M. *le secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance.

La SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES, comme suite à l'invitation relatée à la séance précédente, informe que, « à la suite du décès de S. A. R. Madame » la Comtesse de Flandre, présidente » d'honneur de la Société, que les fêtes jubilaires, qui devaient avoir lieu le 15 » décembre, sont remises au 26 janvier 1913. » Une circulaire confirmative parviendra » ultérieurement. »

M. *le secrétaire* annonce qu'il a reçu, le samedi 1<sup>er</sup> décembre courant, la visite de

deux dames, de la famille de M. *Isaïe Brunel*, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général en retraite de l'enseignement, lesquelles lui ont annoncé le décès de leur parent, à l'âge de 80 ans, à St-Geniès-de-Malgoirès. Les obsèques étaient fixées au lendemain, dimanche, 2 heures après-midi.

M. *Isaïe Brunel* a été nommé *membre honoraire* de l'Académie le 16 décembre 1876. M. *L'Hôpital*, actuellement *membre résident* de la Compagnie, s'est chargé de rendre hommage au défunt en sa double qualité d'Inspecteur d'Académie et de membre de notre Compagnie.

M. *L'Hôpital*, en effet, a accompli ce devoir.

On lui demandera, quand il sera présent, les détails de la cérémonie des obsèques et le texte, si possible, de son *Discours*, pour insertion dans nos *Mémoires*.

M. *Isaïe Brunel* avait débuté dans l'enseignement en 1853, comme simple maître répétiteur au Lycée de Strasbourg. Il avait su, par son labeur et son énergie, conquérir les plus hauts grades universitaires et gravir les plus hauts sommets de la hiérarchie. Il fut successivement professeur d'histoire aux Lycées de Pontivy, de Laval et de Nîmes. Les succès de ses élèves au Concours Général lui valurent la Croix de la Légion d'Honneur. Il avait alors 36 ans. Il fut nommé inspecteur d'académie de l'Aisne, puis directeur de l'enseignement primaire dans le Nord et enfin inspecteur général, en récompense des succès obtenus par les écoles de son département aux Expositions de Londres et d'Amsterdam

Il prit sa retraite en 1901. M. Brunel a collaboré au dictionnaire pédagogique de Buisson ; il est l'auteur d'une *Vie du général Faidherbe*, d'une Géographie du département du Nord, d'une Histoire de France, etc. Il passait une partie de l'année dans sa campagne de Clamart, aux portes de Paris, et le restant dans sa propriété de St-Geniès où la mort est venue le frapper brusquement.

M. Jean Bosc informe ses confrères d'un projet d'organisation d'une Société d'études et de conférences scientifiques et littéraires. Ce projet émane de MM. Maluski, proviseur du Lycée, Jean Bosc et Dr Vauriot. L'Assemblée générale constitutive aura lieu le plus tôt possible. L'Académie y sera convoquée. La première conférence sera faite par M. Stéphane Joly, en décembre. Sujet : « La guerre des Balkans » avec projections

Les lectures annoncées sont ensuite entendues.

M. le chanoine Albert Durand apporte, selon la promesse qu'il en avait faite, à la dernière séance, à la suite de la lecture de M. Reinaud, sa traduction et ses explications sur *Les inscriptions celtiques de Nîmes, d'après John Rhys*.

M. Margier fournit ses *Notes sur la Faune Malacozoologique terrestre du département du Gard. — Ses caractères généraux, son origine*. Il soumet à ses confrères de très intéressants spécimens des espèces qu'il décrit et étudie

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure.

Avant de lever la séance, est prononcée, comme il a été décidé, la clôture du registre de présentation.

La *Commission de présentation* se réunira, sur l'avis exprimé par les membres qui en font partie et par ceux de la *Commission du legs Maumenet*, qui sera convoquée, aussi, le vendredi 13 décembre prochain, à cinq heures et demie du soir.

La séance est alors levée.

---



*Séance du 23 décembre 1912*

---

Présents : MM. Michel Jouve, *président* ; Deloche, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bruneton, Reinaud, Allard, Delamare, colonel Robin, La Haye, Coulon, Puech, Raphael, de Pugnadoresse, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la dernière quinzaine.

Il dépose également le volume suivant qu'il offre, en hommage, au nom de l'auteur :

Laurent AMAT : *Sus la Ribo daou Gardou — Poésies languedociennes et françaises (Dialecte Cévenol)*.

M. le chanoine Bonnefoi écrit à M. le *secrétaire perpétuel* pour s'excuser, étant grippé, de ne pouvoir assister à cette séance. Il fournira plus tard son étude qu'il lui avait annoncée sur *l'invention d'un appareil de sauvetage pour les sous-marins*.

L'ACADÉMIE D'HIPPONE, fondée le 3 avril 1863, a. par circulaire datée de *Bône*, le 15 décembre 1912, annoncé les *Fêtes* de son *cinquantenaire*, qui auront lieu les *Samedi 10 mai, Dimanche 11, Lundi 12 et Mardi 13* 1913. Elle invite aux réunions, aux fêtes et aux excursions projetées.

Une réunion générale des membres du *Comité* du MONUMENT MARUÉJOL a eu lieu, le samedi 14 décembre, à 5 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville. L'emplacement pour le buste projeté a été définitivement fixé au *Musée archéologique*.

Le même jour, à 8 h. 1/2 du soir, la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES a tenu sa 41<sup>e</sup> *séance anniversaire*, avec un programme très intéressant. Plusieurs des nôtres ont été heureux et charmés d'y assister, sur l'invitation de notre confrère, M. Mazauric, son président.

M. le président donne connaissance de la lettre suivante :

« Nîmes, 22 décembre 1912.

» Monsieur le président de l'Académie de Nîmes.

» Monsieur le président,

» Encore une année qui va finir : Cette échéance m'impose un examen de conscience. Je sens bien vivement qu'après avoir si longtemps omis de remplir mes devoirs envers l'Académie, et ne pouvant guère attendre mieux de l'avenir à raison du lourd fardeau que je porte, je ne puis plus, sans nuire à l'éminente Compagnie, conserver le titre de membre actif.

» Si mes collègues veulent bien me permettre de leur demeurer attaché par l'honorariat, j'en serai très touché et reconnaissant.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

» V. ROBERT. »

Espérant que la décision de M. *Victor Robert* n'est pas irrévocable, l'Académie, avant d'accepter sa démission de *membre résidant*, charge, son bureau de lui faire la visite traditionnelle pour la lui faire reprendre.

M. *le secrétaire perpétuel* présente le rapport des deux commissions qui ont été réunies, le vendredi 13 décembre courant, à 5 heures 1/2 du soir.

Etaient présents :

MM. *Michel Jouve, Robin, Clauzel, Puech, Bruneton, Mazauric*, membres du bureau, pour les deux commissions.

Pour le legs *Maumenet* :

MM. *Clavel, Mazel, Maurin, Reinaud, Delamare, Barral, La Haye, Coulon, Raphel*.

Pour la *présentation*, les anciens présidents :

MM. *Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Barral, Delamare*.

1. *Legs Maumenet.*

M. *Louis Bouat*, qui jouissait d'une subvention de 400 francs, a été nommé *professeur de dessin au Collège d'Ajaccio*. Cette bourse est donc devenu libre.

Après un examen approfondi des titres et de la situation des candidats anciens et nouveaux, la commission a décidé de proposer à l'Académie la distribution suivante :

MM. Mérignargues.....	400 fr.
Vidal.....	300
Sauveplane.....	300
Verdier.....	300
Cayla-Gay, élevé de 200 à.	300
Louis Blanc.....	200
Mlle Daisy Guérin.....	200
M. Privat (arts décoratifs).....	400
Mlle Viguier de Maillane (Anne-Marie) (Faculté de Montpellier. — Lettres).....	100
<hr/>	
Total.....	2.500 fr.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2. *Présentation.*

M. *le secrétaire perpétuel* rapporte que les titres des deux candidats proposés pour remplacer M. *le chanoine Delfour* ont été exposés à la commission par *lui-même* pour M. *le docteur Maurice Reynaud*, et par M. *Armand Coulon* pour M. *Fernand Roux*.

M. le *D<sup>r</sup> Barral* a demandé que l'Académie ou la commission de présentation, avant toute discussion ou décision sur la valeur des candidats, exige qu'ils s'expliquent sur l'opinion qu'ils ont, sur l'attitude qu'ils prendront et sur le vote qu'ils émettront lorsque pourra se représenter la question du retour aux Palais des Beaux-Arts et de la tenue des séances ordinaires ou autres dans le local du siège social nouveau.

M. le *secrétaire perpétuel* a répondu que, si chaque membre de l'Académie individuellement a le droit, sous sa propre responsabilité, de s'enquérir, par les moyens qu'il croit convenable et permis d'employer, de la valeur et des opinions du candidat, il paraît bien impossible que l'Académie elle-même se livre à l'interrogatoire proposé par M. le *D<sup>r</sup> Barral*.

Cette inquisition officieuse, qui est peut-être pratiquée en matière politique avec ses affiches et ses mandats impératifs, ne saurait être considérée, ici, que comme contraire à la liberté de conscience et à la dignité des académiciens ; assurément, elle rendrait impossible et violerait par avance le secret voulu et nécessaire d'un vote par scrutin en une aussi grave question.

Sur ces déclarations, aucune résolution n'a été requise, ni décision rendue.

M. *Bruneton* a proposé alors, pour éviter toute discussion irritante et le désagrément d'un choix à faire entre deux candidats présentés pour un siège unique à pourvoir, de surseoir jusqu'à situation nouvelle, soit jusqu'à une autre vacance, à l'élection pour le remplacement actuellement en vue et poursuivi.

Cette proposition est soumise à l'Académie qui l'adopte.

On arrive aux lectures annoncées.

M. *Clavel* commence son étude qui a pour titre : *Grandeur et Décadence de l'Islamisme*.

« A propos de la *Guerre des Balkans*, qui est, en grande partie, la révolte vengeresse des opprimés contre les oppresseurs, M. *Clavel* entretient l'Académie des causes de la grandeur et de la décadence de l'Islamisme.

» Ce sujet ne nous intéresse pas seulement comme amis de la Paix, de la Justice, et ennemis de toute persécution imméritée ; il reporte notre pensée vers cette partie du Levant qui fut le berceau vénéré du Christianisme et sur un empire avec lequel la France, la première des puissances européennes, établit des relations commerciales et amicales dont les chrétiens de ces contrées ont souvent bénéficié.

» L'Islamisme naquit à la suite du transfert de la capitale de l'empire romain à Constantinople dans la plus belle situation du monde, près de cette Asie où les peuples se courbent facilement sous un maître ; il profita du désaccord entre l'Orient et l'Occident, deux mondes différents de races, de mœurs, de croyances, et, plus tard, de la rupture du lien religieux qui unissait les chrétiens des deux empires, le grec et le romain.

» Ce fut à la fin du vi<sup>e</sup> siècle, que Mahomet, un homme de génie quoique incomplet, fonda l'Islamisme ; sa doctrine où se

trouvent de nombreux emprunts faits au Judaïsme et au Christianisme, est contenue dans le Koran. Ce livre unique, livre sacré, touche à tout, règle tout : politique, religion, législation, morale, société même ; il fut un bienfait relatif pour l'Arabie où il était né, et pour les Barbares qui successivement, de gré ou de force, l'adoptèrent.

» La lecture du Koran, de documents officiels, et l'histoire de l'Islamisme révèlent la mentalité invariable du peuple qu'il a formé et qui amena sa décadence et peut-être amènera sa ruine prochaine ; l'esprit belliqueux, conquérant, la haine violente des infidèles (chrétiens), le mépris de la mort : les méchants et les lâches sont punis par les souffrances de l'enfer brûlant, les bons et les vaillants récompensés par des voluptés surtout matérielles. La doctrine musulmane contenait encore d'autres germes de sa décadence ; confusion des pouvoirs, contradictions, interprétations diverses, provoquaient des guerres civiles ; la polygamie dégradait la femme, le fatalisme remplaçait les efforts de l'homme et par suite c'est en Turquie l'immobilité. tandis qu'autour de l'empire tout s'agite, s'éclaire, prospère. Il est vrai que ces défauts ne se manifestèrent que peu à peu, que le premier élan de la race fut irrésistible, l'empire grandit et le grand seigneur admirait tout ce qui était fort et grand. C'est pourquoi l'illustre kalife Haroum-al-Raschid se mit en relations avec Charlemagne auquel il envoya les clés des lieux saints, ce qui en accordait en quelque sorte la souveraineté au César de l'Occident.

» Les croisades, organisées par les chrétiens, par la France surtout, contre l'Islamisme, augmentèrent encore nos rapports avec l'Orient où plusieurs provinces, conquises par des seigneurs français et érigées en royaumes par eux, furent françaises pendant 50 ans. Après avoir été pendant plusieurs siècles à la tête de la lutte contre l'Islamisme, la France fut le premier Etat de l'Occident qui voulut se réconcilier avec ses anciens ennemis. Dans l'Orient, on ne connaissait de l'Occident que la France, et l'amitié de la Turquie favorisait notre commerce dans la Méditerranée.

» M. Clavel fait connaître par leur correspondance suggestive les relations entre François 1<sup>er</sup> et le puissant sultan Soliman, en vue d'une alliance entre eux, contre la maison d'Autriche. Cette alliance naturelle, tout indiquée, eût été la plus favorable aux deux Etats, et la plus féconde ; mais, d'une part, l'orgueil des sultans ne leur permettait pas de traiter d'égal à égal avec un souverain étranger, même avec les plus puissants, et, d'autre part, le roi François 1<sup>er</sup>, craignant, d'ailleurs, l'opinion publique chrétienne scandalisée par l'idée d'une alliance du roi très chrétien et du chef de l'Islamisme, se montra aussi versatile et indécis qu'il était séduisant et chevaleresque.

» La mort de François 1<sup>er</sup> ne rompit pas les bons rapports entre les deux Etats ; ils continuèrent avec ses successeurs.

» Pendant ce temps, et malgré les guerres continuelles avec les Etats voisins : Hongrie, Autriche, Etats balkaniques, etc., guerres où la Turquie, souvent victorieuse,



était quelquefois vaincue, guerres marquées de part et d'autre, par le pillage des villes, le massacre de leurs habitants, même des habitants sans armes, les querelles religieuses et politiques, étaient fréquentes ; des sultans ignorants, indolents ou fanatiques, sans scrupules, remplacèrent des souverains éclairés, épris de justice. Aussi, l'empire s'affaiblissait et dès le xvii<sup>e</sup> siècle commençait la décadence. »

La continuation en est remise à une date ultérieure.

M. le chanoine Nicolas présente le compte rendu de cet ouvrage :

LE JUBILÉ DE FRÉDÉRIC MISTRAL  
CINQUANTENAIRE DE MIREILLE

Arles, 29-30-31 mai 1909

par

J. CHARLES-ROUX.

(Grande édition in-folio sur papier vélin)

M. J. Charles-Roux, ancien député de Marseille, est *membre honoraire* de l'Académie de Nîmes, depuis le 24 juillet 1909. (*V. Revue du Midi*, 1914, page 29.)

M. Jean Bosc dit, enfin, une poésie : *Noël*. (Voir *Revue du Midi*, 1913, p. 755.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

... et de la part de ...  
... le ...  
... de ...  
... de ...  
... de ...  
... de ...

... de ...  
... de ...  
... de ...

... de ...  
... de ...  
... de ...

CHARLES-ROBERT

... de ...  
... de ...  
... de ...  
... de ...  
... de ...

... de ...  
... de ...  
... de ...  
... de ...

**ANNEXES**

*Documents à consulter*

---

ANNEX

CONTENTS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIMES  
— Année 1908 — 3<sup>e</sup> trimestre. — Séance  
du 16 juillet 1908.

*Achat de l'ancien Evêché* (1<sup>re</sup> partie ; pp.  
301 et suiv.)

Au nom de la Commission des finances,  
le citoyen J. Pieyre, maire, s'exprime ainsi :

« Si l'ancien Evêché appartenait à la  
» ville, on pourrait y transporter :

» 1<sup>o</sup> L'Ecole des Beaux-Arts.....

» 2<sup>o</sup> Le Conservatoire.....

. . . . .

» Au premier étage de cet immeuble se  
» trouve le grand salon de l'Evêché ; cet  
» appartement deviendrait la salle de réu-  
» nion de l'Académie de Nimes.....

. . . . .

» Nous proposons donc au Conseil mu-  
» nicipal d'autoriser le citoyen maire à se  
» mettre en rapport avec M. le Préfet,  
» M. le Président du Conseil général ou  
» M. le Président de la Délégation canto-  
» nale à l'effet de s'entendre sur le prix qui  
» pourrait être fixé pour l'achat de l'im-  
» meuble de l'ancien Evêché, par la ville,  
» la question des voies et moyens restant  
» réservée.

» Le Conseil vote ces conclusions et  
» donne mandat au citoyen J. Pieyre, mai-  
» re, d'agir au mieux des intérêts de la  
» ville. »

Cette proposition et ce vote n'ont donné  
lieu à aucune discussion ; ils n'ont provo-  
qué ni protestation, ni réserve, constatées  
par le procès-verbal.

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIMES  
— Année 1910 — 3<sup>e</sup> trimestre — Séance  
du 27 août 1908.

ANCIEN EVÊCHÉ.

*Aménagement des locaux* (1<sup>re</sup> partie ; p.  
255.)

« M. Dugas. — .... Quant à l'Evêché,  
» le citoyen Pieyre nous dit, au moment de  
» l'acquisition, que l'aménagement ne coû-  
» terait presque rien. Or, aujourd'hui, on  
» nous demande la somme de 78,000 francs.

» J'ai protesté contre l'achat, non pas au  
» point de vue religieux, mais pour la  
» défense des intérêts de la ville, car cet  
» établissement ne valait pas la somme de  
» 270.000 francs. Maintenant, je proteste  
» contre l'aménagement et ne voterai pas  
» le crédit demandé. »

---

Séance du 19 septembre 1908 (p. 285)

« Le citoyen Abadie fait remarquer que  
» le décret déclarant d'utilité publique  
» l'achat de l'Ancien Evêché a été obtenu  
» pour l'installation d'un Palais des Beaux-  
» Arts ; il ne lui paraît pas possible que  
» l'on en change la destination.

» Après une nouvelle intervention du  
» citoyen Coutelier, les conclusions de la  
» Commission des Travaux Publics mises  
» aux voix sont votées par le Conseil. »

---

CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD

Procès-verbal — Séance du 2 octobre 1907, page 174.

« Sous la date du 2 mai dernier, M. le Directeur Falque m'a transmis (à M. le Préfet) copie de deux dépêches du 2 du même mois qui lui ont été adressées par M. le Directeur général des Domaines.

» 1<sup>o</sup> Dépêche concernant l'Evêché.

« Monsieur le Directeur, j'estime avec  
» vous que l'ancien palais épiscopal de  
» Nîmes acquis par le département du  
» Gard, suivant acte notarié du 30 décembre 1807 a conservé le caractère de pro-  
» priété départementale nonobstant la dis-  
» position de l'ordonnance du 3 avril 1822  
» qui a rendu cet immeuble à sa destina-  
» tion première en le mettant à la disposi-  
» tion de l'Evêque... »

» Aucune contestation ne pouvant plus se produire relativement à l'Evêché, j'ai (Préfet) fait établir le plan actuel des lieux.

» Après une discussion à laquelle prennent part MM. Gaussorgues, le rapporteur (M. Jean Cazelles), le Préfet. Paut, D<sup>r</sup> Crouzet et Maruéjol, sont adoptées les conclusions de la commission (modifiées) :

» 5<sup>o</sup> Désigner une Commission de 5 membres du Conseil général pour l'étude des diverses questions que soulève l'utilisation ou l'affectation à donner aux deux immeubles (Evêché et Grand Séminaire) dont il s'agit et autres questions connexes. »

Séance du 30 avril 1908 (page 286)

Rapport de la Commission spéciale. —  
M. Jean Cazelles, rapporteur.

« Messieurs,

« Votre commission spéciale a examiné la situation de droit et de fait des bâtiments départementaux précédemment affectés à l'Evêché et au grand Séminaire de Nîmes..

» Après en avoir mûrement délibéré, elle a émis l'avis qu'il y a lieu d'aliéner les bâtiments de l'Ancien Evêché de Nîmes. Elle propose au Conseil Général de décider qu'il sera établi une estimation par l'architecte départemental, par l'ancien architecte diocésain et par l'architecte de la ville de Nîmes, agissant chacun séparément, et que la Commission départementale sera chargée..... de fixer le chiffre de la mise à prix, d'approuver le cahier des charges et de déterminer l'époque de la mise en vente.....

» Après une discussion à laquelle prennent part MM. le Préfet, le Rapporteur, Maruéjol et de Trinquelague-Dions, les propositions de la Commission spéciale sont mises aux voix et adoptées.

---

Séance du 29 septembre 1908 (page 117)

Evêché de Nîmes. — Question de M. Paut à M. le Préfet.

« M. Paut. — Je rappelle en peu de mots au Conseil Général que le départe-



ment est propriétaire de tout le bâtiment de l'Ancien Evêché....

» A notre dernière session, nous avons décidé de mettre l'Evêché en vente par la voie de l'adjudication publique....

» J'ajoute que j'ai reçu, comme président de la Commission départementale, une lettre de M. le Maire de Nimes demandant à entrer en pourparlers avec le département pour l'acquisition de l'Evêché....

» Depuis, M. le Maire de Nimes a écrit à M. le Préfet pour faire des offres d'achat de l'ancien Evêché, ainsi qu'en témoignent les rapports du Préfet. Le prix offert est de 296.000 francs.

» J'estime que l'offre est bonne, je dirai même inespérée pour le département ; aussi j'insiste pour qu'il l'examine dans cette session même ...

» Je suis décidé, en ce qui me concerne, de proposer au Conseil général la vente ferme de l'Evêché à la ville de Nimes.... »

M. Paut propose au Conseil de voter le projet de résolution suivant :

. . . . .

» Le Maire de Nimes ayant fait une offre d'achat de l'Evêché pour y installer des Services Publics, un conseiller général doit proposer à cette session la vente ferme de l'Evêché de la ville de Nimes. »

La proposition de M. Paut est adoptée.

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 1908 (page 265)

Acquisition pour le compte du Département, du mobilier de l'ancien évêché de Nîmes qui appartenait à l'Etat.

Rapporteur : M. Jean Cazelles.

« La Commission propose d'accorder à M. le Préfet l'autorisation qu'il sollicite, et d'inscrire à cet effet un crédit de 7.260 fr. 15 au budget primitif de l'exercice 1909.

» Ces conclusions sont adoptées. »

---

Séance du 3 octobre 1908 (après-midi)  
(pages 519 et suiv.)

Attributions. — Evêché et Grand Séminaire de Nîmes.

Rapporteur : M. Jean Cazelles, p. 534

« M. le rapporteur donne lecture de la lettre ci-après de M. le Maire de Nîmes :

« Nîmes, le 11 août 1908.

» Monsieur le Préfet,

» Par délibération du 16 juillet dernier, dont un extrait vous a été adressé, le Conseil municipal m'a autorisé à entrer en pourparlers avec vous pour nous entendre sur l'achat par la ville de Nîmes de l'immeuble dénommé l'Evêché de Nîmes et de ses dépendances.

» A la suite de cette autorisation, j'ai chargé M. l'architecte municipal de faire l'évaluation de cet immeuble.

» J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli les plans (deux) et l'évaluation faite par ce chef de service pour l'immeuble tel qu'il se comporte à présent, et qu'il fixe à 296.418 francs.

» Je vous serais très reconnaissant, M. le Préfet, d'offrir au Conseil général, de la part de la ville de Nîmes, la somme de 296.418 francs pour l'achat de l'ancien Evêché. Il est bien entendu que si pour une raison quelconque (ouverture de rue, suppression de la chapelle, etc., etc.) l'immeuble se trouvait réduit, les offres se trouveraient diminuées en proportion.

» Veuillez agréer, . . . .

» Le maire de Nîmes,

» Signé : J. Pieyre. »

### III.— Evêché, p. 541.

« La Commission propose au Conseil général la résolution suivante :

« Le Conseil général donne pleins pouvoirs à la Commission départementale de négocier, aux conditions qui lui paraîtront acceptables, la vente de l'ancien Evêché à la ville de Nîmes. »

» Une discussion s'engage sur cette question de M. Dastarac : La Commission départementale pourra-t-elle traiter à n'importe quel prix ? Pourquoi avez-vous renoncé à l'adjudication ?

« M. de Trinquelague Dions. — M. le rapporteur nous dit qu'il y a une offre du

Maire de Nîmes, mais il n'y a pas eu de délibération du Conseil municipal.

« M. le rapporteur. — Nous prenons acte de la lettre du Maire.

. . . . .

« M. Dastarac. — Il faudrait l'adjudication...

. . . . .

« M. Maruéjol. — . . . . . Je prends sur moi de déclarer que la Commission départementale, dont j'ai l'honneur d'être le président, ne peut pas accepter ce mandat de souveraineté absolue quand il s'agit d'une affaire aussi importante que la vente de l'ancien Evêché.

» Tout ce que vous pouvez lui demander, c'est de préparer la vente, de la négocier. . . .

« M. le rapporteur. — En présence de cette déclaration, je demande le renvoi à la Commission spéciale. »

» Ce renvoi est ordonné. »

---

Séance du 22 avril 1909 (nuit).

Ancien Evêché de Nîmes. — Projet d'aliénation de cet immeuble, p. 462.

Rapport de la Commission spéciale.

Rapporteur : M. Jean Cazelles.

Après une discussion à laquelle prennent part : MM. le rapporteur, le Président,

Paut, Gachon, le D<sup>r</sup> Delon, Gaussorgues, est adoptée la proposition de M. Paut tendant à accepter l'offre de 270.000 francs faite par le maire de Nimes.

---

Séance du 28 septembre 1909

P. 197. Ancien Evêché de Nimes. — Vente de cet immeuble à la ville.

Rapporteur : M. Queyranne.

Discussion entre : MM. le rapporteur, le Préfet, le D<sup>r</sup> Crouzet, Jean Cazelles. de Rouville, Gay (« Il conviendrait d'introduire une action en justice pour faire courir les intérêts, si la ville ne veut pas passer l'acte »). Maruéjols.

#### Délibération

« M. le Président. — Les propositions de M. Jean Cazelles et de M. le Préfet tendent :

1<sup>o</sup> A inviter M. le Préfet à poursuivre la passation de l'acte de vente avec la ville de Nimes, avant le 31 décembre 1909 ;

2<sup>o</sup> A réduire de 2.300 francs à 1.200 fr. le crédit inscrit au Chapitre 1<sup>er</sup> du projet de budget sous le titre : Ancien Palais de l'Evêché à Nimes. — Contributions, frais de gardiennage et menues dépenses. Ce crédit de 1.200 francs sera inscrit sous la rubrique : « Conservation des bâtiments départementaux », et délégation sera donnée pour son emploi à la Commission départementale.

» Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées par le Conseil. »

Par le Sénat le 15 Mars 1888  
Le Sénat a adopté le projet de loi  
sur le régime des eaux de la Seine  
à l'unanimité.

Discours de M. le Président

M. le Président a lu le rapport  
de M. le Ministre de l'Intérieur  
sur l'état de la Seine.

M. le Ministre de l'Intérieur

Le rapport de M. le Ministre de l'Intérieur  
sur l'état de la Seine est un document  
de haute importance. Il expose  
l'état de la Seine, les causes  
de son déclin, et les moyens  
proposés pour le relever.

Delibérations

M. le Président a lu les propositions  
de M. le Ministre de l'Intérieur.

M. le Ministre de l'Intérieur a répondu  
aux observations de M. le Président.

M. le Ministre de l'Intérieur a exposé  
les raisons qui ont motivé son projet.  
Il a dit que la Seine est une  
source de richesses pour le pays,  
et que son déclin est une perte  
pour la France. Il a proposé  
de prendre des mesures pour  
le relever.

M. le Président a lu les propositions  
de M. le Ministre de l'Intérieur.

M. le Ministre de l'Intérieur a répondu  
aux observations de M. le Président.

« La Croix du Gard » (15 octobre 1912).

### Après la Lettre <sup>(1)</sup>

---

La lettre épiscopale (de Monseigneur Béguinot) que l'on vient de lire est d'une dignité calme et d'une ferme énergie qui forcent l'admiration. Elle pose la question sur son vrai terrain et donne les vraies raisons qui légitiment cent fois la démission de l'Evêque de Nîmes, comme membre d'honneur d'une Compagnie, dont la courtoisie traditionnelle était considérée comme un dogme jusqu'à ce jour, et qui vient de se laisser surprendre imprudemment.

Dans l'acceptation de la proposition de prendre l'ancien évêché comme lieu de réunion, M. le président Jouve a beau s'entourer de toutes les ressources de la rhétorique pour expliquer que l'intention de l'Académie n'est pas le moins du monde d'offenser les ombres épiscopales d'un palais sacré à tant de titres, l'euphémisme, si sincère qu'il soit sans doute, ne trompe personne. Un bon catholique sera toujours peiné de s'asseoir à la place légitime d'où l'on a chassé indignement le représentant le plus auguste de la religion catholique dans le diocèse.

Aussi, plusieurs ecclésiastiques de cette assemblée ont déjà démissionné. Et ceci est le sujet des conversations dans tous les

---

(1) Voir cette lettre p. 117 —; Séance du 25 octobre

milieux intellectuels, les cercles ou les salons.

Quelle va être, après la lettre si nette et si forte de l'Evêque, l'attitude des membres de cette assemblée d'académiciens, qui ne partagent pas notre foi, mais qui sont tous des gens polis, instruits et parfaitement renseignés ?

La réponse à cette question qui passionne, en ce moment, tout le monde, ne saurait, semble-t-il, être douteuse.

Nous disions tout à l'heure que la courtoisie était la tradition dans la Compagnie.

L'Académie de Nîmes, ainsi que le rappelle la lettre épiscopale, est d'institution catholique. C'est un des plus grands esprits du temps, l'évêque Fléchier, dont la haute éloquence a fait une gloire française, qui la créa et la dota magnifiquement. Les catholiques, très loyalement, firent, par la suite, une place très large aux protestants nimois, qui honorèrent d'ailleurs cette assemblée. Or, dans une ville où les passions religieuses et politiques furent si vives, il fallut bien que tous, catholiques et protestants, pour maintenir l'harmonie et la bonne entente, déployassent toutes les ressources de leur mutuelle courtoisie. Ils y réussirent parfaitement, montrant ainsi que les lettres et les sciences, comme les arts, poliçaient les mœurs.

Voilà pourquoi, la situation actuelle n'est pas sans solution. En dehors des hautes raisons catholiques qui ont commandé la démission si digne d'une partie de l'Assemblée, du moment que de s'installer dans



l'évêché, blesse légitimement la conscience des catholiques, toute l'Académie comme un seul homme, doit se ranger à l'avis de ceux qui s'estiment blessés. La courtoisie, pour n'être pas un vain mot, doit être une déférence affable, gracieuse, prévenante et mettre à dessein de la délicatesse et de la bienveillance dans les relations.

Les Académiciens protestants ne voudront pas qu'il soit dit que leur attitude fut une invitation indirecte à leurs collègues catholiques ou à faire taire la voix de la douleur, ou à se séparer d'eux. Et, crânement, avec la grâce du grand siècle, en collègues, en bons compatriotes, par délicatesse, ils ne pénétreront pas dans l'Evêché, ou se hâteront de choisir un autre local, puisqu'aussi bien ce vœu a été émis et adopté depuis un an, par la majorité d'entre eux.

Cela constituerait un geste, le plus beau, que l'on pourrait inscrire en lettres d'or dans les Annales de l'Académie...

Pierre QUITOUCHE.

---

« Le Vigan, 25 janvier 1912.

» Très étonné et très peiné du vote que la majorité de l'Académie de Nîmes vient d'émettre au sujet de l'ancien évêché, je prie M. le secrétaire perpétuel d'offrir à M. le président ma démission de membre de cette Académie.

» Jamais je ne consentirai à siéger dans un immeuble d'où l'on a chassé indignement mon évêque.

» H. CONSTANS,

camériste de Sa Sainteté, chanoine  
missionnaire apostolique. »

« Nimes, le 12 octobre 1912.

» Monsieur le président de l'Académie  
de Nimes,

» Des raisons de convenance et de délicatesse ne me permettant pas de venir assister aux séances de l'Académie dans l'ancien évêché, d'où mon évêque a été chassé, j'ai l'honneur de vous donner ma démission de membre de l'Académie.

» Daignez agréer, Monsieur le président, avec mes regrets, l'hommage de mon profond respect.

» C. NICOLAS. »

« Nimes, samedi 12 octobre 1912.

» Monsieur le Président,

» Le Palais des Beaux-Arts reste pour moi le palais dont l'Evêque de Nimes a été expulsé. Je ne crois pas pouvoir en conscience l'accepter comme le lieu ordinaire de nos séances académiques.

» Pour ce motif et malgré le regret que j'éprouve d'avoir à me séparer de collègues respectables et distingués, je vous prie d'agréer et de faire accepter, comme Président, ma démission de membre titulaire de l'Académie de Nimes.

» Chanoine G. CONTESTIN. »

« Nîmes, le 15 octobre 1912

» Monsieur le Président,

» Vous ne serez certainement pas surpris qu'après la séance tenue par l'Académie dans la salle de l'ancien Evêché. je vienne vous prier de recevoir ma démission de membre résidant de la Compagnie.

» Veuillez bien faire part de ma décision à mes anciens collègues, dans la prochaine réunion.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

» Chanoine François DURAND,  
ancien président. »

« Nîmes, le 17 octobre 1912.

» Monsieur le président,

» Les raisons que j'ai eu l'honneur d'exposer plusieurs fois pendant nos séances de l'Académie, me font aujourd'hui un devoir de vous offrir ma démission de membre résidant. Ce titre n'en continuera pas moins à me rappeler des soirées bien intéressantes et des relations très agréables.

» Permettez-moi, Monsieur le président, de vous renouveler l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

» J. BONNEFOI. »

« Bessèges (Gard), le 17 octobre 1912.

» Monsieur le président de l'Académie  
de Nîmes,

» Ma cotisation de 15 francs à l'Académie de Nîmes pour l'année 1912 a été payée ce matin sur le reçu qui m'a été présenté.

» Je viens vous prier de vouloir bien rayer pour l'avenir mon nom de la liste des membres non résidants.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments distingués.

» J.-B. MARSAUT. »

« Pont-St-Espirit, le 17 octobre 1912. »

» Monsieur le Président, »

» Suivant l'exemple de Monseigneur l'Evêque et pour les mêmes motifs, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission de membre non résidant de l'Académie de Nîmes.

» Daignez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

» F. SOUCHARD. »



« Sommières, ce 18 octobre 1912.

» Monsieur le Président,

» D'autres confrères, bien mieux qualifiés que moi, vous ont expliqué pourquoi des prêtres ne pouvaient siéger, même en qualité de membres de l'Académie de Nîmes, dans les salons du palais historique de nos évêques : je fais miennes leurs doléances.

» Une barrière infranchissable se dresse entre l'âme catholique et l'évêché laïcisé : le sang de nos martyrs et la mémoire de nos évêques ; souvenirs de douleur et souvenirs de gloire, ceux-ci gardant ceux-là. Mais peut-être...

» Je vous prie donc, Monsieur le Président, d'agréer ma démission de membre non résidant et de recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Louis BASCOUL,

curé doyen de Sommières. »

« Nîmes, le 20 octobre 1912.

» Monsieur le Président,

» Quand — il y a près d'un an — l'Académie décida qu'elle irait s'installer dans les bâtiments de l'ancien Evêché, je crus devoir lui faire connaître la conduite que je me proposais de tenir en cette circonstance. Sans doute il n'y avait, en cette occasion, pour un catholique, aucun devoir de conscience à remplir ; mais il y avait un devoir de déférence, de politesse et de respect à l'égard de Monseigneur l'Evêque, que j'avais eu l'occasion de visiter dans ce palais, dont la jouissance lui était enlevée. J'estimais que, pour répondre à ce devoir de convenance, je devais m'abstenir d'assister aux premières réunions que notre Compagnie tiendrait dans ce nouveau local et n'y rejoindre que plus tard mes confrères.

» Les événements qui se sont produits dans ces derniers jours ont considérablement modifié la situation des choses ; j'estime aujourd'hui que ce devoir de déférence, en-

vers l'Évêque, auquel je suis tenu, ne serait plus satisfait par une absence temporaire, et qu'il m'est désormais absolument impossible d'assister aux séances de l'Académie, parce qu'elle siège dans l'ancien palais épiscopal.

» Je viens, en conséquence, Monsieur le Président, vous prier de vouloir bien présenter à l'Académie, dans sa plus prochaine séance, ma démission de membre résidant, en lui exprimant mes bien sincères regrets d'être obligé de me séparer de mes confrères.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération,

» René DELOCHÉ. »

« Uzès, 21 octobre 1912.

» A Monsieur le Président de l'Académie  
de Nîmes.

» Monsieur le Président,

» Ayant appris que l'Académie avait décidé de tenir ses séances dans l'ancien palais épiscopal dont l'Évêque de Nîmes a été si injustement dépouillé, je viens, comme catholique et en souvenir de mon frère colonel des zouaves pontificaux, vous donner ma démission de membre non résidant de l'Académie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments très distingués.

» D'ALBIOUSSE. »

« Nîmes, le 22 octobre 1912.

» Monsieur le Président,

» Après tout ce qui se passe et se publie, depuis quelque temps, à propos du transfert dans l'ancien évêché, de notre Compagnie, vous ne serez point trop surpris de cette lettre et communication.

» En vous écrivant je cède à l'invitation de plusieurs de nos honorés confrères et je devance ainsi de quelques mois une détermination que, vu mon âge avancé, je comptais prendre bientôt. Place aux jeunes !...

» C'est vous dire que, comme ces honorés confrères et pour les mêmes raisons, je vous présente ici ma démission de membre de l'Académie de Nîmes.

» Inutile de vous dire que je regrette infiniment que cette question de transfert n'ait pas eu une plus heureuse solution.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» D<sup>r</sup> MAZEL. »

« Nimes, le 23 octobre 1912.

» A Monsieur Jouve, conseiller à la Cour,  
Président de l'Académie de Nimes,

» Monsieur le Président,

» En présence de la décision prise par l'Académie de Nimes de transférer son siège dans le palais épiscopal, enlevé à l'Evêque, j'ai le vif regret de vous adresser ma démission de membre résidant de cette Compagnie, ne pouvant, sans trahir des sentiments de haute délicatesse et de respect pour la tradition, continuer à en faire partie.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'hommage de mon profond respect.

» ALLARD. »

« Nîmes, le 23 octobre 1912.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre résidant de l'Académie de Nîmes. Ce n'est pas sans regret que je me sépare d'une Compagnie, célèbre depuis si longtemps et à tant de titres, et qui m'avait fait de très grand honneur de m'admettre dans son sein. Mais j'ai pensé que, dans les circonstances actuelles, et pour des raisons dont la haute convenance ne vous échappera pas, il m'était impossible de venir siéger dans le nouveau local affecté à l'Académie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de ma gratitude pour votre si courtoise affabilité à mon égard, et veuillez faire agréer à tous vos collègues de l'Académie, l'assurance de mes sentiments de parfaite considération.

» Dr J. PUECH. »

« Pognadoresse, ce 23 octobre 1912.

» Monsieur le Président, »

» J'apprends que l'Académie de Nîmes, mettant à exécution une décision antérieure, a commencé à tenir ses séances au Palais de l'Evêché.

» Ma conscience de catholique ne me permet pas de siéger dans un local dont l'Evêque a été expulsé par application d'une loi condamnée solennellement par le Saint-Siège.

» J'ai donc le regret de vous adresser ma démission de membre résidant de l'Académie de Nîmes et de vous prier de la faire accepter par les membres de la Compagnie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» G. DE POUGNADORESSE. »



Nîmes, le 24 octobre 1912.

» A Monsieur le Président  
de l'Académie de Nîmes.

» Monsieur le Président,

» A cause du changement de local de l'Académie, j'ai l'honneur de vous offrir ma démission de membre résidant.

» Je n'en reste pas moins attaché à mes vénérés collègues et je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

» M. DOZE,  
Doyen de l'Académie de Nîmes. »

Nîmes, le 24 octobre 1912.

» A Monsieur le Président de  
l'Académie de Nîmes.

» Monsieur le Président,

» Une raison de haute convenance — que votre délicatesse de sentiments saura apprécier — m'empêche d'assister désormais aux séances de l'Académie, dans le local qui lui a été affecté. En conséquence, j'ai l'honneur de vous offrir ma démission de membre résidant de cette Compagnie.

» En conservant le meilleur souvenir des relations si courtoises que j'ai eues avec mes collègues, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux.

» Chanoine Albert DURAND. »

« Nîmes, le 24 octobre 1912.

» Monsieur le Président de l'Académie  
de Nîmes.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre résidant de l'Académie de Nîmes en vous priant de vouloir bien la faire accepter par elle.

» Les raisons qui me déterminent à prendre cette détermination sont mon âge avancé qui me conseille le repos et les traditions de famille qui m'empêchent de siéger désormais dans l'ancien Evêché.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de ma haute considération, les véritables regrets que j'éprouve à me séparer de mes collègues.

» Comte E. DE BALINCOURT »

« Uzès, 1<sup>er</sup> novembre 1912.

» Monsieur, (1)

» J'apprends, par l'extrait du procès-verbal que vous avez bien voulu m'envoyer, que l'Académie ne tiendra pas ses séances dans l'ancien palais épiscopal et je m'empresse de vous dire que je retire ma démission de membre non résidant. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que depuis très longues années je faisais partie de l'Académie.

» Agréez, monsieur, l'expression de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

» D'ALBIOUSSE. »

(1) Monsieur P. Clauzel, secrétaire perpétuel.

» Sommières, 4 novembre 1912.

» Cher Monsieur Clauzel,

» La communication du procès-verbal de la séance du 28 octobre me rassure et me permet de rentrer dans les rangs des membres non résidants.

» Je vous remercie de m'avoir fait connaître la décision fraternelle et unanime de Messieurs les membres présents de l'Académie et je m'en réjouis.

» Agréez, cher Monsieur Clauzel, l'assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité.

» Louis BASCOUL,  
curé doyen. »

« Pognadoresse, le 5 novembre 1912.

» Monsieur,

» je vous remercie d'avoir bien voulu me faire parvenir le procès-verbal de la séance de l'Académie, relatif au nouveau local de ses séances.

» M. le Chanoine Bonnefoi avait eu, de son côté, l'amabilité de me tenir au courant de la situation.

» Je crois, comme ceux de nos confrères avec qui j'ai pu en causer, que la solution adoptée est satisfaisante pour tous et pour ma part, sans vouloir me séparer de mes confrères avec lesquels je me suis trouvé en communauté de vues, je suis tout disposé à retirer ma démission. Je pense donc pouvoir être des vôtres à la prochaine séance, qui aura lieu, me semble-t-il, lundi prochain 11 courant.

» Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» G. DE POGNADORESSE. ».

« Uzès (Gard), le 30 octobre 1912.

» Monsieur le Président de l'Académie  
de Nîmes,

» On me dit que satisfaction va être donnée à la réclamation des membres de l'Académie de Nîmes qui ont protesté contre l'installation du siège de cette Compagnie dans le palais épiscopal. Si cette nouvelle est exacte, j'en suis heureux, car je partage, sur ce point, les sentiments des protestataires. Si ce n'est qu'un faux bruit, veuillez accepter ma démission de membre non résidant de l'Académie de Nîmes, et agréez, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux.

» F. DE LAVILLE, chanoine,  
Curé-archiprêtre d'Uzès. »